



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

Rapport de consultation publique

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 062-71

Rédigé par la MRC de Matawinie
Adopté par le Conseil des maires
le 17 juin 2026





Rédaction	Vincent Duquette-Rivard,ing.f. 2023-029	Conseiller en gestion du territoire forestier
Révision linguistique	Arianne Sylvestre	Adjointe administrative – Volet TNO et foresterie

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, 1re Avenue
Rawdon, Québec, J0K 1S0
450 834-5441

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Bureau de la direction générale du ministère dans Lanaudière
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec, J0K 2K0
450 886-0916

Table des matières

TABLE DES FIGURES **4**

MISE EN CONTEXTE **5**

CONSULTATION PUBLIQUE **6**

RECUEIL DES COMMENTAIRES **7**

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE **7**

SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC **8**

LISTE DES PERSONNES OU DES ORGANISMES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES 9

PROVENANCE DES COMMENTAIRES **12**

COMMENTAIRES PAFIO & PAS **13**

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX **13**

MRC DE MATAWINIE **13**

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE **16**

LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT (BGA) DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 062-71 **18**

COMMENTAIRES PAR MUNICIPALITÉ **19**

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY 19
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI 22
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ 24
SAINT-CÔME 25
SAINT-DAMIEN 25
SAINT-DONAT 26
SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE 26

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS COMMERCIAUX **38**

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS NON COMMERCIAUX **109**

COMMENTAIRES CONCERNANT LE PROCESSUS DE CONSULTATION, CARTE INTERACTIVE ET L'ÉMISSION DE COMMENTAIRES EN LIGNE **115**

RECOMMANDATIONS **130**

LEXIQUE **137**

ANNEXE I **138**

ANNEXE II **139**

ANNEXE III **141**

ANNEXE IV **149**

ANNEXE V **151**

Table des figures

Figure 1: Unité d'aménagement (UA) 062-716
Figure 2: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires..... 12
Figure 3: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs.....12

Mise en contexte

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) indique à l'article 57 que les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui a été confiée la responsabilité de la composition et du fonctionnement de la *Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (Table GIRT) en vertu de l'article 55.1.

Le 2 décembre 2025, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) demandait à la MRC de Matawinie, responsable de la coordination de la Table GIRT 062, d'organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2026 pour l'unité d'aménagement (UA) 062-71 et sur les plans d'aménagement spéciaux (PAS) dans le cadre de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons l'épinettes (TBE).

Les principaux objectifs de cette consultation sont d'informer la population, d'accueillir leurs préoccupations, de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier ainsi que d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

> Le plan opérationnel contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt.
> *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, article 54*

Lorsqu'une consultation est menée par un organisme compétent visé à l'article 21.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (chapitre M-22.1) ou par une municipalité régionale de comté, l'organisme ou la municipalité régionale de comté, selon le cas, prépare et transmet au ministre, dans le délai que ce dernier fixe, un les commentaires reçus et proposer, s'il y a lieu, les solutions aux problématiques soulevées, tant sur la consultation elle-même que sur l'objet de celle-ci. L'objectif est de connaître les recommandations de l'organisme délégué sur les préoccupations qui devraient nécessiter une attention de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou des améliorations relatives à la consultation publique. Pour la région de Lanaudière[1], la consultation publique a été organisée et menée par le MRNF en collaboration avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie.

Le rapport de la consultation est rendu public par le ministre.

[1] La région de Lanaudière compte des unités d'aménagement (UA) dont la responsabilité de la planification forestière incombe aux régions administratives voisines. Le même exercice de consultation publique se réalisera dans ces territoires sous gestion distincte.

Mauricie : 041-51, 043-51, 043-52.

Laurentides : 061-51, 064-52 et 064-71.

Consultation publique

La période de consultation réglementaire du PAFIO 2026, d'une durée initiale de 25 jours, devait se dérouler du 16 mars au 10 avril 2026. Toutefois, en raison de problèmes techniques affectant la carte interactive mise à la disposition du public, la période de consultation a été prolongée d'une semaine afin d'assurer un accès adéquat à l'information. Ainsi, la consultation publique s'est finalement tenue sur une période totale de 32 jours, soit du 16 mars au 17 avril 2026.

Un avis public informant la population de la tenue de la consultation publique a été publié le 16 mars 2026 dans les cinq journaux locaux suivants : Action d'Autray, Altitude, l'Info du Nord, ainsi qu'à la radio à CIME et CJLM. (voir **Annexe I**).

Plus de 1 000 lettres personnalisées ont été postées: baux de villégiature (975) et terrains de piégeage (56). Près de 400 courriels ont été envoyés aux associations de lacs, aux organismes concernés ainsi qu'aux citoyens ayant participé aux consultations précédentes. Les municipalités concernées ont reçu une carte ainsi que la liste des secteurs d'intervention planifiés à l'intérieur de leurs limites municipales.

Dès le 16 mars 2026 et jusqu'au 17 avril, la Table GIRT 062 et le MRNF ont affiché toutes les informations en lien avec la consultation publique sur leur page Facebook et sites web respectifs :

- https://foretlanaudiere.org/consultation-sur-les-plans-damenagement-forestier-integre/
- https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/lanaudiere
- https://mrcmatawinie.org/services/amenagement-du-territoire/terres-publiques-foresterie
- https://www.facebook.com/share/p/18gp8aFtZ4/
- https://www.facebook.com/share/p/1bGUrNJF7R/
- https://fb.watch/rN1Ezic64C/

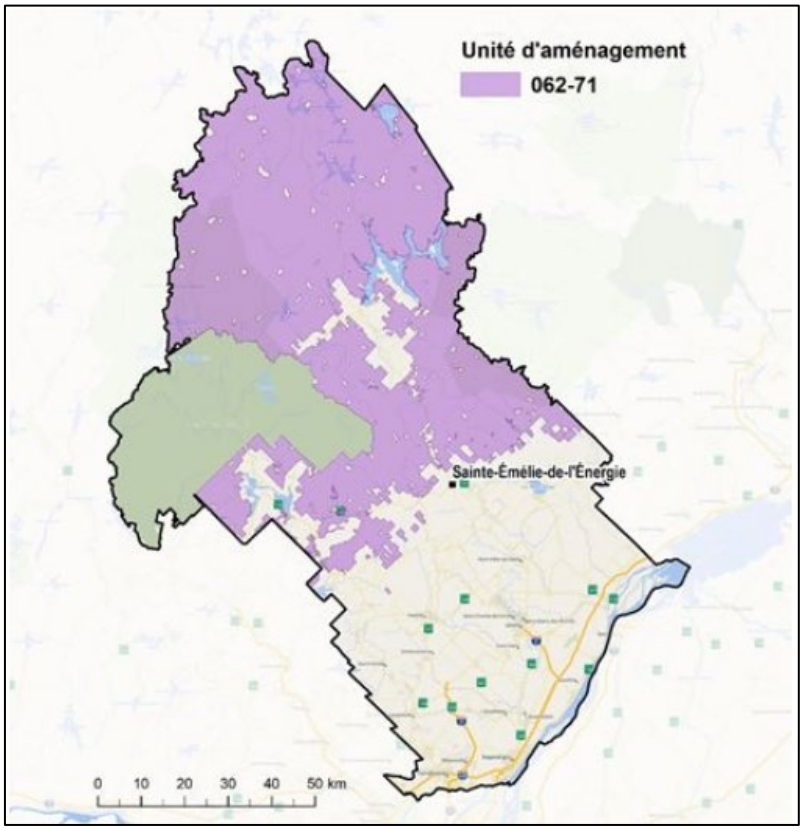


Figure 1: Unité d'aménagement (UA) 062-71

Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel mis en consultation concerne l'unité d'aménagement 062-71.

Recueil des commentaires

Les organismes et les citoyens intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre leurs préoccupations par le biais du site Internet du MRNF, où le formulaire en ligne permet la géolocalisation des commentaires. Il était également possible d'acheminer des commentaires par courriel par le biais de l'adresse consultationpafi-lanaudiere@mrnf.gouv.qc.ca.

Il était également possible d'obtenir plus d'informations sur la consultation publique ou de prendre un rendez-vous virtuel en communiquant avec des représentants de la MRC de Matawinie et du MRNF:

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Unité de gestion de Lanaudière
Téléphone : 450 886-0916, poste 0
Courriel : consultationpafi-lanaudiere@mrnf.gouv.qc.ca.

Rawdon – MRC de Matawinie
Téléphone : 450 834-5441, poste 7081
Courriel : consultationforet@matawinie.org

Séance d'information publique

La MRC de Matawinie, en collaboration avec le MRNF, a organisé un salon d'information le 25 mars 2026, de 14 h à 18 h à l'église de Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Salle communautaire de l'église catholique de Sainte-Émélie

350, rue Principale

Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0).

Au total 81 personnes ont participé à cette rencontre publique à titre personnel ou en tant que représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier.

Le salon permettait aux citoyens de poser leurs questions directement à des professionnels de la forêt provenant du MRNF, de l'industrie forestière et de la MRC de Matawinie sur divers sujets :

- Le processus de planification forestière;
- La consultation publique et ses objectifs;
- Les acteurs de la planification forestière;
- Le processus d'harmonisation;
- Le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement forestier.

Synthèse de la participation du public

Données de participation

Dates de la consultation publique PAFIO	16 mars au 17 avril 2026
Rencontre d'information	
Séance d'information destinée à la population (Voir **Annexe II**)	**25 mars 2026, de 14 h à 18 h** 81 participants 19 personnes-ressources - 4 représentants de la MRC de Matawinie - 7 représentants du MRNF - 5 représentants des bénéficiaires de garantie d'approvisionnements

Dans le cadre de la consultation publique, un total de 433 commentaires ont été émis dont 397 via la carte interactive et 36 par courriel. 116 répondants ont émis 280 commentaires à titre personnel et 39 organismes ont émis 153 commentaires au nom d'un organisme ou d'une entreprise.

Liste des personnes ou des organismes ayant émis des commentaires

La liste suivante répertorie les personnes ayant émis des commentaires via les différents modes possibles. Elle n'inclut pas les personnes présentes à la séance d'information du 27 mars.

NOM	À TITRE PERSONNEL	POUR UN ORGANISME
Citoyens	116	
AGIR Maskinongé		1
Association Lac Georges Prévost et à l'Ile		1
Association des lacs Sawin et Bernard		1
Association des propriétaires du Domaine des Chutes		1
Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long de Mandeville (APBVLLM)		1
Association des propriétaires du lac Légaré		1
Association des propriétaires du lac Ste-Rose		1
Association des résidents du Septième lac de Chertsey		1
Association du lac Crystal		1
Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick		1
Auberge La Barrière		1
Centre du Pourvoyeur Mastigouche ltée		1
Club de plein air de Saint-Donat		1
Comité Santé du lac Ste-Rose		1
Corporation de développement de Saint-Damien		1
Éco corridor lanaudois		1
Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC)		1
Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David		1
MRC de Matawinie		1
Municipalité de Saint-Damien		1
Municipalité de Saint-Donat		1

Municipalité de St-Côme		1
Pavillon Basilières		1
Pourvoirie Coin Lavigne Inc.		1
Pourvoirie Domaine Bazinet Inc.		1
Pourvoirie Domaine du Renard Bleu		1
Pourvoirie Pignon Rouge Mokocan		1
Pourvoirie St-Zénon inc.		1
Pourvoirie au Pays de Réal Massé Inc.		1
Pourvoirie du Lac Croche		1
Pourvoirie du Milieu inc.		1
Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau inc.		1
RLTP		1
SDPRM		1
Scierie St-Michel		1
SÉPAQ		1
Vent de la Savane		1
ZEC Collin		1
TOTAL	**280**	**39**

Provenance des commentaires

La répartition des personnes et des organismes ayant soumis des commentaires est illustrée à partir des graphiques suivants:

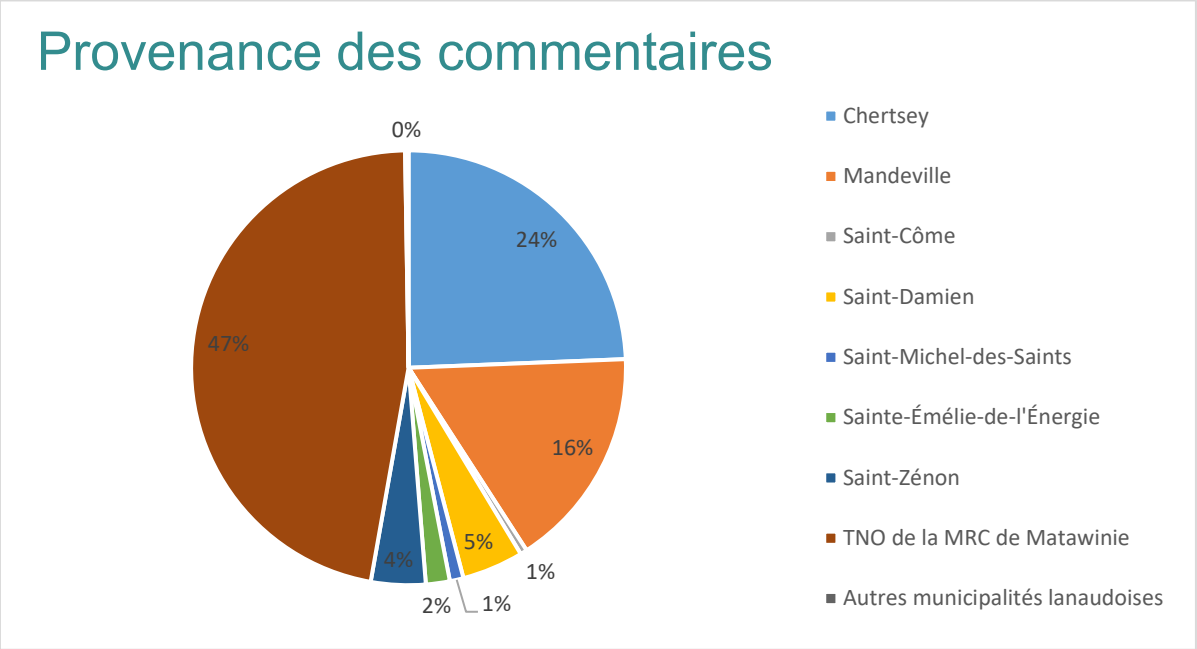


Figure 2: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires

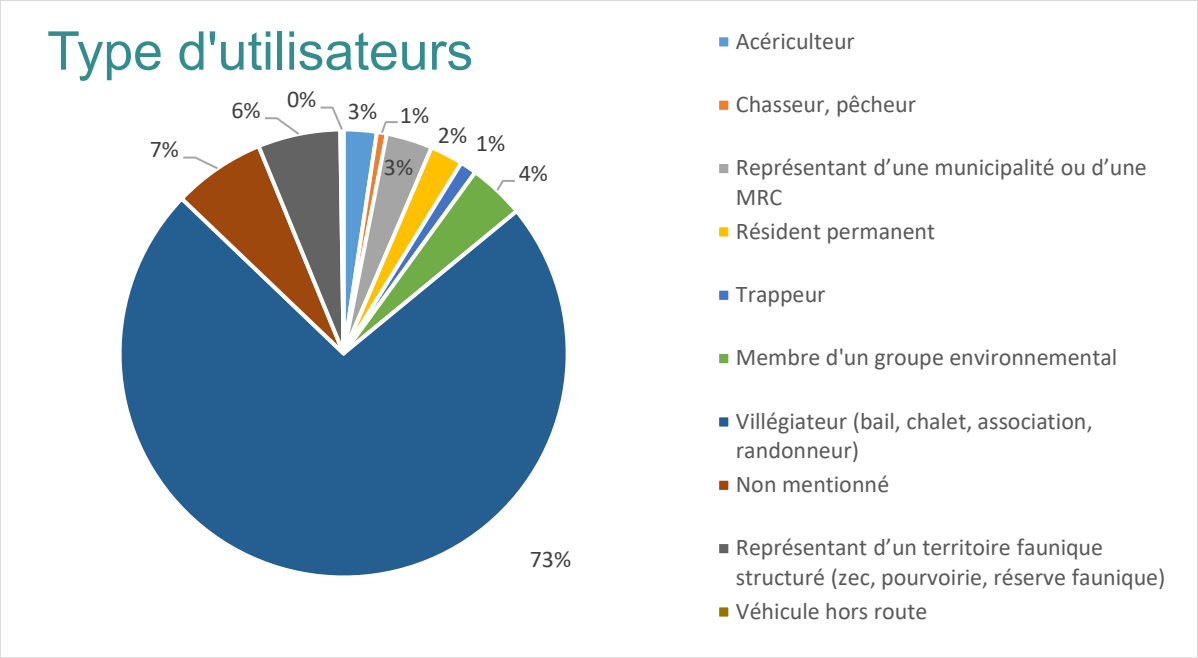


Figure 3: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs

Commentaires PAFIO & PAS

La MRC de Matawinie est responsable de recueillir les commentaires relatifs à la consultation publique du PAFIO et du PAS, d'analyser ceux-ci et de les transmettre au MRNF.

Les commentaires recueillis ont été triés de façon à ce qu'ils soient présentés dans la catégorie reflétant le mieux l'esprit global du commentaire. Ils ont été rassemblés par l'auteur dudit rapport afin d'uniformiser l'information présentée. Les commentaires émis pouvant s'appliquer à plusieurs ou à l'ensemble des chantiers inscrits au PAFIO sont rassemblés dans la section des commentaires généraux. Les commentaires spécifiques sont regroupés par secteurs d'intervention potentiels (SIP), séparés en deux sections, l'une pour les travaux commerciaux et l'autre pour les travaux non commerciaux.

Les commentaires émis dans cette section sont relatifs au PAFIO et au PAS présenté par le MRNF pour l'unité d'aménagement (UA) 062-71.

Il est à noter que tous les commentaires recueillis (citoyens, associations et organismes) ont été reproduits tels que déposés.

Commentaires généraux

MRC de Matawinie

Secteurs situés en milieu municipalisé

COMMUNICATION

- Impliquer la municipalité concernée dans le processus d'harmonisation.

PAYSAGE

- Maintenir l'ambiance forestière (naturalité) à partir des noyaux villageois, terrains privés, baux de villégiature (incluant le lac associé), lieux récréotouristiques et réseaux routiers principaux.
- Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.
- Répartir dans le temps et dans l'espace la récolte des secteurs qui, géographiquement, forment un tout avec d'autres secteurs en consultation et/ou déjà consultés et/ou récoltés récemment, et ce même dans le territoire géré par la dérogation COS, afin d'assurer la présence de forêt mature « de proximité » pour les différents utilisateurs de ces secteurs et d'éviter un dérangement répété:
 - Chertsey : secteurs BEAURIVAGE, CATHCART_VIII
 - Notre-Dame-de-la-Merci : secteurs (SIMS, GEORGES_NO, CARTIER_SUD)
 - Saint-Damien : secteurs (LALA, DIURNE, JACQUES_PLUIE_EST, EC_ILES, PILON)
 - Saint-Donat : secteurs DUFLANC, COUTU (CENELLE, HONORE)
 - Saint-Donat : secteurs CROIX (RAQUETTE)
 - Saint-Côme : secteurs (PICHE, L'ASSOMPTION, CHUTE_A_BULL, BOURRE, GUENARD)
 - Saint-Côme : secteurs BEAURIVAGE, CATHCART_VIII, RUISSEAU_BEAURIVAGE
 - Saint-Zénon : secteurs (CAROTTE, MERISIER, DE_LA_TOUR)
 - Saint-Zénon : secteurs COURVOST (LE_PAIN)
 - Saint-Zénon : secteurs (CABANE, CANARD, RONDEAU_FRID)
 - Saint-Zénon : secteurs SAWIN (LAMBERT, ROULEAU, SAWIN_EST)
 - Saint-Michel-des-Saints : secteurs COUSIN (AIGU)
 - Saint-Michel-des-Saints : secteurs MH_LAC_HAZEUR (PEPERE_HETU, CHARLES)
- Maintenir le couvert forestier (sans coupe de régénération) dans une bande de 140 mètres de largeur autour des lacs et cours d'eau visés pour le développement régional de la villégiature. Cette bande permettra l'implantation de terrains de 4 000 m^2 d'une dimension estimée de 50 m par 80 m ainsi que le respect de la lisière boisée de 60 m prévue au Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) :

- Saint-Damien : secteurs (GAUTHIER, COCHON)
- Saint-Donat : secteur (SOMBRE)
- Saint-Michel-des-Saints : secteurs COUSIN (AIGU, ST_ELPHEGE)
- Saint-Zénon : secteurs (AIGU, LAMBERT, ROULEAU, SAWIN, SAWIN_EST)

QUIÉTUDE

- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des noyaux villageois ou des zones de villégiature regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.
- Éviter les périodes de haut achalandage pendant les périodes de chasse au gros gibier pour la réalisation des travaux ou le transport forestier (fins de semaine d'ouverture, fin de semaine de l'Action de Grâce).
- Éviter l'implantation de campements temporaires de travailleurs à proximité des sites de villégiature.
- Réduire la vitesse des véhicules près des baux de villégiature et appliquer de l'abat-poussière si nécessaire.
- Éviter l'implantation de nouvelles sablières à proximité des baux de villégiature.

ARRIMAGE DE LA PLANIFICATION AVEC LE TPI

- Impliquer la MRC en début de planification pour les secteurs adjacents au territoire public intramunicipal (TPI) afin de valider les possibilités de jumeler les opérations forestières :
 - Chertsey : secteurs (GOUR_PIN et GOUR)
 - Notre-Dame-de-la-Merci : secteur (LEMIEUX)
 - Saint-Donat : secteurs (SOMBRE, MAJOR, MONT_DOR)
 - Saint-Michel-des-Saints : secteur MH_LAC_DU_NORD
 - Toutes les municipalités : secteurs PAS adjacents aux TPI

TRANSPORT FORESTIER

- Contacter les municipalités qui seront touchées par du transport de bois sur les chemins municipaux.

MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES

- Impliquer les détenteurs d'autorisation de sentiers de randonnée non motorisée dans le processus d'harmonisation.
- Assurer un maintien de l'ambiance forestière (naturalité) à partir des sentiers de randonnée motorisés et non motorisés détenant un droit, dont le Sentier National.

Secteurs situés dans les parcs régionaux

COMMUNICATIONS

- Impliquer la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie dans le processus d'harmonisation.

PAYSAGE

- Assurer un maintien de l'ambiance forestière (naturalité) à partir des sentiers, dont le Sentier National, des infrastructures récréatives, ainsi que le long des chemins d'accès principaux.
- Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.

QUIÉTUDE

- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des sentiers et infrastructures récréatives pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.

ACCÈS AU TERRITOIRE

- Planifier le réseau routier à construire, améliorer, réfectionner ou fermer en collaboration avec la SDPRM.
- Éviter la création de nouvelles entrées dans les limites des parcs régionaux.
- Assurer la remise en état des sentiers traversés par la machinerie après les travaux.
- Gérer les eaux de ruissellement et le drainage de manière exemplaire pour éviter la dégradation des chemins d'accès.

Commentaires généraux

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Ne pas planifier de coupes totales dans les peuplements dont la maturité n'est pas atteinte, pour des considérations économiques ou opérationnelles. Cela risquerait de compromettre l'acceptabilité sociale de toute la planification forestière.
- Lors de la planification des secteurs d'intervention, tenir compte des projets d'aires protégées déposés en 2024 dans le cadre de l'appel à projet du gouvernement du Québec, pour ne pas compromettre leur raison d'être. Ne pas affecter les attributs particuliers ou essentiels qui sous-tendent chaque projet d'aire protégée (ex. paysage précis, connectivité, habitat d'une espèce menacée ou vulnérable, milieux sensibles à la récolte, milieux rares, etc.).
- S'assurer que dans le cadre du Plan d'aménagement spécial pour l'épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette (PAS TBE), les utilisateurs touchés bénéficient du même processus d'harmonisation et d'avis de travaux que pour les secteurs d'intervention réguliers. Des communications publiques et ciblées seraient requises afin de divulguer les prochaines étapes en lien avec le PAS TBE.

Notes : les secteurs entre parenthèses () sont des secteurs consultés antérieurement.

En cas de divergence ou d'incongruité entre les commentaires de la MRC de Matawinie et ceux des gestionnaires des territoires concernés (municipalités, TNO, SDPRM), tenir d'abord compte des commentaires de ces derniers.

Territoire non organisé de la MRC de Matawinie

COMMUNICATIONS

- Impliquer l'administration du TNO dans le processus d'harmonisation.

PAYSAGE

- Assurer un maintien de l'ambiance forestière (naturalité) à partir des terrains privés, sites de villégiature (incluant le lac associé), lieux récréotouristiques et réseaux routiers principaux.
- Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.
- Répartir dans le temps et dans l'espace la récolte des secteurs qui, géographiquement, forment un tout avec d'autres secteurs en consultation et/ou déjà consultés et/ou récoltés récemment, et ce même dans le territoire géré par la dérogation COS, afin d'assurer la présence de forêt mature « de proximité » pour les différents utilisateurs de ces secteurs et d'éviter un dérangement répété :
 - Secteurs : (LILIANNE, LUSIGNAN _NE)
 - Secteurs : (PIEDORIGNAL, BELISLE)
 - Secteurs : (DES_CHICOTS, ADANYS, PETIT_BROCHET)
 - Secteurs : LAVERDIÈRE, TONNELET (AU_BROCHET, AMON)
 - Secteurs : (MOULES, HIRONDELLE, PENANG)
 - Secteurs : VILLIERS_EST (JEANTOT, ALEC)
 - Secteurs : (LEA, TI_LACS, HAMEL, REJEAN, LONEY_DARGIE)
 - Secteurs : OLIVE, KINOCE (KANIEOKAMACIK, WAKAMAK
 - Secteurs : BOUTONNIERE, CALUMET, HASTEL, CHAISE, OPIKWI
 - Secteurs : YVON (IRON, FLORENCE, CAPITAINE)
 - Secteurs : ROND_SUD (DEVENYNS_OUEST)
 - Secteurs : DUBUC, ANTOINE_EST (ANTOINE, GUÉNARD_EST, LAROSE)
 - Secteurs : PELLETIER (PELLETIER, RIV_VILLIERS)
 - Secteurs : PETIT_HAMEL (HAMEL, REJEAN)
 - Secteurs : MOISE (MOISE)
 - Secteurs : COTEAU (BANANE, PLAT, CLAUDE)
 - Secteurs : (TINNERABLE, HERELLE, TANNEGUY)
 - Secteurs : RACETTE (RACETTE)
 - Secteurs : DRAPEAU_SE (LAC_DOUBLE)
 - Secteurs : CADIEUX_CONSCRIT (CŒUR)
 - Secteurs : BASSET, MOULES, MAOU (MOULES, PENANG)
 - Secteurs : PETIT_OURS (CRYSTAL, ALONCE)
 - Secteurs : LACTANCE, SUPERIEUR, CHAMPIGNON, CRODEAU, ECREVISSES
 - Secteurs : POSTE_EST (POSTE_EST)
 - Secteurs : RACINE (RACINE, TARS_TURBAL, PETAIN)
 - Secteurs : (BROUILLE, TROIS_LACS_DE_LA_TOUR)
 - Secteurs : CORNER (CAPITAINE, REVOLVER)
 - Secteurs : BOUCHARD (COULON, OPWAIAK)
 - Secteurs : MH_LEGARE (LEGARE, LEGARE_SUD, MONETTE)

- Maintenir le couvert forestier (sans coupe de régénération) dans une bande de 140 mètres de largeur autour des lacs et cours d'eau visés pour le développement régional de la villégiature. Cette bande permettra l'implantation de terrains de 4 000 m^2 d'une dimension estimée de 50 m par 80 m ainsi que le respect de la lisière boisée de 60 m prévue au Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) :
 - Secteurs concernés : FERLAND, HASTEL, BOUCHARD (MISERE, CASEY_FER_A_CHEVAL, LILIANNE, CORNER, KOTCIK, CHAVILLIERS, JEANTOT, LAROSE, AIGU, CRYSTAL, DARGIE, GUENARD_EST)

QUIÉTUDE

- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des zones de villégiatures regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.
- Éviter les périodes de haut achalandage pendant les périodes de chasse au gros gibier pour la réalisation des travaux ou le transport forestier (fins de semaine d'ouverture, fin de semaine de l'Action de Grâce).
- Éviter l'implantation de campements temporaires de travailleurs à proximité des sites de villégiature.
- Réduire la vitesse des véhicules près des baux de villégiature et appliquer de l'abat-poussière si nécessaire.
- Éviter l'implantation de nouvelles sablières à proximité des baux de villégiature.

RÉSEAU ROUTIER

- Même pour le transport en camionnette lors des travaux non-commerciaux, éviter de circuler en période de dégel et remettre les chemins en état après les travaux.
- Pour les chantiers situés le long des chemins structurants principaux, assurer la sécurité des usagers par une planification adaptée des opérations.

ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Ne pas planifier de coupes totales dans les peuplements dont la maturité n'est pas atteinte, pour des considérations économiques ou opérationnelles. Cela risquerait de compromettre l'acceptabilité sociale de toute la planification forestière.
- Lors de la planification des secteurs d'intervention, tenir compte des projets d'aires protégées déposés en 2024 dans le cadre de l'appel à projet du gouvernement du Québec, pour ne pas compromettre leur raison d'être. Ne pas affecter les attributs particuliers ou essentiels qui sous-tendent chaque projet d'aire protégée (ex. paysage précis, connectivité, habitat d'une espèce menacée ou vulnérable, milieux sensibles à la récolte, milieux rares, etc.).
- S'assurer que dans le cadre du Plan d'aménagement spécial pour l'épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette (PAS TBE), les utilisateurs touchés bénéficient du même processus d'harmonisation et d'avis de travaux que pour les secteurs d'intervention réguliers. Des communications publiques et ciblées seraient requises afin de divulguer les prochaines étapes en lien avec le PAS TBE.

Note : les secteurs entre parenthèses () sont des secteurs consultés antérieurement.

Les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement (BGA) de l'unité d'aménagement 062-71

Les commentaires suivants s'appliquent à l'ensemble des secteurs à la consultation.

INFRASTRUCTURE

Viser à ce que l'harmonisation n'ajoute pas de contraintes supplémentaires à la construction/réfection de chemins multiusages et d'infrastructures. L'empilement du bois et la construction/réfection des chemins sont primordiaux et doivent permettre le transport de la machinerie et du bois. Les chemins sont planifiés, construits et financés par les BGA. C'est eux qui ont l'expertise et qui savent quels choix sont les plus judicieux pour permettre aux camions forestiers et tous les autres usagers de circuler de façon sécuritaire tout en minimisant les impacts environnementaux.

TYPE DE TRAITEMENT SYLVICOLE

S'assurer que les demandes ne vont pas à l'encontre des décisions du professionnel (ing.f.) quant au choix des prescriptions sylvicoles qui sont basées sur les données forestières. Cependant, dans certains cas, des mesures d'harmonisation pourraient influencer les traitements pour des enjeux de visuels, mais on souhaite éviter une ingérence des utilisateurs dans la sylviculture qui ont des impacts économiques importants sans justifications forestières.

PÉRIODE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Comme la marge de manœuvre est déjà restreinte (conditions climatiques, réglementation, besoin des usines, conditions du terrain, etc.), s'assurer qu'il n'y ait pas de contraintes supplémentaires pouvant nuire ou empêcher les opérations forestières d'avoir lieu à n'importe quelle période nécessaire des travaux dans ce secteur.

TRANSPORT

Être en mesure de transporter le bois au moment prévu ou opportun et ce, sans contraintes d'heures ou de périodes de circulation. Des restrictions peuvent engendrer des problèmes de planification pour l'industrie et dans certains cas, des pertes de qualité du bois (feuillu sciage) et des ruptures d'approvisionnement. Le transport forestier est extrêmement coûteux et les capacités sont restreintes. Toutes contraintes supplémentaires ajoutent des frais et diminue la rentabilité des entrepreneurs de transport qui sont peu nombreux à choisir ce métier.

SUPERFICIE DES TRAVAUX

Viser à maximiser les m^3/km de chemin qui seront récoltés afin de minimiser la perte de volume non récupérable et la création d'orphelins. De cette façon, le même volume est récolté en limitant les déplacements, les impacts environnementaux et les retours dans les secteurs pour récupérer ces orphelins. Aussi, la notion de rentabilité économique de la récolte devrait aussi être incorporer dans l'analyse. Les ajouts de rétention et les retraits de superficie pour des raisons d'harmonisation ayant pour effet d'impacter le calcul de possibilité forestière doivent être évités.

Commentaires par municipalité

Les commentaires présentés dans la section suivante correspondent aux commentaires généraux recueillis lors de la consultation. Ceux-ci n'étaient pas associés à un secteur précis ni à un PAS particulier; ils ont donc été regroupés séparément afin de refléter les observations et préoccupations d'ordre général exprimées par les participants.

Municipalité de Chertsey

ORGANISME	COMMENTAIRES
Citoyen x12	Je suis résolument contre les coupes forestières prévues dans le PAS du Parc régional de la Forêt Ouareau. Les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la forêt Ouareau mettent en péril le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey, qui permet d'atteindre la cible de protection gouvernementale de 30% sur ses terres publiques. Plusieurs organismes environnementaux, dont Éco-corridor lanaudois, demandent au gouvernement d'émettre un moratoire le temps que les conclusions de la concertation régionale en cours soit terminée, et je crois comprendre qu'il a refusé de le faire jusqu'à maintenant. Cette planification de coupes forestières met à risque la réalisation du projet de Sentier Grande Aventure promu par Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière et Éco-corridor lanaudois, puisque les coupes forestières ne garantissent pas une expérience en nature sauvage pour les utilisateurs. La candidature de Lanaudière, si elle est retenue par le promoteur, donnerait une impulsion significative au développement touristique local, en plus de protéger des espaces naturels accessibles à la population locale. Il serait très déraisonnable et inexplicable de s'en priver. En plus de la planification des coupes régulières, les PAS sont présentés comme des secteurs d'intervention préventifs liés à la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Or, les analyses réalisées à partir des données forestières publiques révèlent ceci : - sur plus des 1000 hectares visés par des PAS, plus de 70 % des superficies ciblées sont non sensibles à la tordeuse de l'épinette; - plus de 55% des superficies visées par le PAS sont des peuplements âgés (90 ans ou plus) et composées majoritairement de peuplements de feuillus, donc peu ou pas sensibles à la tordeuse de l'épinette; - moins de 15% des superficies visées par le PAS sont majoritairement composées de sapins et d'épinettes -- une seule parcelle représentant moins de 1% du territoire visé est composée de 50% de sapin; - les critères permettant de recourir au PAS ne sont pas respectés. Les interventions devraient prioritairement viser des peuplements composés majoritairement de sapins baumiers fortement touchés, des peuplements dominés par l'épinette, ou encore des secteurs adjacents à des zones fortement atteintes (article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier). En parallèle des PAS, les travaux prévus au PAFIO dans la Forêt Ouareau concernent 465 hectares, dont environ 80 % sont peu ou pas sensibles à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, 50 % sont des peuplements âgés non vulnérables, et seulement 7 % sont majoritairement composés de sapins et d'épinettes, les essences les plus fragiles. Aussi, le chantier Ulric n'apparaît pas clairement sur la carte interactive, seuls les travaux de chemins d'accès y figurent et on y ajoute une superficie pour un futur PAS. Or, ces coupes sont contestées par les résidents du lac Monahan et Paré tout juste situé au sud du parc quant aux incidences possibles sur leur lac et questionnées par la municipalité de Chertsey qui entrevoit des impacts sur ses infrastructures. Il est essentiel pour le Ministère d'expliquer aux citoyens :

ORGANISME	COMMENTAIRES
	• Pourquoi des secteurs ont été inclus dans les PAS alors qu'ils ne répondent pas aux conditions prévues par la loi? • Quels peuplements précis sont visés et quels critères ont été utilisés? • Pourquoi ne pas respecter la volonté que les citoyens ont clairement exprimée pour la protection des espaces naturels et les milieux de vie des citoyens? • Pourquoi mener la présente consultation publique alors que les intervenants de la région sont engagés dans un processus de concertation menant à la désignation d'aires protégées?
Citoyen	Ce sommet est un des plus élevés du parc. Il s'agit d'un secteur à fort potentiel pour le développement futur du parc. Meme commentaire que précédemment concernant la TBE.
Citoyen	Je suis résolument contre l'implantation des chemins dans le Parc de la Forêt Ouareau. Les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la forêt Ouareau mettent en péril le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey, qui permet d'atteindre la cible de protection gouvernementale de 30% sur ses terres publiques. Plusieurs organismes environnementaux, dont Éco-corridor lanaudois, demandent au gouvernement d'émettre un moratoire le temps que les conclusions de la concertation régionale en cours soit terminée, et je crois comprendre qu'il a refusé de le faire jusqu'à maintenant. Cette planification de coupes forestières met à risque la réalisation du projet de Sentier Grande Aventure promu par Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière et Éco-corridor lanaudois, puisque les coupes forestières ne garantissent pas une expérience en nature sauvage pour les utilisateurs. La candidature de Lanaudière, si elle est retenue par le promoteur, donnerait une impulsion significative au développement touristique local, en plus de protéger des espaces naturels accessibles à la population locale. Il serait très déraisonnable et inexplicable de s'en priver. En plus de la planification des coupes régulières, les PAS sont présentés comme des secteurs d'intervention préventifs liés à la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Or, les analyses réalisées à partir des données forestières publiques révèlent ceci : - sur plus des 1000 hectares visés par des PAS, plus de 70 % des superficies ciblées sont non sensibles à la tordeuse de l'épinette; - plus de 55% des superficies visées par le PAS sont des peuplements âgés (90 ans ou plus) et composées majoritairement de peuplements de feuillus, donc peu ou pas sensibles à la tordeuse de l'épinette; - moins de 15% des superficies visées par le PAS sont majoritairement composées de sapins et d'épinettes -- une seule parcelle représentant moins de 1% du territoire visé est composée de 50% de sapin; - les critères permettant de recourir au PAS ne sont pas respectés. Les interventions devraient prioritairement viser des peuplements composés majoritairement de sapins baumiers fortement touchés, des peuplements dominés par l'épinette, ou encore des secteurs adjacents à des zones fortement atteintes (article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier). En parallèle des PAS, les travaux prévus au PAFIO dans la Forêt Ouareau concernent 465 hectares, dont environ 80 % sont peu ou pas sensibles à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, 50 % sont des peuplements âgés non vulnérables, et seulement 7 % sont majoritairement composés de sapins et d'épinettes, les essences les plus fragiles. Aussi, le chantier Ulric n'apparaît pas clairement sur la carte interactive, seuls les travaux de chemins d'accès y figurent et on y ajoute une superficie pour un futur PAS. Or, ces coupes sont contestées par les résidents du lac Monahan et Paré tout juste situé au sud du parc quant aux incidences possibles sur leur lac et questionné par la municipalité de Chertsey qui entrevoit des impacts sur ses infrastructures. Il est essentiel pour le Ministère d'expliquer aux citoyens :

ORGANISME	COMMENTAIRES
	• Pourquoi des secteurs ont été inclus dans les PAS alors qu'ils ne respectent pas les conditions prévues par la loi? • Quels peuplements précis sont visés et quels critères ont été utilisés? • Pourquoi ne pas respecter la volonté que les citoyens ont clairement exprimée pour la protection des espaces naturels et les milieux de vie des citoyens? • Pourquoi mener la présente consultation publique alors que les intervenants de la région sont engagés dans un processus de concertation menant à la désignation d'aires protégées?
Citoyen	Je suis résidente permanente au lac Monahan (même si ma boite postale est située à Montréal pour des raisons pratiques). Je m'oppose au PAS prévu en amont du chantier Ulric, à la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est extrêmement sensible. Le chantier Ulric est déjà très préoccupant pour notre communauté composée d'une cinquantaine de résidences, dont la plupart sont occupées de façon permanente, puisqu'il couvre une grande partie du bassin versant du lac Monahan. Y ajouter le PAS en amont et adjacent au chantier Ulric affecterait presque l'ensemble du bassin versant du lac Monahan. Si une telle coupe avait lieu, les conséquences sur le milieu hydrique seraient irréversibles. Cela équivaudrait à signer l'arrêt de mort du Lac Monahan en aval, ainsi que le milieu de vies de ses résidents, en raison de l'augmentation du débit de l'eau vers le lac et des dépôts de sédiments causés par l'érosion accrue dans le secteur de coupe. De plus, cette coupe entraînerait une pression accrue sur les infrastructures municipales (routes, digues et ponceaux), une possible dégradation de la qualité de l'eau potable des résidents et pourrait compromettre la sécurité publique. Par ailleurs, le chantier Ulric n'est pas encore à l'étape d'harmonisation. Je m'oppose au développement de routes forestières dans le cadre du présent PAFIO pour le chantier Ulric. Le tracé de ces routes devrait être déterminé au moment de l'harmonisation du chantier Ulric et non de façon anticipée.
Citoyen	Se secteur fais partie d'un parc... Alors pourquoi mené cette consultation publique alors que les intervenants de la région sont engagées dans un processus de concertation menant a la désignation D'AIRE PROTÉGÉES ????
Citoyen	Je comprends que les dommages fait par la TBE sont en augmentation dans Lanaudière. Cependant en consultant le document "Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2025" comprenant la cartographie des forêts vulnérables, il me semble que les zones vulnérables ne se situent pas dans la région ciblée par mon commentaire (et les secteurs contigus). Serait-ce un secteur plus vulnérable à moyen terme? Ayant déjà siégée sur la table GIRT, je sais qu'il y a souvent des éléments scientifiques qui nous échappent. Ce secteur générant beaucoup d'émotions, j'aimerais avoir plus d'informations svp. Merci
Citoyen	Pourquoi ces consultations alors qu'il y a un processus d'aires protégées déjà en cours ? Les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la forêt Ouareau mettent en PERIL le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey qui permet d'atteindre la cible de protection gouvernementale de 30% sur ses terres publiques. Quel est le lien entre les deux? Harmonisation ? Contradiction ? Quels critères, précisément seront appliqués ? Proposez-vous différentes options aux citoyens ? Comment assurez-vous un équilibre entre la voix citoyenne et la voix des entreprises forestières.

ORGANISME	COMMENTAIRES
Citoyen	Cette planification de coupes forestières met à risque la réalisation du projet de Sentier Grande Aventure promu par Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière et Éco-corridor lanaudois puisque les coupes forestières ne garantissent pas une expérience en nature sauvage pour les utilisateurs. La candidature de Lanaudière, si elle est retenue par le promoteur, donnerait une impulsion significative au développement touristique local en plus de protéger des espaces naturels accessibles à la population locale. Il serait dommage de s'en priver. Un projet d'aire protégée a aussi été déposé conjointement par la municipalité de Chertsey et Éco-corridor lanaudois dans la zone des Grands lacs de Chertsey. Les travaux indiqués, des chemins d'accès, ouvrent la voie à des coupes importantes contestées par les résidents lors de la dernière consultation publique (dont on ne voit pas le chantier d'emblée sur la carte). Une caractérisation effectuée par la municipalité démontre la présence d'écosystèmes d'intérêt et la présence de végétaux à statut précaires.
Citoyen	Je suis résidente permanente au lac Monahan (même si ma boite postale est située à Montréal pour des raisons pratiques). Je m'oppose au PAS prévu en amont du chantier Ulric, à la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est extrêmement sensible. Le chantier Ulric est déjà très préoccupant pour notre communauté composée d'une cinquantaine de résidences, dont la plupart sont occupées de façon permanente, puisqu'il couvre une grande partie du bassin versant du lac Monahan. Y ajouter le PAS en amont et adjacent au chantier Ulric affecterait presque l'ensemble du bassin versant du lac Monahan. Si une telle coupe avait lieu, les conséquences sur le milieu hydrique seraient irréversibles. Cela équivaudrait à signer l'arrêt de mort du Lac Monahan en aval, ainsi que le milieu de vies de ses résidents, en raison de l'augmentation du débit de l'eau vers le lac et des dépôts de sédiments causés par l'érosion accrue dans le secteur de coupe. De plus, cette coupe entraînerait une pression accrue sur les infrastructures municipales (routes, digues et ponceaux), une possible dégradation de la qualité de l'eau potable des résidents et pourrait compromettre la sécurité publique. Par ailleurs, le chantier Ulric n'est pas encore à l'étape d'harmonisation. Je m'oppose au développement de routes forestières dans le cadre du présent PAFIO pour le chantier Ulric. Le tracé de ces routes devrait être déterminé au moment de l'harmonisation du chantier Ulric et non de façon anticipée.

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

ORGANISMES	COMMENTAIRES
Citoyen	Je ne comprends pas,mis à part si c'est parce qu'il y a la tordeuse des bourgeons de l'épinette, pourquoi couper dans un parc??? A t-on tellement besoin d'arbres qu'il faille couper dans un parc, où à proximité des maisons?Le Québec n'est pas assez grand? L'économie c'est bien mais pas au détriment de l'environnement. Les forêts anciennes sont très importantes pour l'environnement; autant pour la nature,les animaux et la chasse/ pêche.
Citoyen	C'est le secteur du Massif du parc régional de la Forêt Ouareau. C'est un secteur très prisé pour toutes sortes d'activités de plein-air et pour lequel beaucoup d'investissements ont été faits. Ce serait une perte ÉNORME pour toute la collectivité si des travaux de foresterie, peu importe de quelle nature, devraient avoir lieu dans ce secteur. Je répète, c'est un parc donc PAS TOUCHE!!!!

ORGANISMES	COMMENTAIRES
Citoyen	Je m'oppose aux coupes forestières dont l'ancien chantier Rivière du Nord transformé en PAS (nécessitant aucune étape d'harmonisation préalable) dans le Parc régional de la Forêt Ouareau (PRFO), puisque cette forêt, majoritairement mixte, est naturellement bien protégée contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et qu'aucun signe d'infestation n'y est actuellement observé. D'ailleurs, les données disponibles indiquent que moins de 1 % des superficies visées dans le PRFO semblent réellement vulnérables à la tordeuse. De plus, les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la Forêt Ouareau mettent en péril le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey, projet qui permettrait d'atteindre la cible gouvernementale de protection de 30 % des terres publiques.
Citoyen	Je m'oppose aux cinq plans d'aménagement spéciaux prévus dans le Parc régional de la Forêt Ouareau (PRFO), puisque cette forêt, majoritairement mixte, est naturellement bien protégée contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et qu'aucun signe d'infestation n'y est actuellement observé. D'ailleurs, les données disponibles indiquent que moins de 1 % des superficies visées dans le PRFO semblent réellement vulnérables à cette infestation. Ces plans d'aménagement spéciaux seront mis en œuvre sans qu'aucune mesure d'harmonisation visant à en réduire les impacts ne soit prévue au préalable. De plus, à la suite d'échanges avec les cartographes lors de la rencontre explicative des PAS du PAFIO 2026, il nous a été révélé qu'aucun biologiste ni entomologiste ne participera aux décisions relatives aux coupes forestières. Ainsi, la simple présence d'essences susceptibles d'être un jour attaquées suffira à justifier des interventions dans ces secteurs. Une telle approche revient à accorder un chèque en blanc aux compagnies forestières et va à l'encontre des principes d'une gestion responsable et durable de nos forêts publiques. Par ailleurs, les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la Forêt Ouareau compromettent le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey. Ce projet contribuerait pourtant à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à protéger 30 % des terres publiques.
Citoyen	Ces coupes visent une zone utilisée par les randonneurs et les touristes très fréquentés. Entre autres, des refuges, un camping, un pont suspendu y sont situés. • En parallèle des PAS, les travaux prévus au PAFIO dans la Forêt Ouareau concernent 465 hectares, dont environ 80 % sont peu ou pas sensibles à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, 50 % sont des peuplements âgés non vulnérables, et seulement 7 % sont majoritairement composés de sapins et d'épinettes, les essences les plus fragiles. Les analyses réalisées à partir des données forestières publiques révèlent ceci : • Sur plus des 1000 hectares visés par des PAS, plus de 70 % des superficies ciblées sont non sensibles à la tordeuse de l'épinette ; • Plus de 55% des superficies visées par le PAS sont des peuplements âgés (90 ans ou plus) et composées majoritairement de peuplements de feuillus donc peu ou pas sensibles à la tordeuse de l'épinette ; • Moins de 15% des superficies visées par le PAS sont majoritairement composées de sapins et d'épinettes. Une seule parcelle de représentant moins de 1% du territoire visé est composée de 50% de sapin; • Les critères permettant de recourir au PAS ne semblent pas rencontrés. Les interventions devraient prioritairement viser des peuplements composés

ORGANISMES	COMMENTAIRES
	majoritairement de sapins baumiers fortement touchés, des peuplements dominés par l'épinette ou encore des secteurs adjacents à des zones fortement atteintes. (Article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier)
SDPRM	Même commentaire que le secteur de TBE dans St Donat. Ce secteur de coupe est coeur de nos infrastructures. L'acceptabilité sociale de cette coupe est impossible.
SDPRM	Secteur important de camping et Sentiers Prévoir une rencontre concernant le TBE afin de mieux comprendre le dossier et les impacts futur. Même commentaire que les autres secteurs de TBE

Saint-Alphonse-Rodriguez

ORGANISME	COMMENTAIRE
Citoyen	Pourquoi des secteurs ont été inclus dans les PAS alors qu'ils ne semblent pas répondre aux modalités prévues par la loi ? Quels peuplements précis sont visés et quels critères ont été utilisés ? Pourquoi ne pas respecter la volonté exprimée clairement par les citoyens pour la protection des espaces naturels et les milieux de vie des citoyens ? Pourquoi mener cette consultation publique alors que les intervenants de la région sont engagés dans un processus de concertation menant à la désignation d'aires protégées ?

Saint-Côme

ORGANISME	COMMENTAIRE
Municipalité de Saint-Côme	Bonjour, À titre de nouveau maire de Saint-Côme, je me joins à mon prédécesseur, Martin Bordeleau, pour exprimer la position ferme de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. Nous déplorons vivement la décision d'autoriser une coupe de bois à l'intérieur des limites du parc de la Chute-à-Bull. Ce parc, géré par la Société de développement des parcs de la Matawinie, représente un atout majeur pour notre municipalité. Véritable joyau naturel et pôle touristique d'importance, il accueille chaque année de nombreux visiteurs attirés par ses plus de trente kilomètres de sentiers pédestres, ses refuges, sa grotte aux visites guidées, son sentier d'interprétation sur la drave et, bien sûr, sa chute emblématique reconnue à l'échelle régionale. Il nous apparaît totalement déraisonnable qu'une coupe forestière soit envisagée dans un lieu d'une telle valeur écologique, patrimoniale et touristique. Simon Beaudry
SDPRM	La SDPRM a déjà formulé des commentaires lors du dernier PAFIO. On réitère que le Parc de la Chute a bull est un attrait majeur pour la région et que sa petite superficie rend tres difficile la cohabitation avec la foresterie. Le parc compte une caverne et son achalandage progresse à chaque année. (plus de 32 000 visiteurs en 2025)

Saint-Damien

ORGANISME	COMMENTAIRE
Citoyen	Bonjour, Pour la consultation publique concernant les modifications dans les plans d'aménagement forestier dans Lanaudière, mon conjoint Claude Bourdages et moi-même Lucie Cardinal aimerions être informés et inscrits à la liste d'envoi concernant les plans d'aménagement forestier. Nous avons un chalet au Lac Gauthier dans la Zec des Nymphes ou il y a eu plusieurs coupes forestières dernièrement. Nous sommes inquiets de savoir si les coupes forestières viennent proche de notre chalet, car après une coupe forestière, le visuel n'est vraiment pas beau à voir. Merci

Saint-Donat

ORGANISME	COMMENTAIRES
SDPRM	Le PAS sur la TBE comprend de très grandes zones pour lesquelles nous n'avons pas de détails (type de coupe, etc.) Il faudrait obtenir davantage d'information sur l'orientation et les informations concernant ces secteurs. Ces secteurs de TBE sont très préoccupants, car ils occupent de sites où nous nous avons des réseaux denses de sentiers avec refuges, campings, points de vue (notamment pour les parcs) . Ce comment s'applique aussi à toutes les autres PAS/ TBE sur le territoire des autres parcs Matawinie. (notamment Foret Ouareau)

Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ORGANSIME	COMMENTAIRE
Pourvoirie Domaine Bazinet	Nous aimerions être consultés et avertis en avance par rapport a cette coupe. Elle touche 50% de notre pourvoirie, nottament la partie utlisiée de celle-ci (chalets et installations).
Citoyen	ligne électrique sous terre pour électricité au bail. Lors de coupe 2012-2013d (TAG) le contremaitre avait marché avec lui pour tracé le ligne électrique au gps pour éviter de rouler par dessus.
Citoyen	Crainte d'une coupe à blanc et de l'impact sur les activités touristiques de la municipalité (secteur hachuré pour la TBE). S'assurer de viser spécifiquement le peuplement à risque et limiter l'impact sur la faune, les activités récréatives et l'aspect général du secteur (plus spécifiquement les alentours du lac, sentiers pédestres, unités de logement etc)
Citoyen	Attention au type de coupe pour limiter l'impact sur la faune (pas seulement sur la partie identifiée mais aussi pour les environs car déplacement des animaux face à la destruction de leur habitat), les activités touristiques (Pourvoirie directement touchée de façon importante) et aspect générale du secteur (sentier national, contour du lac etc).
Citoyen	La superficie touchée (TBE) est juxtaposée à une zone protégée qui pourrait être affectée par les travaux éventuels. Ce genre de travaux ne devrait pas être fait directement sur la rive d'un lac. A noter également que ce secteur pourrait être une aire de nidification pour le Pygargue à tête blanche. Au moins un couple est présent dans ce secteur.
FTPQ	Bonjour, La pourvoyeur, Mme Auger, m'a informé avoir transmis des commentaires précis lors de la rencontre d'information du 25 mars 2026 et que le secteur en consultation est un potentiel secteur en cas d'épidémie de TBE le message ci-bas est général puisque le secteur demeure hypothétique. La planification présentée dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Certaines

ORGANSIME	COMMENTAIRE
	interventions sur la pourvoirie sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme il est possible que des secteurs aient déjà été consultés ou convenus ou que d'autres puissent être ajoutés à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels peuvent également devoir être traités simultanément. Évidemment le fait que vous mentionniez une espèce qui attaque le résineux pour intervenir dans des zones qui me semblent pourtant feuillues, me laisse perplexe. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise comme la nôtre, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirer ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.
SDPRM	Sentier de l'OURS (Senie rnational) travserse ce secteur. Même commentaire que les autres secteurs de TBE

Saint-Michel-des-Saints

ORGANSIME	COMMENTAIRE
ZEC Collin	Communiquer avec la ZEC Collin si des travaux ont lieu dans ce secteur pour harmonisation

Territoire non organisé

ORGANISME	COMMENTAIRE
Citoyen	Selon Forêt ouverte, ce secteur est composé de seulement 10% de sapin baumier, il ne devrait pas faire partie d'un plan d'aménagement spécial. Cet énorme secteur à l'est du chantier Petit-Ours est composé de feuillus selon Forêt Ouverte, avec très très peu de sapins et d'épinettes, il ne devrait pas faire partie d'un plan d'aménagement spécial.
Citoyen	Selon un document fourni par Réseau ZEC que nous pouvons rendre disponible au besoin, ce secteur à l'ouest du lac Crystal constitue une vieille forêt. Elle devrait être

ORGANISME	COMMENTAIRE
	protégée en intégralité. Selon Forêt ouverte, une bonne partie de ce secteur est aussi composé de feuillus. Le plan d'aménagement spécial devrait être retiré.
Citoyen	L'exploitation forestière prévue dans le cadre des plans d'aménagement spécial de cette consultation publique, celle prévue à l'intérieur du territoire proposé comme aire protégée des lacs Crystal et Civille, va à l'encontre des objectifs mêmes de conservation. Ce territoire est en analyse pour être protégé, et les interventions projetées sont difficilement compatibles avec cet usage.
Citoyen	Un PAS pour récolter le bois à tout prix? Pourtant, une épidémie non récoltée contribue à enrichir les écosystèmes: création de trouées lumineuses, formation de chicots, enrichissement organique… Ces processus naturels, étalés dans le temps, favorisent la biodiversité et la qualité des habitats. À réfléchir pour un aménagement réellement durable de la forêt, alors qu'on ne voit que les bénéfices à très très court terme.
Citoyen	En réponse à la création du PAFIO et PAS de 2026 dans le bassin versant du Lac Crystal, en considération du "Chantier Crystal": Considérant que le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel "Chantier Crystal" de 2024 (organisant une coupe forestière intensive dans le bassin versant du lac Crystal) ait été contesté par des organisations citoyennes, agents municipaux et plusieurs médias depuis cette même année, et que ceux-ci aient eu finalement, mais seulement partiellement, gain de cause en octobre 2025 à la suite d'un processus de règlement des différends (RD) déclenché par le MRNF en juillet 2025 ayant mené à une décision émise par la Direction générale de la gestion des forêts de n'autoriser des coupes forestières que sur une superficie estimée à 16 % du bassin versant du lac Crystal (18,5 hectares), en comparaison des coupes intensives initialement planifiées. Considérant également que le lac Crystal soit un lac ultra-oligotrophe aux caractéristiques uniques, reconnu par le MRNF comme possédant un caractère exceptionnel depuis au moins 2014, reconnu par le MRNF comme étant un site faunique d'intérêt, soumis à titre d'aire protégée dans le cadre de l'appel à projets du MELCCCFP, et qu'il soit défendu par avis scientifique que le déboisement intensif de son bassin versant entraînerait une augmentation du ruissellement, du lessivage de ses nutriments (tels que le phosphore et le carbone organique dissous), ainsi qu'une hausse de la sédimentation, tous pouvant affecter la qualité de son eau et l'équilibre de son écosystème. Il apparaît: que le caractère "urgent" du plan impliquerait l'utilisation de pouvoirs extraordinaires permettant de faire fi de protections et processus préalablement mis en place afin de préserver l'écosystème des lieux; que le caractère "urgent" du plan impliquerait l'utilisation de pouvoirs extraordinaires sans nécessairement de preuves concrètes et soutenables pour en défendre l'utilisation; que le nouveau plan d'aménagement spécial soit particulièrement coincidental avec le refus d'accorder la majorité du bassin versant aux intérêts forestiers de la région. Finalement, en l'absence de preuves concrètes que l'épidémie soit aux portes de la zone couverte par ce plan spécial, ce qui n'est pas le cas considérant que selon Données Québec, l'épidémie de la TBE n'étant pas présente autour du lac Crystal et ne se maintenant qu'à un niveau léger à l'ouest de la route 131… Il apparaît que la mise en place de ce plan pourrait mettre le lac Crystal en danger, et ce, malgré les protestations des différents partis pris de cette région.

ORGANISME	COMMENTAIRE
	Malgré les articles journalistiques. Malgré les avis scientifiques. Malgré les citoyens.
Citoyen	L'idée de faire un plan spécial pour cause d'une épidémie TBE me semble non fondée: selon un rapport du ministère des ressources naturelles et des forêts daté du 9 octobre 2025 intitulé "Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2025", la carte pour Lanaudière (carte 13, page 25) ne montre aucune présence de défoliation pour toute la zone au sud du lac Taureau et à l'est de St-Zénon. Aucune zone n'est identifiée, même pas une défoliation légère. Comment alors peut-on justifier une coupe de récupération pour TBE ?!?!? Ça m'apparait une bien piètre excuse. Quand on veut tuer son chien...on l'accuse de la rage. En plus, cette zone devrait faire partie d'une aire protégée et fait objet de procédure judiciaire. Il m'apparait inopportun d'y toucher de facon précipitée. ref: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/insectes/RA_Aires_infesteesTBE_2025.pdf
Citoyen	Un plan d'aménagement spécial pour la tordeuse... Intéressant. Même en présence de mortalité dans certains peuplements résineux, une perturbation naturelle comme celle causée par la tordeuse ne peut être comparée à une coupe forestière. Les deux n'ont ni les mêmes impacts ni les mêmes bénéfices/impacts écologiques. Est-ce que la tordeuse aura le dos large dans les prochaines années pour donner carte blanche à l'industrie forestière?
Citoyen	Ce projet de chantier et de plan d'aménagement spécial (PAS) suscite une opposition majeure en raison de son incohérence flagrante avec le processus d'aire protégée en cours pour les lacs Crystal et Civille. Il est jugé inacceptable que le MRNF planifie des coupes, notamment le chantier Petit-Ours, dans un secteur que le ministère de l'Environnement évalue actuellement pour atteindre la cible de protection de 30 %. Le prétexte d'une urgence liée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est scientifiquement contesté par les rapports récents qui ne montrent aucune défoliation significative dans cette zone, laquelle est d'ailleurs majoritairement composée de feuillus. De plus, le fait que le territoire soit présentement devant les tribunaux devrait imposer un moratoire immédiat sur toute intervention afin de respecter le processus judiciaire. Sur le plan écologique, le lac Crystal est un écosystème ultra-oligotrophe unique dont la qualité de l'eau et la biodiversité (incluant le Pygargue à tête blanche et l'Aigle royal) seraient gravement menacées par le déboisement et l'érosion. Les citoyens dénoncent également des irrégularités techniques, comme des planifications de coupes sur des pentes interdites de plus de 30 %, ainsi qu'un processus de consultation opaque, aux délais trop courts et aux séances d'information peu accessibles. En somme, la communauté réclame le report de toute activité forestière jusqu'à l'obtention d'un statut de protection définitif pour préserver ce patrimoine naturel exceptionnel du saccage visible du ciel.
Citoyen	Laisser des superficies intactes dans les zones, s'assurer que le chemin principal soit accessible en véhicule après les travaux, garder des accès pour se rendre aux zones non récoltées. Garder les sentiers de trappes actuels intacts de même qu'une bande non récoltées
Citoyen	Garder les sentiers de trappe intact et respecter une bande non touchée de 30 metres
Citoyen	Garder les sentiers de trappage accessible et bien dégagé

ORGANISME	COMMENTAIRE
Citoyen	Je possède un camp de trappe à cet endroit (pour la saison 26-27 et suivantes). Les installations sont le camp de trappe ainsi qu'une toilette sèche 50 m à l'arrière. Je demande la préservation du chemin d'accès pour m'y rendre ainsi que la bande de bois entre le camp, le lac (partout sur la péninsule) et le chemin principal (route 6). Un camping est à proximité et afin de préserver la cohabitation avec les campeurs, cette bande de forêt est essentielle. De plus, pour les campeurs, la préservation du bois autour du lac est importante pour l'expérience client. Le bois sur la péninsule où se situe le camp offre également une protection contres les vols et le vandalisme (peu visible). Étant à proximité d'un chemin principal (route 6), c'est un élément majeur pour nous. Je demande également le maintien intégral des bandes riveraines du Lac Mosquic afin de protéger les huttes, les barrages et réserves de nourriture du castor. Une coupe trop agressive près de l'eau causera l'envasement des étangs rendant le territoire inutilisable pour le castor, la loutre, le vision et le rat musqué qui sont au coeur de nos activités.
Citoyen	Chemin d'accès et pont essentiel pour le déplacement sur territoire de trappe. Le chemin doit rester libre débris me permettant un accès à la forêt pour les activités de trappage. Je demande la conservation de corridors forestiers (îlots de rétention) pour permettre à la faune de circuler entreles massifs résiduels malgré les coupes de récupération. Secteur productif pour la martre et le pékan.
Citoyen	Protection du CASTOR et des habitats aquatiques : Le castor est au cœur de mon activité. Je demande le maintien intégral des bandes riveraines pour protéger les huttes, les barrages et les réserves denourriture. Une coupe trop agressive près de l'eau causera l'envasement des étangs, rendant le territoire inutilisable pour le castor, la loutre, le vison et le rat musqué.
Citoyen	Connectivité (Martre, Pékan, Lynx, Loup, Belette) : Je demande la conservation de corridors forestiers (îlots de rétention)pour permettre à la faune de circuler entre les massifs résiduels malgré les coupes de récupération.
Citoyen	Ce chemin est essentiel à l'accès à mes lignes de trappes de ce secteur et du territoire au sud du lac Mosquic, près du lac Acon. Je demande la préservation de ce chemin et des ramifications au sud pour une circulation sans danger et un accès au territoire.
Citoyen	Pour ma sécurité et le respect de ma récolte, je demande une suspension complète des opérations (coupe ettransport) durant mes périodes actives : automne, hiver et printemps sur mon territoire de trappe (14-01-0027) Maintien des sentiers : Mes lignes de trappe doivent rester libres de tout débris de coupe (branches, cimes) et demeurer sécuritaires pour mes déplacements après le passage de l'industrie.
Citoyen	sur le territoire de trappe 14-01-0027, si des secteurs sont gravement affectés par la TBE, je souhaite une prise en charge de ce secteurs de façon prioritaire. Je souhaite en être rapidement informée.
Citoyen	Bonjours Je suis Propriétaire au chemin du lac CharlandJe suis très inquiet de la situation. Actuellement il y a déjà beaucoup de poussière et de bruit provenant du chemin de la Manawan

ORGANISME	COMMENTAIRE
	La déforestation ne devrait pas être fait entre le chemin de la Manawan et le Lac Charland pour la qualité de l'environnement autour des chalets et aussi la visibilité du chemin qui amènerais les chalets plus visibles et par le fait même plus sujet à être voler. (Loin des yeux loin du cœur). La villégiature en forêt est agréable lorsqu'il y a des arbres. Pas dans un champ dévaster. Il y a aussi les risque de sédiments dans le lac cars il ne semble pas y avoir aucune bande riveraine. On a un bon exemple au bout du Lac il avait bucher à 10 pieds du bord. Nous payons des Taxes de plus en plus élevée et un bail qui a quadruplé en 20ans Il serait bien de préservée une certaine qualité d'environnement autour du lac. De toute façon il n'y aura jamais assez d'arbre pour l'industrie qui va surement couper au maximum du a la hausse du cout de l'énergie par les temps qui cours Merci de votre compréhension et de respecter ce petit royaume pour chacun des propriétaires autour du Lac Charland
Citoyen	Bonjour, Nous sommes installés au Chemin Marcil au Lac Charland, voisin du Lac Réal. Et oui, du côté sans électricité et ce n'est pas un hasard, nous aimons la nature et la respectons beaucoup. Évidemment, depuis que nous sommes propriétaire, nous profitons de la nature qui est composé d'une très belle forêt garnie de plusieurs essences, situé tout près d'un très beau cours d'eau. La qualité de l'eau est tel qu'il n'y a pratiquement pas d'algues autour du lac, du moins pas encore. L'eau est impeccable et plusieurs espèces d'oiseau en profite, comme un petit couple d'oiseau Martin Pêcheur qui nous font bien sourire. On sait tous que s'il y a moins d'arbres tout autour du lac, il y aura moins de filtration et l'eau n'aura évidemment pas la même clarté. Les poissons eux, seront-ils aussi présents si la végétation change autour du lac, s'il n'y a presque plus de végétation près du bord de l'eau ? Aussi, le puit de surface qui nous donne l'eau que l'on boit est entouré d'arbres à environ 50 pieds au bord de l'eau. L'eau qu'il nous donne est comparable à l'eau vendu en bouteilles. S'il y a moins d'arbres autour de celui-ci, est-ce que l'eau qu'on boit aura toujours la même qualité ? Nous sommes aussi heureux de demeuré sur la petite route que prend un joli petit renard. Chaque jour, il passe au même endroit. S'il y a moins d'arbres, passera-t-il encore chez-nous ? Est-ce qu'un renard vit hors d'un bois ? Le fait qu'il y ait une végétation diverse nous permet aussi d'avoir beaucoup de petits fruits sauvages qui pousse sous les arbres. Nous en profitons autant que plusieurs petits oiseaux. Pas d'arbres, pas de fruits ? Hé oui, nous sommes entourés de plusieurs petits animaux, dans le bois, dans leurs chez-eux. C'est chez-eux que nous sommes, c'est pas eux qui sont chez-nous !!! Qui sommes-nous pour tant changer leurs environnements ? Nous sommes heureux, mon épouse et moi, d'aller régulièrement à la pêche en ponton sur le lac, avec nos 3 petites familles qui sont composé de 6 adultes et de 4 petits-enfants. Que de beaux moments ! Souvent, nous avons la chance de voir un oiseau de proie (un aigle royal) qui se perche dans les arbres au nord-ouest du lac et qui revient se nicher, entre chez-nous et le lac Réal. Depuis près de 2 ans, nous tentons, avec nos petits-enfants de voir où se situe exactement son nid. Nous savons qu'il se niche tout près mais il sait très bien se cacher. Si la forêt est décimée, il est bien évident qu'on lui enlèvera son nid et nous n'aurons possiblement plus jamais la chance de le voir. S'il y a des coupes de bois, pourquoi vouloir enlever tant d'arbres jusqu'au bord de l'eau ? Il y a quelques années, une coupe de bois a eu lieu du côté nord-ouest du lac Réal. La coupe a été faite de sorte qu'il y avait encore des arbres autour du lac. Pourquoi vouloir couper les arbres tout près de l'eau du lac Charland et tout autour de notre chalet ??? L'environnement autour de notre chalet ne sera plus du tout le même. Il ne nous reste qu'un an avant

ORGANISME	COMMENTAIRE
	qu'on soit retraités. Nous avions l'intention d'aller vivre dans notre chalet en permanence, mais malheureusement, plusieurs travaillent fort pour qu'on change tous nos plans de retraite !!! Nous avons fait plusieurs travaux en ce sens, plusieurs milliers de dollards et beaucoup de temps. En passant, je trouve inacceptable qu'il n'y ait que sur les terrains plats près des chemins que des coupes de bois sont prévu. Si des coupes de bois doivent se faire absolument, est-ce qu'on peut mettre un peu de gros bon sens dans ces prises de décisions SVP ?
Citoyen	ligne électrique sous terre. lors récolte antérieure 2012-2013 TAG contremaitre avait marché avec lui pour tracer GPS ligne. Assurer sécuritaire lors opérations pour tous.
Citoyen	chemin essentiel à mes déplacements sur le territoire et pour l'accès à mes lignes de trappes. Je demande que le chemin soit accessible et libre de débris et que les corridors forestiers soient conservés pour le déplacement des bêtes sur le territoire
Citoyen	Le secteur PAS indiqué sur mon terrain de piégeage correspond en partie à un secteur qui a fait l'objet de récolte totale récemment, ce qui est étrange. Je demande à ne pas récolter le secteur en cas d'épidémie. Ce genre de perturbation sur une faible superficie est favorable à la faune, en créant des zones avec beaucoup de bois mort et de débris ligneux. Les quelques séparateurs de coupe et îlots laissés lors de la récolte précédente originent en partie d'harmonisation et ont leur raison d'être pour la connectivité et le déplacement de la faune; ne pas les récolter.
Citoyen	Le secteur PAS indiqué sur mon terrain de piégeage correspond en partie à un secteur qui a fait l'objet de récolte totale récemment, ce qui est étrange. Je demande à ne pas récolter le secteur en cas d'épidémie. Ce genre de perturbation sur une faible superficie est favorable à la faune, en créant des zones avec beaucoup de bois mort et de débris ligneux. Les quelques séparateurs de coupe et îlots laissés lors de la récolte précédente originent en partie d'harmonisation et ont leur raison d'être pour la connectivité et le déplacement de la faune; ne pas les récolter.
Citoyen	La planification présentée (plan d'aménagement spécial) dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Certaines interventions sur la pourvoirie sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme il est possible que des secteurs aient déjà été consultés ou convenus ou que d'autres puissent être ajoutés à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels peuvent également devoir être traités simultanément. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise comme la nôtre, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirer ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les

ORGANISME	COMMENTAIRE
	périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.
SDPRM	Sentier Mistikush (sentier national) Même commentaire que les autres secteurs TBE
SDPRM	Prévoir une rencontre concernant le TBE afin de mieux comprendre le dossier et les impacts futurs.Proximité du camping de la Baie du Milieu
Pourvoirie du Milieu inc.	La planification présentée (plan d'aménagement spécial) dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Certaines interventions sur la pourvoirie sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme il est possible que des secteurs aient déjà été consultés ou convenus ou que d'autres puissent être ajoutés à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels peuvent également devoir être traités simultanément. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise comme la nôtre, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirer ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.
ZEC Collin	Contacter la ZEC Collin si des travaux ont lieu dans le secteur Lusignan, présence de plusieurs chalets, refuges et terrains de camping.
ZEC Collin	Communiquer avec la ZEC Collin si des travaux ont lieu dans ce secteur pour harmonisation. Contacter la ZEC Collin si des travaux ont lieu dans ce secteur pour harmonisation.
ZEC Collin	Contacter la ZEC Collin si des travaux ont lieu autour du lac Charland pour harmonisation. Présence de nombreux chalets et terrains de camping.

ORGANISME	COMMENTAIRE
ZEC Collin	Contacter la ZEC Collin si travaux près de la rivière du Milieu pour harmonisation, présence d'un terrain de camping saisonnier.
ZEC Collin	Consulter la ZEC Collin si des travaux ont lieu dans ce secteur pour harmonisation, présence de terrains de camping.
ZEC Collin	Préserver la qualité de l'habitat de l'orignal. Laisser des corridors de déplacements et des peuplements servant d'abris Préserver les affiches de chasse et affiches de la ZEC. Est-ce que le chemin utilisé sera le chemin se rendant au lac en Croix? À privilégier pour la ZEC si possible.
ZEC Collin	Communiquer avec la ZEC Collin si des travaux ont lieu dans ce secteur pour harmonisation. Présence d'un chalet.
Pourvoirie Vent de la Savane Pourvoirie Pignon Rouge Mokocan	La planification présentée (plan d'aménagement spécial) dans le cadre de la consultation publique 2026 touche une section de la pourvoirie qui a déjà fait l'objet d'échanges et pour laquelle nous aurions aimé avoir des superficies pour faire un chantier Petit Brochet propre à la pourvoirie et les alentours pour ne pas que des traverses de limites ne soient créées. Celle-ci ne peut donc être acceptée tel que présenté. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts majeurs sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Une approche graduelle est potentiellement conciliable, mais devra être préalablement modulées, précisées et ne devra pas remettre en doute les ententes déjà convenues. De plus, comme des secteurs ont déjà été consultés ou convenus ou sont en cours d'échanges, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels, comme les chemins, devront également être traités simultanément. Évidemment le fait que vous mentionniez une espèce qui attaque le résineux pour intervenir dans ces zones plutôt que pour que les échanges que nous avons eu, me laisse perplexe. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore attendre que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise aussi importante, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirez ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation.
Scierie St-Michel	Les commentaires suivants englobent tous les éléments de la liste déroulante ci-dessus et au nom de tous les BGA de l'UA 06271 et ce, pour tous les secteurs à la consultations. Infrastructures : Viser à ce que l'harmonisation n'ajoute pas de contraintes supplémentaires à la construction/réfection de chemins multiusages et d'infrastructures. L'empilement du bois et la construction/réfection des chemins sont

ORGANISME	COMMENTAIRE
	primordiaux et doivent permettre le transport de la machinerie et du bois. Les chemins sont planifiés, construits et financés par les BGA. C'est eux qui ont l'expertise et qui savent quels choix sont les plus judicieux pour permettre aux camions forestiers et tous les autres usagers de circuler de façon sécuritaire tout en minimisant les impacts environnementaux. Type de traitement sylvicole : S'assurer que les demandes ne vont pas à l'encontre des décisions du professionnel (ing.f.) quant au choix des prescriptions sylvicoles qui sont basées sur les données forestières. Cependant, dans certains cas, des mesures d'harmonisation pourraient influencer les traitements pour des enjeux de visuels, mais on souhaite éviter une ingérence des utilisateurs dans la sylviculture qui ont des impacts économiques importants sans justifications forestières. Période de réalisation des travaux : Comme la marge de manœuvre est déjà restreinte (conditions climatiques, réglementation, besoin des usines, conditions du terrain, etc.), s'assurer qu'il n'y ait pas de contraintes supplémentaires pouvant nuire ou empêcher les opérations forestières d'avoir lieu à n'importe quelle période nécessaire des travaux dans ce secteur. Transport : Être en mesure de transporter le bois au moment prévu ou opportun et ce, sans contraintes d'heures ou de périodes de circulation. Des restrictions peuvent engendrer des problèmes de planification pour l'industrie et dans certains cas, des pertes de qualité du bois (feuillu sciage) et des ruptures d'approvisionnement. Le transport forestier est extrêmement coûteux et les capacités sont restreintes. Toutes contraintes supplémentaires ajoutent des frais et diminue la rentabilité des entrepreneurs de transport qui sont peu nombreux à choisir ce métier. Superficie des travaux : Viser à maximiser les m^3 par km qui seront récoltés afin de minimiser la perte de volume non récupérable et la création d'orphelins. De cette façon, le même volume est récolté en limitant les déplacements, les impacts environnementaux et les retours dans les secteurs pour récupérer ces orphelins. Aussi, la notion de rentabilité économique de la récolte devrait aussi être incorporer dans l'analyse. Les ajouts de rétention et les retraits de superficie pour des raisons d'harmonisation ayant pour effet d'impacter le calcul de possibilité forestière doivent être évités.
SDPRM	Le micro refuge du Sentier national est dans ce secteur et il est tres achalandée. Le sentier des Contreforts traverse ce grand secteur et les points de vue sont nombreux. Secteur névralgique pour le GR et la randonnée = paysage à haute valeur touristique Même commentaire que les autres secteurs TBE

Saint-Zénon

ORGANISME	COMMENTAIRE
Citoyen	Secteur de sentiers pédestres, ne pas considérer de coupe à blanc pour respecter les activités touristiques et de villégiature.
Pourvoirie au Pays de Réal Massé Inc. Pourvoirie St-Zénon inc.	Bonjour, La planification présentée dans le cadre de la consultation publique 2026 touche l'entièreté de la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée tel que présenté. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts majeurs sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Une approche graduelle est conciliable, mais devra être

ORGANISME	COMMENTAIRE
Pavillon Basilières	préalablement modulées et précisées. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme il est possible que des secteurs aient déjà été consultés ou convenus ou en cours d'échanges ou que d'autres puissent être ajoutés à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels devront également être traités simultanément. Évidemment le fait que vous mentionniez une espèce qui attaque le résineux pour intervenir dans des zones qui semblent feuillues, me laisse perplexe. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise aussi importante, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirer ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation.
SDPRM	Ce secteur est visible des points de vue du mt Brassard (Parc regional des Sept Chutes). Même commentaire que les autres secteurs de TBE.
SDPRM	Sentier des Nymphes (sentier national) Même commentaires que précédemment en TBE

Autres municipalités

ORGANISME	COMMENTAIRE
Citoyen	Est-ce une consultation pour les usagers et usagères? Je ne sais comment je pourrais commenter. Mes commentaires sont globaux. Quelles sont les actions entreprises pour protéger la forêt sachant qu'une des solutions pour faire face au défi climatique est de préserver des milieux forestiers? Avez-vous identifié des forêts anciennes? des aires à protéger pour leur biodiversité? pour la capture du carbone? Quelles sont les espèces menacées? Y a-t-il des habitats à préserver? Tenez-vous compte du développement industriel dans l'aménagement des forêts, des effets cumulatifs? Ex. Nouveau monde graphite, projet de parc éolien, construction de lignes électriques et peut-être d'autres projets que le public ne connaît pas. La planification du développement forestier tient-elle compte des limites planétaires?

Commentaires spécifiques aux chantiers commerciaux

Lorsqu'un secteur contient à la fois des travaux commerciaux et non commerciaux, les commentaires émis ne sont indiqués que dans la première section, afin de limiter la taille du présent document.

À noter que les secteurs en **VERT** sont les secteurs PAS

Il est à noter que tous les commentaires recueillis (citoyens, associations et organismes) ont été reproduits tels que déposés.

CHERSTEY

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
BEAURIVAGE	SDPRM	– Pas d'impact majeur sur nos activités, car les campings et sentiers sont plus dans le corridor de la riviere Ouareau. – Eviter la période estivale pour le transport du bois, car l'entrée par la chemin du Castor est fortement achalandée en été par nos visiteurs. – Attention: rang 9 est un sentier quad, à valider avec le clubs quads
BEAURIVAGE	Villégiateur	Vous planifiez des coupes dans un secteur (Parc régional de la forêt Ouareau) pour lequel plusieurs organismes ont déposé une demande de protection dans le cadre de l'appel à projets pour la désignation d'aires protégées du Ministère de l'environnement. De ce fait, cela signifie que vous faites fi de la volonté du milieu de protéger ce site et vous vous mettez dans une situation où il y a apparence d'urgence de récolter le bois avant que les efforts de protection aboutissent. Ce n'est pas le genre de comportement attendu d'un gouvernement responsable et à l'écoute de la population.
BEAURIVAGE	Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC)	Bonjour Vous trouverez ci-joint copie de la résolution adoptée le 8 avril 2026 (**voir Annexe II**) par la Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC) qui exprime son opposition ferme aux coupes et travaux forestiers dans la municipalité de Chertsey proposés dans de récents PAFIO et PAS présentement objet de consultation. Cette résolution exprime la grande inquiétude des citoyens de Chertsey devant les projets d'interventions forestières qui auraient des impacts importants sur plusieurs lacs de la municipalité et dans le parc régional de la rivière Ouareau. Les travaux projetés touchent des parties importantes de la région qui sont l'objet de demandes d'aires protégées. Avant que ne soient autorisés quelque type d'intervention dans la région, la FALC croit que des échanges devront avoir lieu avec les citoyens, les organisations qui les représentent et la municipalité. Président FALC

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
BEAURIVAGE	Association des résidents du 7e lac de Chertsey	Bonjour, Comme les problèmes sur votre plate-forme perdurent, je vous transmets nos commentaires par courriel. Merci de nous confirmer par retour de courriel que nos commentaires seront pris en compte. Voici donc : Commentaire - coupes prévues au PAFIO Lanaudière Bonjour, Depuis plus de quinze ans, des citoyens revendiquent l'arrêt des coupes forestières dans les parcs régionaux de la Matawinie. Plus actifs pour défendre le Parc régional de la forêt Ouareau, se sont succédé Les amis de la forêt Ouareau, Ecko-corridor Kaaikop-Ouareau, puis maintenant Éco-corridor lanaudois qui fait la promotion de la création d'un vaste corridor qui englobe les parcs régionaux et le Sentier national. Nous nous sommes manifestés à de nombreuses consultations publiques, avons organisé des démonstrations publiques, signé des pétitions. Bref, vous avez eu à maintes reprises l'occasion de constater qu'il n'existe pas d'acceptabilité sociale pour vos projets de coupes forestières. Plusieurs intervenants de la foresterie et des élus ont commenté nos déclarations et volonté comme étant une réaction de ``pas dans ma cour``. Or, nous avons largement démontré que nos revendications s'appuient sur la science et rejoignent ce que les plus éminents spécialistes dans le domaine de la lutte aux changements climatiques prônent lors des rassemblements mondiaux qui les réunissent (GIEC, COP, etc.). Plus encore, nous avons à nos frais fait réaliser des études spécifiques tant à la forêt Ouareau que pour l'ensemble du corridor dont nous faisons la promotion, que les niveaux de coupes effectués dans l'unité 062 ne répondent pas à vos propres orientations; que les seuils ont été dépassés, voir même qu'ils sont inquiétants (étude Institut des territoires). Nous avons aussi démontré que la forêt debout est plus rentable que la forêt coupée (collectif Université de Sherbrooke) et que les bénéfices de la nature (BSE) se traduisent en millions de dollars. Nonobstant toutes ces données, vous persistez à planifier des coupes qui s'intensifient de PAFIO en PAFIO, alors que la lutte aux changements climatiques devrait vous interpeller tout autant que les collectivités. En Matawinie, plus de 9 000 personnes ont signé des pétitions pour s'opposer aux coupes et faire valoir leur préférence pour la protection de l'environnement. Ceci représente plus de 15 % de la population. Et nous référerons ici à la frange de la population engagée, qui s'exprime comme elle le peut lorsque l'occasion lui en est donnée. En 2024, le gouvernement a lancé un appel à projets - Plein Aire- pour demander nommément aux associations et citoyens de présenter des projets de conservation à travers le territoire. Pour la Matawinie uniquement, une quarantaine de projets ont été retenus par la MRC et font l'objet d'un exercice de concertation régionale en ce moment. Et vous choisissez ce moment précis pour lancer votre planification de coupes forestières qui recoupe des zones où des projets sont à l'étude. Comment interpréter un tel geste ? Nous estimons, à l'instar de nombreux groupes environnementaux, que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec doit surseoir à tout projet de coupe ou d'aménagement de chemins forestiers jusqu'à ce que les désignations aient été confirmées ou non par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Et ce, par simple respect pour les associations et organisations citoyennes qui souhaitent protéger l'environnement, leurs milieux de vie et le droit de nos enfants de vivre dans un environnement sain dans l'avenir. Quant à notre appréciation des mécanismes de consultation mis en place par votre ministère et menés avec la collaboration avec la MRC, nous les avons maintes fois critiqués. Que ce soit pour leur complexité, leurs modalités ou pour le simple fait que votre processus ne respecte pas les propres encadrements du Gouvernement du Québec en la matière qui stipulent que pour qu'un tel exercice soit crédible et valable, il faut qu'aucune décision n'ait été prise avant de l'entamer auprès des parties prenantes. Simplement respecter les règles et bonnes pratiques dûment reconnues par les spécialistes en la matière et votre propre gouvernement, ferait en sorte, non seulement de changer le niveau de participation, mais la dynamique d'opposition et de rapport de forces dans lesquels nous sommes, semble-t-il, condamnés à évoluer. Plus encore, cette fois-ci, une ligne rouge a été franchie. Nous avons dû avoir recours à une demande d'accès à l'information pour être en mesure d'analyser la planification proposée. Celle-ci nous a d'abord été refusée sous prétexte que toutes les informations rendues publiques étaient suffisantes. Vous vous êtes ravisés devant nos protestations, et avez laissé entendre que nous les recevions possiblement le 9 avril, soit la veille de la date de fin initiale de la consultation (!!). Puis, par un beau jeudi de Pâques, nous les avons reçues. Pas suffisamment longtemps pour mobiliser nos membres et la population en général. Encore plus fâchant, nous avons découvert que l'utilisation du PAS était prévue pour des zones qui ne comportent pas un % significatif d'essences sensibles à la tordeuse de bourgeons de l'épinette. En réalité, l'information diffusée est incomplète, voire erronée. De plus, les PAS ne font pas partie de la consultation publique. Les informations y figurent à titre informatif (pour éviter d'une nouvelle consultation en 2027 est-il indiqué) !!! Aucune considération pour les citoyens du lac Monahan et de la municipalité de Chertsey qui vous ont clairement signifié leur opposition au vu des impacts anticipés sur leur lac situé tout juste au sud des frontières du parc et des coûts collectifs qui pourraient être engendrés par des bris aux infrastructures publiques. Peu de sensibilité aux possibilités de développement de filières économiques autres que celle de la foresterie qui, elle, représente moins de 1,5 % des emplois dans notre région, coupes massives dans le parc des Sept-Chutes, particulièrement affectionné par la population et j'en passe. Ainsi, notre sentiment est que vous sollicitez la participation du public uniquement pour répondre à vos exigences légales d'information du public mais qu'au fond, les décisions sont déjà prises, voire que vous essayez de torpiller le travail de désignation d'aires protégées en cours. Votre devise semble être : Gagner du temps pour couper plus, plus rapidement ! Lien vers notre site Internet pour plus de détails : https://www.ecocorridorlanaudois.org/actualites/nouvelles/consultation-publique-sur-les-pafio-et-pas-en-matawinie Nous demeurons disponibles, Présidente

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Au nom du Conseil d'administration Éco-corridor lanaudois
GOUR	Citoyen	Vous êtes dans un secteur de villégiature. Ce serait beaucoup plus apprécié de développer des pistes de randonnée pédestres et de ski de fond
GOUR	Citoyen	Les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la forêt Ouareau mettent en péril le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey qui permet d'atteindre la cible de protection gouvernementale de 30% sur ses terres publiques. Plusieurs organismes environnementaux dont Éco-corridor lanaudois demandent au gouvernement d'émettre un moratoire le temps que les conclusions de la concertation régionale en cours soit terminée, ce qu'il a refusé de faire jusqu'ici; Cette planification de coupes forestières met à risque la réalisation du projet de Sentier Grande Aventure promu par Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière et Éco-corridor lanaudois puisque les coupes forestières ne garantissent pas une expérience en nature sauvage pour les utilisateurs. La candidature de Lanaudière, si elle est retenue par le promoteur, donnerait une impulsion significative au développement touristique local en plus de protéger des espaces naturels accessibles à la population locale. Il serait dommage de s'en priver. Un projet d'aire protégée a aussi été déposé conjointement par la municipalité de Chertsey et Éco-corridor lanaudois dans la zone des Grands lacs de Chertsey. Les travaux indiqués, des chemins d'accès, ouvrent la voie à des coupes importantes contestées par les résidents lors de la dernière consultation publique (dont on ne voit pas le chantier d'emblée sur la carte). Une caractérisation effectuée par la municipalité démontre la présence d'écosystèmes d'intérêt et la présence de végétaux à statut précaires. En plus de la planification des coupes régulières, les PAS sont présentés comme des secteurs d'intervention préventifs liés à la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Or, les analyses réalisées à partir des données forestières publiques révèlent ceci : Sur plus des 1000 hectares visés par des PAS, plus de 70 % des superficies ciblées sont non sensibles à la tordeuse de l'épinette ; Plus de 55% des superficies visées par le PAS sont des peuplements âgés (90 ans ou plus) et composées majoritairement de peuplements de feuillus donc peu ou pas sensibles à la tordeuse de l'épinette ; Moins de 15% des superficies visées par le PAS sont majoritairement composées de sapins et d'épinettes. Une seule parcelle de représentant moins de 1% du territoire visé est composée de 50% de sapin; Les critères permettant de recourir au PAS ne semblent pas rencontrés. Les interventions devraient prioritairement viser des peuplements composés majoritairement de sapins baumiers fortement touchés, des peuplements dominés par l'épinette ou encore des secteurs adjacents à des zones fortement atteintes. (Article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier) En parallèle des PAS, les travaux prévus au PAFIO dans la Forêt Ouareau concernent 465 hectares, dont environ 80 % sont peu ou pas sensibles à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, 50 % sont des

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		peuplements âgés non vulnérables, et seulement 7 % sont majoritairement composés de sapins et d'épinettes, les essences les plus fragiles.
GOUR	Citoyen	Encore une fois, le Ministère montre une grande opacité envers les citoyens et utilisateurs de la forêt. Tel que montré à la carte, il s'agit d'un secteur de coupe (nord du 7e lac) qui n'a pas eu le temps de se regénérer suite à des coupes tout de même récentes. Ce secteur fait partie d'un projet d'aires protégée car comprenant des écosystèmes d'intérêt et la présence de végétaux à statut précaire. De plus, la raison invoquée de «coupes préventives liées à la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette» est fallacieuse puisque l'épinette est très peu présente dans ce secteur; ainsi, les critères mêmes liées au recours au PAS ne semblent pas rencontrés. C'est un véritable scandale de procéder ainsi! Les coupes au nord du 7e lac m'impactent tout particulièrement car j'habite directement en vis-à-vis du secteur. Pour l'avoir déjà vécu, c'est un calvaire! Sans compter l'état de désolation du secteur après les coupes grâce à une machinerie démesurée et des manières de faire complètement inacceptables. Je pense exactement la même chose pour le secteur de la Forêt Ouareau qui fait partie d'un projet d'aire protégée déposé en 2025. Se pourrait-il que le Ministère souhaite doubler par la droite ce processus pourtant démocratique afin de procéder aux coupes annoncées?
GOUR	Citoyen	Cette zone fait partie du projet d'aire protégée soumis conjointement par Éco-corridor lanaudois et la municipalité de Chertsey qui est étudié dans le cadre de la concertation régionale en cours. C'est un projet qui suscite l'intérêt de par sa proximité avec le Parc régional de la forêt Ouareau et son potentiel de connectivité. La caractérisation effectuée révèle également la présence d'écosystèmes d'intérêt et de végétaux à statut précaire. Les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la forêt Ouareau mettent en péril le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey qui permet d'atteindre la cible de protection gouvernementale de 30% sur ses terres publiques. Plusieurs organismes environnementaux dont Éco-corridor lanaudois demandent au gouvernement d'émettre un moratoire le temps que les conclusions de la concertation régionale en cours soit terminée, ce qu'il a refusé de faire jusqu'ici; Cette planification de coupes forestières met à risque la réalisation du projet de Sentier Grande Aventure promu par Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière et Éco-corridor lanaudois puisque les coupes forestières ne garantissent pas une expérience en nature sauvage pour les utilisateurs. La candidature de Lanaudière, si elle est retenue par le promoteur, donnerait une impulsion significative au développement touristique local en plus de protéger des espaces naturels accessibles à la population locale. Il serait dommage de s'en priver. Un projet d'aire protégée a aussi été déposé conjointement par la municipalité de Chertsey et Éco-corridor lanaudois dans la zone des Grands lacs de Chertsey. Les travaux indiqués, des chemins d'accès, ouvrent la voie à des coupes importantes contestées par les résidents lors de la dernière consultation publique (dont on ne voit pas le chantier d'emblée sur la carte). Une caractérisation effectuée par la municipalité démontre la présence d'écosystèmes d'intérêt et la présence de végétaux à statut précaires. En plus de la planification des coupes régulières, les PAS sont

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		présentés comme des secteurs d'intervention préventifs liés à la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Or, les analyses réalisées à partir des données forestières publiques révèlent ceci : Sur plus des 1000 hectares visés par des PAS, plus de 70 % des superficies ciblées sont non sensibles à la tordeuse de l'épinette ; Plus de 55% des superficies visées par le PAS sont des peuplements âgés (90 ans ou plus) et composées majoritairement de peuplements de feuillus donc peu ou pas sensibles à la tordeuse de l'épinette ; Moins de 15% des superficies visées par le PAS sont majoritairement composées de sapins et d'épinettes. Une seule parcelle de représentant moins de 1% du territoire visé est composée de 50% de sapin; Les critères permettant de recourir au PAS ne semblent pas rencontrés. Les interventions devraient prioritairement viser des peuplements composés majoritairement de sapins baumiers fortement touchés, des peuplements dominés par l'épinette ou encore des secteurs adjacents à des zones fortement atteintes. (Article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier) En parallèle des PAS, les travaux prévus au PAFIO dans la Forêt Ouareau concernent 465 hectares, dont environ 80 % sont peu ou pas sensibles à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, 50 % sont des peuplements âgés non vulnérables, et seulement 7 % sont majoritairement composés de sapins et d'épinettes, les essences les plus fragiles. • Pourquoi des secteurs ont été inclus dans les PAS alors qu'ils ne semblent pas repondre aux modalités prévues par la loi ? • Quels peuplements précis sont visés et quels critères ont été utilisés ? • Pourquoi ne pas respecter la volonté exprimée clairement par les citoyens pour la protection des espaces naturels et les milieux de vie des citoyens ? • Pourquoi mener cette consultation publique alors que les intervenants de la région sont engagés dans un processus de concertation menant à la désignation d'aires protégées ?
GOUR	Citoyen	• Pourquoi mener cette consultation publique alors que les intervenants de la région sont engagés dans un processus de concertation menant à la désignation d'aires protégées ? • Pourquoi des secteurs ont été inclus dans les PAS alors qu'ils ne semblent pas répondre aux modalités prévues par la loi ?
GOUR	Citoyen	J'ai de sérieuses réserves concernant les coupes forestières dans le bassin versant du ruisseau Gour pour 2 raison: 1) sécurité civile2) projet d'aires protégées en cours de concertation SÉCURITÉ CIVILE Considérant l'augmentation des fortes pluies de plus en plus intenses avec chaque année qui passe, et considérant qu'un barrage est à la tête du lac Sol, il serait prudent avant de procéder aux coupes d'évaluer la sécurité du barrage et des conséquences sur les nombreux résidents et leur propriétés s'il venait à

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		rompre. Une assurance responsabilité devrait être souscrite par les entreprises forestières impliquées pour couvrir les dommages potentiels à la vie et, aux propriétés et aux infrastructures municipales de la région. 2) PROJET D'AIRE PROTÉGÉE EN COURS DE CONCERTATION J'ai soumis le projet PR-1325931 Nom du projet: Bassin versant du ruisseau Gour Mon document pdf décrivant le projet est accessible ici: https://drive.google.com/file/d/15JN4eAZ0dF4qX2Z34AkkBvIpUosyAIts/view?usp=drive_link Il me semble que cette planification est prématurée compte tenu du processus de concertation en cours.
GOUR	Citoyen	C'est préoccupant de voir que, dans le PAFIT 2023-2028 (Région 14-Lanaudière-Unité d'aménagement 062-71), la création d'aires protégées est présentée comme un « risque extrême » qui surpasse même les risques liés aux feux, aux insectes et aux maladies. Cela soulève une profonde inquiétude quant à la vision qui guide l'aménagement forestier. Qualifier la protection du territoire de risque traduit une approche centrée sur la production de bois au détriment des enjeux écologiques, climatiques et sociaux pourtant reconnus comme prioritaires. Les aires protégées ne constituent pas une menace, mais bien une réponse essentielle à l'érosion de la biodiversité et aux impacts des changements climatiques. Or, les actions envisagées — soit accélérer les coupes forestières dans les secteurs proposés comme aires protégées — vont directement à l'encontre des principes de gestion durable et de précaution. Une telle stratégie compromet irréversiblement des milieux naturels d'intérêt avant même que leur statut puisse être évalué de manière complète et transparente. La collaboration avec le MRNF et la MRC de Matawinie devrait viser à concilier les usages du territoire dans une perspective à long terme, et non à devancer l'exploitation pour contourner des démarches de conservation. Cela mine la crédibilité des processus de consultation et affaiblit la confiance du public envers les institutions responsables de la gestion du territoire. En conséquence, je m'oppose à la coupe forestière, aux PAS et à la formation de chemins forestiers dans le Parc régional de la Forêt Ouareau et dans le secteur des Grands Lacs à Chertsey présentés dans ce PAFIO et PAS 2026. Comme bon nombre de citoyens, je demande de suspendre toute intervention forestière dans ces zones vouées à devenir des aires protégées jusqu'à ce qu'une analyse rigoureuse, indépendante et participative soit complétée.
GOUR	Citoyen x5	• Je suis contre la réfection du chemin

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		• Un projet d'aire protégée a aussi été déposé conjointement par la municipalité de Chertsey et Éco-corridor lanaudois dans la zone des Grands lacs de Chertsey. Les travaux indiqués, des chemins d'accès, ouvrent la voie à des coupes importantes contestées par les résidents lors de la dernière consultation publique (dont on ne voit pas le chantier d'emblée sur la carte). Une caractérisation effectuée par la municipalité démontre la présence d'écosystèmes d'intérêt et la présence de végétaux à statut précaires. • Cette planification de coupes forestières met à risque la réalisation du projet de Sentier Grande Aventure promu par Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière et Éco-corridor lanaudois puisque les coupes forestières ne garantissent pas une expérience en nature sauvage pour les utilisateurs. La candidature de Lanaudière, si elle est retenue par le promoteur, donnerait une impulsion significative au développement touristique local en plus de protéger des espaces naturels accessibles à la population locale. Il serait dommage de s'en priver. • Pouquoi ne pas respecter la volonté exprimée clairement par les citoyens pour la protection des espaces naturels et les milieux de vie des citoyens ? • Pourquoi mener cette consultation publique alors que les intervenants de larégion sont engagés dans un processus de concertation meant à la désignation d'aires protégées
GOUR	Citoyens x6	Secteur trop proche de nos résidences et d'un lac en tres bon état. La coupe de bois apportera beaucoup de circulation bruyante et déformant nos routes en plus détruire l'environnement, faune et vie animale.
GOUR	Citoyen	Trop près du lac, inquiétude face à la conservation de la qualité du lac.
GOUR	Association des résidents du Septième lac de Chertsey	Bonjour, En 2024, dans le cadre de la consultation publique d'alors, nous vous avons fait parvenir le positionnement de l'Association du Septième lac concernant les coupes forestières prévues. Depuis, nous n'avons pas été contactés et surtout, n'avons reçu aucune réponse aux questions que nous avons soulevées. Aussi, nous ne pouvons que réitérer notre opposition aux coupes forestières et à l'aménagement de chemins donnant accès aux parterres de coupe situés près de notre lac. S'ajoute aux arguments déjà soumis, le fait que la zone des Grands lacs de Chertsey a fait l'objet du dépôt d'un projet d'aires protégées par Éco-corridor lanaudois à l'automne 2024. La municipalité de Chertsey a également déposé un projet qui couvre toutes ses terres publiques et qui inclut la zone des Grands lacs. Ces deux projets ont reçu l'aval de la MRC et font l'objet présentement d'un exercice de concertation régionale. Aussi, nous estimons, à l'instar de nombreux groupes environnementaux, que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec doit surseoir à tout projet de coupe ou d'aménagement de chemins forestiers jusqu'à ce que les désignations aient été confirmées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		lutte contre les changements climatiques du Québec. Et ce, par simple respect pour les associations et organisations citoyennes qui souhaitent protéger l'environnement et leurs milieux de vie. Nous demeurons disponibles, Présidente Au nom du Conseil d'administration Association des résidents du 7e lac de Chertsey NOTE Comme nos commentaires et questions excèdent la limite de 5 000 caractères, nous les avons transmis à l'adresse de la MRC et du ministère fournies dans la page internet de la consultation. Merci d'en tenir compte.
GOUR	Association des résidents du Septième lac de Chertsey	NOTE : comme nos commentaires dépassent la limite de 5 000 caractères, l'ensemble de ceux-ci a été envoyé aux adresses courriel figurant sur la page Internet de la consultation (Ministère et MRC) Merci de les considérer comme partie intégrante de ce qui suit. Bonjour, En 2024, dans le cadre de la consultation publique d'alors, nous vous avons fait parvenir le positionnement de l'Association du Septième lac concernant les coupes forestières prévues. Depuis, nous n'avons pas été contactés et surtout, n'avons reçu aucune réponse aux questions que nous avons soulevées. Aussi, nous ne pouvons que réitérer notre opposition aux coupes forestières et à l'aménagement de chemins forestiers donnant accès aux parterres de coupe situés près de notre lac. S'ajoute aux arguments déjà soumis, le fait que la zone des Grands lacs de Chertsey a fait l'objet du dépôt d'un projet d'aires protégées par Éco-corridor lanaudois à l'automne 2024. La municipalité de Chertsey a également déposé un projet qui couvre toutes ses terres publiques et qui inclut la zone appelée des Grands lacs. Ces deux projets ont reçu l'aval de la MRC et font l'objet présentement d'un exercice de concertation régionale. Aussi, nous estimons, à l'instar de nombreux groupes environnementaux, que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec doit surseoir à tout projet de coupe ou d'aménagement de chemins forestiers jusqu'à ce que les désignations ou non aient été confirmées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec. Et ce, par simple respect pour les associations et organisations citoyennes qui souhaitent protéger l'environnement , leurs milieux de vie et le droit de nos enfants à vivre dans un environnement sain dans l'avenir. Nous demeurons disponibles, Présidente Au nom du Conseil d'administration Association des résidents du 7e lac de Chertsey

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
GOUR	Association des résidents du Septième lac de Chertsey	Bonjour, En 2024, dans le cadre de la consultation publique d'alors, nous vous avons fait parvenir le positionnement de l'Association du Septième lac concernant les coupes forestières prévues. Depuis, nous n'avons pas été contactés et surtout, n'avons reçu aucune réponse aux questions que nous avons soulevées. Pour rappel, la MRC nous avait, en compagnie de la mairesse de Chertsey, consulté sur l'opportunité d'aller ramasser les arbres au sol (chablis) dans ce secteur à la suite du derecho de 2022. Notre association s'y était opposée car il était clair qu'il ne s'agissait que d'un prétexte pour accéder à de futurs parterres de coupe. Notre intuition ne nous a pas trompée puisqu'en 2024, vous avez inclus des coupes dans ce secteur et cette année, le remise en état d'un chemin forestier existant. Aussi, nous ne pouvons que réitérer notre opposition aux coupes forestières et à l'aménagement de chemins donnant accès aux parterres de coupe situés près de notre lac. S'ajoute aux arguments déjà soumis, le fait que la zone des Grands lacs de Chertsey a fait l'objet du dépôt d'un projet d'aires protégées par Éco-corridor lanaudois à l'automne 2024. La municipalité de Chertsey a également déposé un projet qui couvre toutes ses terres publiques et qui inclut la zone appelée des Grands lacs. Ces deux projets ont reçu l'aval de la MRC et font l'objet présentement d'un exercice de concertation régionale. Aussi, nous estimons, à l'instar de nombreux groupes environnementaux, que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec doit surseoir à tout projet de coupe ou d'aménagement de chemins forestiers jusqu'à ce que les désignations aient été confirmées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec. Et ce, par simple respect pour les associations et organisations citoyennes qui souhaitent protéger l'environnement, leurs milieux de vie et le droit de nos enfants de vivre dans un environnement sain dans l'avenir. Ici-bas, les commentaires émis en 2024 pour référence. Nous demeurons disponibles, Présidente Au nom du Conseil d'administration Association des résidents du 7e lac de Chertsey Commentaire soumis en 2024 Le Conseil d'administration de l'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey présente ses commentaires dans le cadre de la consultation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale. Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes massives dans la Baie du diable du 7e Lac il y a quelques années. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus. À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne : • Les milieux humides • Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur • L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène. Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, il s'agit d'abandonner ces projets de coupes forestières. Il en va de l'avenir de notre planète. Rappel des zones d'aménagement forestier en consultation.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Source : Plan d'aménagement, Consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/lanaudiere/pafio-avril-2024 Carte: https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/webappviewer/index.html?appid=c9a63749e73748ada2ac411d68a1fe5d Milieux humides potentiels identifiés par le MELCCFP : Source : Cartographie interactive des milieux humides potentiels du Québec https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-potentiels/resource/cec9cd31-ed56-46e5-8853-16552158112b Quelles sont vos engagements afin de protéger les milieux humides situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières? Données sur les espèces en situation précaire : Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), carte interactive : Quels sont vos engagements afin de protéger les espèces à statut particulier situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières? https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2 Dispositions concernant le nouveau Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022) : Quelles mesures mettrez-vous en place afin de rencontrer les exigences du Règlement, notamment par rapport à l'interdiction d'endommager, déranger, détruire, déplacer, prendre, enlever, blesser, harceler un oiseau migrateur, son œuf et/ou son nid (article 5)? Source : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-105/page-1.html Quelles sont vos engagements quant à l'identification et le suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic? Source : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/permis-dod-nids-cause-dommages-cavites-nidification-grand-pic.html

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Bassin versant du 7e lac et touladi, Étant un lac de tête, tout impact environnemental sur le 7e lac présente un risque de répercussion sur les cours d'eau et plans d'eau an aval. En ce sens, la proximité des zones de coupes ont-ils un impact sur le bassin versant du 7e lac? Sachant que le 7e lac est habité par le touladi, espèce indigène, quels sont les mesures de mitigation des impacts qui seront implantées?
ULRIC	Citoyen	J'ai su par mes voisins ce qui se passe, nous sommes inquiets des catastrophes environnementales que ça puisse engendrer. Et je me joins à leur voix en exprimant ceci : Je suis contre le PAS prévu en amont du chantier Ulric, dans la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est extrêmement sensible. Si une telle coupe avait lieu, les conséquences sur le milieu hydrique seraient irréversibles. Cela entraînerait une pression accrue sur les infrastructures municipales et pourrait compromettre la sécurité publique. Nous vivons dans cette forêt, des biologistes sont parmis les habitants. La problématique que vous stipulez ne représente pas la situation actuelle. Nous croyons que c'est une façon détournée pour faire des coupes au profit de l'industrie des pâtes et papiers.
ULRIC	Citoyen	Concernant l'unité d'aménagement 06271, du chantier ULRIC dont l'identifiant du chemin est 108, avec un type d'intervention d'implantation, et ce d'une longueur de 1206m, je viens ici vous présenter mon commentaire. Évidemment, je suis contre le PAS prévu en amont de ce chantier, puisqu'il se situe dans la tête du bassin versant du lac Monahan. Comme ce secteur est extrèmement sensible, une telle coupe entrainerait des conséquences irréversibles sur le milieu hydrique et cela accroîtrait la pression sur les infrastructures municipales, pour finalement compromettre la sécurité publique. Espérant vous faire prendre conscience de l'impact de vos décisions sur la vie des gens ordinaires.
ULRIC	Citoyen	Je suis contre le PAS prévu en amont du chantier Ulric, dans la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est extrêmement sensible. Si une telle coupe avait lieu, les conséquences sur le milieu hydrique seraient irréversibles. Cela entraînerait une pression accrue sur les infrastructures municipales et pourrait compromettre la sécurité publique. Par ailleurs, je m'oppose au développement de routes forestières dans le cadre du présent PAFIO pour le chantier Ulric. Le tracé de ces routes devrait être déterminé au moment de l'harmonisation du chantier et non de façon anticipée.
ULRIC	Citoyen	Pourquoi planifier des travaux de coupe forestière dans ces secteurs alors que les citoyens et les intervenants du milieu du plein air ont été appelés à participer à un processus de consultation visant à désigner des aires de conservation permettant au Québec d'atteindre son objectif de protéger 30% des superficies. Les citoyens et les organismes ont participé avec beaucoup d'espoir aux consultations, mais restent très incertains de l'issue de celles-ci. En constatant que certaines des zones faisant l'objet d'un

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		projet de conservation se retrouvent potentiellement dans des zones qui seront exploitées cela mine la crédibilité des démarches faites avec le ministère de l'environnement. Il me semble que la logique serait de déclarer un moratoire à la progression de l'exploitation forestière le temps que la concertation qui a eu lieu dans la région émette ses conclusions et établisse qu'elles zones seront protégées. Ceci est d'autant plus important que ces zones se situent à proximité de secteurs habités et que les citoyens ont largement exprimé leur volonté de voir des zones protégées près des zones habitées. Ceci garantirait l'accès à la nature et au plein air aux citoyens résidant à proximité et à ceux provenant de la région de Montréal. Le développement récréo-touristique de la région est en plein essort et demande un accès à une nature préservée : une forêt rasée n'assure pas l'accès à une nature sauvage aux utilisateurs qu'ils demeurent à proximité ou qu'ils viennent d'un peu plus loin. L'accès facile et la proximité des sites de pratique d'activités de plein air sont très importants pour que les populations développent de saines habitudes de vie. La pratique régulière de la marche en forêt, du vélo de montagne, de la chasse au petit gibier etc. permet aux jeunes et aux moins jeunes de rester en santé et d'avoir moins recours à notre système de santé!! Ayant participé à la consultation et présenté un projet d'aire protégée dans le secteur de Rawdon, je trouve cela démobilisant et décourageant de voir que l'on projette des coupes dans des secteurs qui sont visés par ces demandes de protection.
ULRIC	Citoyen	Commentaires sur les routes forestières : Je suis résidente permanente autour du lac Monahan à Chertsey et membre du comité contre le chantier Ulric (CCCU), lequel agit au nom des membres de l'Association des propriétaires du Domaine des Chutes (APDC) autour du lac Monahan, ainsi que des propriétaires du lac Paré. Le chantier Ulric ne bénéficie d'aucune acceptabilité sociale auprès des citoyens concernés. Lors de la consultation publique du PAFIO 2024-2029, une opposition claire, forte et sans équivoque a été exprimée. Malgré cela, le projet continue d'évoluer, soulevant de sérieuses préoccupations, notamment en matière de sécurité publique. Nous rappelons que les représentants du MRNF s'étaient engagés à informer le CCCU ou l'exécutif de l'APDC avant toute nouvelle étape de planification. Or, nous constatons que ces engagements n'ont pas été respectés : la planification s'est poursuivie à notre insu. Un vaste PAS a été ajouté au chantier Ulric, englobant presque l'ensemble du bassin versant du lac Monahan ce qui aurait un impact hydrologique potentiellement irréversible pour ce lac. De plus, alors que le chantier Ulric n'a toujours pas fait l'objet d'un processus d'harmonisation, le présent PAFIO prévoit déjà l'implantation de routes forestières. Cette approche est inacceptable. Il est impératif que toute planification des infrastructures soit conditionnelle à une harmonisation préalable, permettant d'en minimiser les impacts. En conséquence, en tant que résidente permanente autour du lac Monahan et membre du CCCU, je m'oppose fermement au développement de routes forestières dans le cadre du présent PAFIO pour le

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		chantier Ulric. Le tracé de ces routes doit être déterminé uniquement dans le cadre du processus d'harmonisation, et non imposé de manière prématurée.
ULRIC	Citoyen	Je suis contre le PAS prévu en amont du chantier Ulric, dans la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est extrêmement sensible. Si une telle coupe avait lieu, les conséquences sur le milieu hydrique seraient irréversibles. Cela entraînerait une pression accrue sur les infrastructures municipales et pourrait compromettre la sécurité publique.
ULRIC	Citoyen	Le secteur de la Forêt Ouareau et la région des Grands lacs de Chertsey doivent être protégés
ULRIC	Citoyen	Je constate qu'il y a des chemins forestiers dans le PAFIO actuel. Si ces routes devaient avoir lieu, pouvez-vous nous assurer: • Qu'elles seront harmonisées au même moment que le chantier ULRIC? • Qu'elles se feront en tenant compte d'études réalisées par une firme indépendante? • Que tous les citoyens qui se sont manifestés, dont je fais partie, seront consultés pour réduire les impacts?
ULRIC	Citoyen	Il est nécessaire qu'une étude hydrique sur l'effet des coupes soit réalisée concernant la coupe aux abords du ruisseau Ulric, près du lac Monahan de Chertsey. Si une coupe avait lieu il est permis de penser que ça pourrait être catastrophique, non seulement pour les citoyens vivant aux abords du lac, mais aussi pour ceux qui vivent en aval. Tout le secteur de Grande-Vallée qui compte 7 lacs, le lac Paré, le lac Jasper. Dû au forte pente ou la coupe aura lieu, il ni aura plus rien pour retenir toutes les eaux de pluie. Qu'adviendra t-il de la digue du lac Monahan?. Pourra t-elle résistée à tous ce nouveau flot d'eau dû aux pluies. Les dégâts ne seront pas limité seulement aux endroits ci-dessus. il ne faut pas oublier que ses lacs sont des bassins versants. Aucune coupe ne doit être faite avant d'avoir fait un rapport hydrique sur ce projet. De mon avis le gouvernement ne peut autorisé ses coupes de bois, sans rapport hydrique, car celui-ci sera par la bande responsable des répercussions. D'un côté on refait les cartes des zones inondables et de l'autre on s'occupe pas des répercussions que pourrait avoir ce projet en matière d'inondation.
ULRIC	Citoyen	Une véritable amélioration serait de privilégier la protection plutôt que l'intervention. Dans un contexte où ce territoire est reconnu pour sa valeur écologique et fait déjà l'objet d'une démarche de conservation, maintenir ce secteur intact représente une décision responsable et durable.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
ULRIC	Citoyen	The planned logging operations in the Ouareau Forest Regional Park under the PAFIO (Plan d'aménagement foncier et d'instance de l'Oiseau) jeopardize the protected area project submitted last year jointly with the municipality of Chertsey, which would allow the government to reach its target of 30% protection on its public lands. Several environmental organizations, including Éco-corridor lanaudois, are asking the government to issue a moratorium until the conclusions of the ongoing regional consultation are finalized, something it has refused to do so far. This logging plan jeopardizes the Sentier Grande Aventure project, promoted by Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière, and Éco-corridor lanaudois, since logging does not guarantee a wilderness experience for users. If accepted by the project proponent, Lanaudière's application would significantly boost local tourism development while protecting natural areas accessible to the local population. It would be a shame to miss out on this opportunity. A protected area project has also been jointly submitted by the municipality of Chertsey and Éco-corridor lanaudois in the Chertsey Great Lakes area. The proposed work, namely access roads, paves the way for significant logging operations, which were contested by residents during the last public consultation (the work site is not immediately visible on the map). A site assessment conducted by the municipality demonstrates the presence of ecosystems of interest and vegetation of precarious status.
ULRIC	Citoyens x8	Je suis contre le PAS prévu en amont du chantier Ulric, dans la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est extrêmement sensible et les coupes planifiés sont tres proches de residences. Notre maison est directement alimentée en eau par le lacs et ruisseaux dans le secteur indiqué. Si une telle coupe avait lieu, les conséquences sur le milieu hydrique seraient irréversibles. Cela entraînerait une pression accrue sur les infrastructures municipales et pourrait compromettre la sécurité publique.
ULRIC	Citoyen	les chemins du chantier ULRIC ne doivent pas etre amenegé, pointe. Ce chantier est un danger hydrique pour la communauté sis en aval, au niveau des infrastructures, habitations et lacs en aval de ce projet.
ULRIC	Citoyen	Notez que j'ai déjà fait un commentaire et que mon accusé réception est le LECRIC89043-6814. Au début de ce formulaire, lorsque j'ai répondu oui à la question "Avez-vous déjà transmis un commentaire au cours de cette consultation?", je n'ai pas noté mon numéro d'identification du participant ni retrouvé dans mon courriel de confirmation. Bon, maintenant pour mon commentaire qui porte sur 2 enjeux: 1) sécurité publique 2) eutrophisation prématurée des lacs SÉCURITÉ PUBLIQUE

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Les coupes forestière en amont du lac Paré et du lac Monahan, bien que partielles selon la légende, pourraient poser des risques importants. Compte tenu qu'il y a un barrage au lac Monahan, le ruissèlement suite aux coupes pourraient devenir un enjeux de sécurité publique. Un barrage endommagé et possiblement emporté pourrait fortement endommager les propriétés privées ainsi que les infrastructures routières municipales. Un barrage qui cède pourrait même menacer des vies humaines. Je suggère d'effectuer une analyse de risque pour évaluer ces dangers. Les entreprises forestières devraient également souscrire à une assurance en dommages qui couvrirait les préjudices potentiels aux propriétées privés et aux infrastructures privés. EUTROPHISATION PRÉMATURÉES DES LACS Un ruissellement plus important suite aux coupes forestières pourrait causer ou accélérer l'euthophisation des lacs Paré et Monahan. Les valeurs foncières seraient alors considérablement affectées. Encore une fois, les entreprises forestières devraient analyser ce risque et prendre une assurance en dommage conséquente avec les impacts financiers potentiels.
ULRIC	Citoyens x5	Je suis contre l'implantation des chemins dans le Parc de la Forêt Ouareau. • Les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la forêt Ouareau mettent en péril le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey qui permet d'atteindre la cible de protection gouvernementale de 30% sur ses terres publiques. Plusieurs organismes environnementaux dont Éco-corridor lanaudois demandent au gouvernement d'émettre un moratoire le temps que les conclusions de la concertation régionale en cours soit terminée. • Cette planification de coupes forestières met à risque la réalisation du projet de Sentier Grande Aventure promu par Rando Québec, Sport Loisirs Lanaudière et Éco-corridor lanaudois puisque les coupes forestières ne garantissent pas une expérience en nature sauvage pour les utilisateurs. La candidature de Lanaudière, si elle est retenue par le promoteur, donnerait une impulsion significative au développement touristique local en plus de protéger des espaces naturels accessibles à la population locale. Il serait dommage de s'en priver. • En plus de la planification des coupes régulières, les PAS sont présentés comme des secteurs d'intervention préventifs liés à la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Or, les analyses réalisées à partir des données forestières publiques révèlent ceci : Sur plus des 1000 hectares visés par des PAS, plus de 70 % des superficies ciblées sont non sensibles à la tordeuse de l'épinette ; Plus de 55% des superficies visées par le PAS sont des peuplements âgés (90 ans ou plus) et composées majoritairement de peuplements de feuillus donc peu ou pas sensibles à la tordeuse de l'épinette ; Moins de 15% des superficies visées par le PAS sont majoritairement composées de sapins et d'épinettes. Une seule parcelle représentant moins de 1% du territoire visé est composée de 50% de sapin;

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		○ Les critères permettant de recourir au PAS ne semblent pas rencontrés. Les interventions devraient prioritairement viser des peuplements composés majoritairement de sapins baumiers fortement touchés, des peuplements dominés par l'épinette ou encore des secteurs adjacents à des zones fortement atteintes. (Article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier) ○ Pourquoi des secteurs ont été inclus dans les PAS alors qu'ils ne semblent pas répondre aux modalités prévues par la loi ? ○ Pouquoi ne pas respecter la volonté exprimée clairement par les citoyens pour la protection des espaces naturels et les milieux de vie des citoyens ? ○ Pourquoi mener cette consultation publique alors que les intervenants de larégion sont engagés dans un processus de concertation meant à la désignation d'aires protégées
ULRIC	Citoyen	D'après vos cartes,il y a trois nouvelles maisons sur la rue du domaine des chutes qui n'apparaissent pas et il sont en lien direct avec la ligne de coupe que vous voulez faire……a moins de 20 mètres.Si vous coupé dans cette zone,vous mettez en danger tout nos infrastructures (puit ,fossé septique danger d'inondations)vue la structure des montagnes derrière ces maisons,il en va de la sécurité publique parce que nous sommes la tête du bassin versant qui se dirige vers Grande Vallée en passant par la municipalité de Chertsey.Tout le monde est au courant des changements climatiques,des pluies diluviennes qui sont devenus courantes.Je maintien les dangers de sécurités publiques de se chantier ULRIC…
ULRIC	Citoyen	Les coupes prévues dans ce secteur risquent grandement d'impacter de façon négative la qualité de l'eau de notre lac (Lac Monahan) ainsi que la qualité de l'eau potable. Étant beaucoup trop près d'une zone habitée.
ULRIC	Citoyen	Je suis résidente permanente du lac Monahan. Je m'oppose au PAS projeté en amont du chantier Ulric, situé à la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est particulièrement sensible. Le chantier Ulric, à lui seul, suscite déjà d'importantes préoccupations au sein de notre communauté, composée d'une cinquantaine de résidences, majoritairement occupées à l'année, puisqu'il couvre une grande partie du bassin versant. L'ajout d'un PAS en amont et adjacent à ce chantier viendrait affecter presque l'ensemble du bassin versant du lac Monahan. Une telle intervention aurait des conséquences majeures et potentiellement irréversibles sur le milieu hydrique. Elle risquerait d'entraîner une dégradation significative du lac Monahan en aval, notamment en raison de l'augmentation du débit des eaux de ruissellement et des apports en sédiments liés à l'érosion accrue dans les zones de coupe. Ces impacts compromettraient directement la qualité du milieu de vie des résidents. De plus, cette coupe exercerait une pression supplémentaire sur les infrastructures municipales (routes, digues et ponceaux), pourrait altérer la qualité de l'eau potable et soulever des enjeux de sécurité publique. Par ailleurs, le chantier Ulric n'a pas encore franchi l'étape d'harmonisation. Dans ce contexte, je m'oppose également au développement de routes

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		forestières dans le cadre du présent PAFIO pour ce chantier. Le tracé de ces routes devrait être établi lors de l'étape d'harmonisation, et non de manière anticipée.
ULRIC	Citoyen	Je suis membre du Comité contre le chantier Ulric (CCCU), qui représente les propriétaires du lac Monahan (APDC) et du lac Paré. Le chantier Ulric ne bénéficie d'aucune acceptabilité sociale. Lors de la consultation publique du PAFIO 2024-2029, les citoyens ont exprimé une opposition claire et importante. Malgré cela, le projet se poursuit, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes, notamment pour la sécurité publique. Les représentants du MRNF s'étaient engagés à nous informer avant toute nouvelle étape, mais cela n'a pas été respecté. La planification a continué sans que nous en soyons avisés, incluant l'ajout d'un vaste PAS couvrant presque tout le bassin versant du lac Monahan, avec des impacts potentiellement irréversibles. De plus, des routes forestières sont prévues alors qu'aucune harmonisation n'a encore été réalisée. Cette façon de faire est inacceptable. En conséquence, je m'oppose fermement au développement de routes forestières dans le cadre du présent PAFIO. Leur tracé doit être déterminé uniquement après un processus d'harmonisation
ULRIC	Citoyen	Je suis contre les coupes projetées dans le parc régional de la Forêt Ouareau. Ce parc est en attente d'un statut d'aire protégée. Que vaudra un tel statut pour une forêt ravagée, couverte de chemins forestiers, d'andins??? Savez-vous que la population en général est persuadée que les parcs régionaux ont le même statut de conservation de la biodiversité que les parcs nationaux? Tout le monde pense qu'on ne peut pas faire de coupes dans un parc. Je pense que çà devrait effectivement être le cas. Pas de coupes dans les parcs. Et pourquoi faudrait-il couper dans la Forêt Ouareau? Parce qu'il ne reste plus de bois ailleurs? Et pourquoi ne reste-t-il plus de bois ailleurs? Bref, si la forêt était gérée comme du monde et que ceux quji l'exploitent pensaient plus loin que le bout de leur nez, il ne serait pas nécessaire d'aller c ouper dans les parcs!!! On peut d'ailleurs se demander ce qui serait arrivé si le parc régional de la Forêt Ouareau n'avait pas été créé. Hon.... mon petit doigt me dit qu'il ne resterait plus beaucoup de "bois deboutte" dans le secteur. Donc pourquoi couper dans un parc?? Ah oui, il y aurait une potentielle menace de tordeuse du bourgeon de l'épinette. C'est curieux. Je suis abonnée à quelques infolettres, je tente de rester informée sur l'actualité forestière, et je n'ai jamais eu vent que la tordeuse allait s'abattre sur notre région. Éco-Corridor lanaudois a analysé la situation avec vos données pour conclure que dans les secteurs de coupe projetés, il n'y avait pas, ou très peu, d'essences vulnérables à la tordeuse. J'appuie totalement leur analyse et leur position. Cette menace est amplifiée et instrumentalisée pour justifier des coupes dans un secteur autrement moins accessible. Le jupon dépasse vraiment beaucoup. Je n'en peux plus de la façon dont nos forêts sont gérées à la petite semaine au gré des pressions d'une industrie qui scie allègrement la branche sur laquelle elle est assise. Veut-on faire comme avec la morue? Veut-on couper jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien? Je suis totalement d'accord avec Action Boréale pour des États généraux sur la

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		forêt, pour un inventaire des ressources ligneuses disponibles et une planification GLOBALE et à long terme de l'utilisation de ces ressources avec tous les citoyens concernés et en tenant compte de tous les usages de la forêt. Parce que là, vous (le MRNF) êtes en train de dilapider un bien qui appartient à tous les québécois: notre forêt publique. J'ai honte de votre incompétence, de votre copinage avec l'industrie (cf la madame "haut placée" qui a autorisé Domtar à couper dans une forêt ancienne en Mauricie, à l'encontre des recommandations de ses propres experts...). Vous croyez que je m'égare? Je ne m'égare pas. La Forêt Ouareau, comme d'autres secteurs en Matawinie et comme d'autres secteurs dans le "sud" du Québec est un rare joyau que l'on devrait bichonner, traiter aux petits oignons, valoriser pour le bien de tous, et non massacrer dans l'intérêt de quelques-uns.
ULRIC	Citoyen	Je suis résidente permanente du lac Monahan. Je m'oppose au PAS projeté en amont du chantier Ulric, situé à la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est particulièrement sensible. Le chantier Ulric, à lui seul, suscite déjà d'importantes préoccupations au sein de notre communauté, composée d'une cinquantaine de résidences, majoritairement occupées à l'année, puisqu'il couvre une grande partie du bassin versant. L'ajout d'un PAS en amont et adjacent à ce chantier viendrait affecter presque l'ensemble du bassin versant du lac Monahan. Une telle intervention aurait des conséquences majeures et potentiellement irréversibles sur le milieu hydrique. Elle risquerait d'entraîner une dégradation significative du lac Monahan en aval, notamment en raison de l'augmentation du débit des eaux de ruissellement et des apports en sédiments liés à l'érosion accrue dans les zones de coupe. Ces impacts compromettraient directement la qualité du milieu de vie des résidents. De plus, cette coupe exercerait une pression supplémentaire sur les infrastructures municipales (routes, digues et ponceaux), pourrait altérer la qualité de l'eau potable et soulever des enjeux de sécurité publique. Par ailleurs, le chantier Ulric n'a pas encore franchi l'étape d'harmonisation. Dans ce contexte, je m'oppose également au développement de routes forestières dans le cadre du présent PAFIO pour ce chantier. Le tracé de ces routes devrait être établi lors de l'étape d'harmonisation, et non de manière anticipée.
ULRIC	Citoyen	J'ai de nombreuses questions à l'égard desquelles je voudrais obtenir des réponses. Ces questions sont fondamentales et vont au cœur de mes préoccupations: Pourquoi des secteurs ont été inclus dans le PAS alors qu'ils ne répondent pas aux modalités prévues par la loi? Quels peuplements précis sont visés et quels critères ont été utilisés? Pourquoi ne pas respecter la volonté exprimée de façon claire par les citoyens pour la protection des espaces naturels et les milieux de vie? Pourquoi mener cette consultation publique alors que les intervenants de la région sont actuellement engagés dans un processus de concertation menant à la désignation d'aires protégées? Des réponses franches et étoffées à ces questions sont nécessaires avant de penser à aller de l'avant.
ULRIC	Citoyen	Ce secteur sensible a un impact sur les lacs de la région, aussi comment penser détruire ou altérer un secteur qui a une telle valeur récréotouristique et écologique, alors que nous devons augmenter le

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		pourcentage de terres protégées, la nature ne donne pas de deuxième chance... il est temps d'avoir une vision à long terme pour les générations qui nous suivront, cessons de gérer à la petite semaine... si on en est rendus là c'est que nous sommes incapables de nous renouveler, de nous adapter, quelle honte
ULRIC	Citoyen	Dans cette zone, un projet d'aire protégée a été déposé conjointement par la municipalité de Chertsey et Éco-corridor lanaudois dans la zone des Grands lacs de Chertsey. Les travaux indiqués, des chemins d'accès, ouvrent la voie à des coupes importantes contestées par les résidents lors de la dernière consultation publique. Une caractérisation effectuée par la municipalité démontre la présence d'écosystèmes d'intérêt et la présence de végétaux à statut précaires. De plus, la planification des coupes régulières, les PAS sont présentés comme des secteurs d'intervention préventifs liés à la progression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Or, les analyses réalisées à partir des données forestières publiques révèlent ceci : Sur plus des 1000 hectares visés par des PAS, plus de 70 % des superficies ciblées sont non sensibles à la tordeuse de l'épinette ; Plus de 55% des superficies visées par le PAS sont des peuplements âgés (90 ans ou plus) et composées majoritairement de peuplements de feuillus donc peu ou pas sensibles à la tordeuse de l'épinette ;Moins de 15% des superficies visées par le PAS sont majoritairement composées de sapins et d'épinettes. Une seule parcelle de représentant moins de 1% du territoire visé est composée de 50% de sapin; Les critères permettant de recourir au PAS ne semblent pas rencontrés. Les interventions devraient prioritairement viser des peuplements composés majoritairement de sapins baumiers fortement touchés, des peuplements dominés par l'épinette ou encore des secteurs adjacents à des zones fortement atteintes. (Article 60 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier). Pour toutes ces raisons, je suis contre une intervention de coupe dans cette zone.
ULRIC	Citoyen	ULRIC: Vous commencez à implanter des chemins forestiers dans un secteur (Parc régional de la forêt Ouareau) pour lequel plusieurs organismes ont déposé une demande de protection dans le cadre de l'appel à projets pour la désignation d'aires protégées du Ministère de l'environnement. De ce fait, cela signifie que vous faites fi de la volonté du milieu de protéger ce site et vous vous mettez dans une situation où il y a apparence d'urgence de récolter le bois avant que les efforts de protection aboutissent. Ce n'est pas le genre de comportement attendu d'un gouvernement responsable et à l'écoute de la population. En second lieu, lors des consultations de 2024, les propriétaires de terrains et de résidences autours du Lac Monahan vous ont exprimé leurs fortes inquiétudes (justifiées par ailleurs) de voir des coupes intensives s'opérer dans le bassin versant du Lac Morin et du cours d'eau alimentant le Lac Monahan. Avec les épisodes de pluies de plus en plus intenses, plusieurs propriétaires s'inquiètent de l'accélération du ruissellement dans les cours d'eau et de l'accumulation de sédiments dans les lacs. Ici aussi, vous faites fi de la volonté du milieu de protéger ce site et vous vous mettez dans une situation où il y a apparence d'urgence de récolter le bois avant que les efforts de protection aboutissent. Ce n'est pas le genre de comportement attendu d'un gouvernement responsable et à l'écoute de la population. En troisième lieu, le "PAS" prévu au nord-ouest du Lac Danis, est une continuité des coupes prévues dans le bassin versant

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		du Lac Morin (chantier ULRIC). Ceci ne fera qu'amplifier le problème décrié par les résidents du secteur. Finalement, concernant les "PAS", nous comprenons qu'ils échappent aux processus de consultations publiques sous prétexte qu'il y a urgence d'agir de façon préventive contre la tordeuse (TBE). Or selon les données diffusées sur forêt ouverte, 75% des superficies visées ne sont pas vulnérables à la TBE. Une grande proportion de peuplements sont composés majoritairement de feuillus de plus de 90 ans ou encore de peuplements âgés non touchés par la TBE (pins, mélèzes, thuya, etc.). Ici encore, vous vous mettez dans une situation où il y a apparence d'urgence de récolter le bois avant que les efforts de protection aboutissent. Ce n'est pas le genre de comportement attendu d'un gouvernement responsable et à l'écoute de la population.
ULRIC	Citoyen	Je souhaite également soulever de sérieuses préoccupations concernant les chemins forestiers projetés dans le secteur du chantier Ulric. La construction de nouvelles routes dans un milieu aussi sensible, caractérisé par de fortes pentes et des sols fragiles, représente un risque majeur pour l'intégrité du territoire. L'ouverture de chemins forestiers entraîne inévitablement une perturbation importante des sols, favorisant l'érosion, le ruissellement et le transport de sédiments vers les cours d'eau et le lac Monahan. Dans un secteur en tête de bassin versant, ces impacts sont amplifiés et peuvent affecter durablement la qualité de l'eau en aval. De plus, la présence de routes augmente la fragmentation du milieu forestier, perturbe les habitats fauniques et ouvre la porte à une pression accrue sur le territoire (accès motorisé, coupes futures, etc.). Ces effets cumulatifs sont rarement anodins, surtout dans un environnement déjà reconnu pour sa vulnérabilité. Le régime forestier encadre pourtant la planification des chemins en imposant de minimiser leur empreinte, d'éviter les secteurs sensibles et de limiter les impacts sur les sols et les milieux hydriques. Dans ce cas précis, tout indique que ces principes ne sont pas respectés de manière adéquate. Dans un contexte où ce territoire est proposé comme aire protégée, la construction de nouvelles routes apparaît en contradiction directe avec les objectifs de conservation et de protection du milieu.
ULRIC	Citoyen	Bonjour, Vous recevez ce commentaire par courriel car l'application cartographique n'était pas fonctionnelle à 21h30 le 8 mars et ne permettait pas non plus de laisser des commentaires le 9 mars vers 21h00. De plus, les deux vidéos explicatives pointent dans les faits sur le même lien et n'expliquent pas comment laisser un commentaire. Autre problématique, la petite bulle bleue permettant de laisser un commentaire n'apparaissait pas dans la fenêtre "Commenter" Les commentaires suivants portent sur Parc régional de la forêt Ouareau. ULRIC: Vous commencez à implanter des chemins forestiers dans un secteur (Parc régional de la forêt Ouareau) pour lequel plusieurs organismes ont déposé une demande de protection dans le cadre de l'appel à projets pour la désignation

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		d'aires protégées du Ministère de l'environnement. De ce fait, cela signifie que vous faites fi de la volonté du milieu de protéger ce site et vous vous mettez dans une situation où il y a apparence d'urgence de récolter le bois avant que les efforts de protection aboutissent. Ce n'est pas le genre de comportement attendu d'un gouvernement responsable et à l'écoute de la population. En second lieu, lors des consultations de 2024, les propriétaires de terrains et de résidences autours du Lac Monahan vous ont exprimé leurs fortes inquiétudes (justifiées par ailleurs) de voir des coupes intensives s'opérer dans le bassin versant du Lac Morin et du cours d'eau alimentant le Lac Monahan. Avec les épisodes de pluies de plus en plus intenses, plusieurs propriétaires s'inquiètent de l'accélération du ruissellement dans les cours d'eau et de l'accumulation de sédiments dans les lacs. Ici aussi, vous faites fi de la volonté du milieu de protéger ce site et vous vous mettez dans une situation où il y a apparence d'urgence de récolter le bois avant que les efforts de protection aboutissent. Ce n'est pas le genre de comportement attendu d'un gouvernement responsable et à l'écoute de la population. En troisième lieu, le "PAS" prévu au nord-ouest du Lac Danis, est une continuité des coupes prévues dans le bassin versant du Lac Morin (chantier ULRIC). Ceci ne fera qu'amplifier le problème décrié par les résidents du secteur. Finalement, concernant les "PAS", nous comprenons qu'ils échappent aux processus de consultations publiques sous prétexte qu'il y a urgence d'agir de façon préventive contre la tordeuse (TBE). Or selon les données diffusées sur forêt ouverte, 75% des superficies visées ne sont pas vulnérables à la TBE. Une grande proportion de peuplements sont composés majoritairement de feuillus de plus de 90 ans ou encore de peuplements âgés non touchés par la TBE (pins, mélèzes, thuya, etc.). Ici encore, vous vous mettez dans une situation où il y a apparence d'urgence de récolter le bois avant que les efforts de protection aboutissent. Ce n'est pas le genre de comportement attendu d'un gouvernement responsable et à l'écoute de la population. Merci de votre attention.
ULRIC	Citoyen	Bonjour Madame Sylvestre, Je tiens à ce que mon opinion compte pour la consultation en cours mais j'ai peine à l'inscrire sur la carte interactive. J'ai appris qu'il y avait aussi des coupes forestières prévues dans la région des grands lacs de Chertsey. Je suis contre tout PAS, coupes et développement de routes forestières dans ces zones. Merci d'en transmettre le contenu et de le considérer.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Ma conjointe possède un chalet à Chertsey et nous sommes très préoccupés par ces coupes et travaux.
ULRIC	Citoyen	Bonjour Madame Sylvestre, Je tiens à ce que mon opinion compte pour la consultation en cours mais j'ai peine à l'inscrire sur la carte interactive. J'ai appris qu'il y avait aussi des coupes forestières prévues dans la région des grands lacs de Chertsey. Je suis contre tout PAS, coupes et développement de routes forestières dans ces zones. Merci d'en transmettre le contenu et de le considérer. Je possède un chalet dans la zone des grands lacs à Chertsey et je suis très préoccupée par ces coupes et travaux.
ULRIC	Citoyen	Bonjour Madame Sylvestre, Je m'oppose fermement au PAS prévu en amont du chantier Ulric, ainsi qu'à l'aménagement de chemins forestiers à la tête du bassin versant du lac Monahan. Ce secteur est particulièrement fragile et d'une grande sensibilité écologique. Toute intervention de coupe dans cette zone entraînerait des conséquences graves et potentiellement irréversibles sur le milieu hydrique. Une telle déforestation exercerait également une pression accrue sur les infrastructures municipales, ce qui pourrait ultimement poser un risque pour la sécurité publique. Je suis profondément préoccupé par l'absence d'une consultation véritable et transparente à ce sujet. Il semble que les préoccupations des citoyens ne soient pas prises en considération. Or, des biologistes de notre entourage nous ont clairement avertis des risques importants que ce projet représente pour nos infrastructures hydriques, notre approvisionnement en eau potable et l'équilibre écologique du bassin versant du lac Monahan. Je demande donc l'arrêt immédiat de ce projet, ainsi que le remplacement de cette coupe à blanc par des pratiques forestières plus durables, responsables et respectueuses de l'environnement. résident permanent au Lac Monahan.
ULRIC	Fédération des association de lacs de Chertsey	Dans un courriel separé, j'ai porté a votre attention l'opposition de la FALC à toute intervention forestière dans la proximité des lacs de villégiature de la municipalité de Chertsey. Opposition ferme aux coupes forestières et exigence de protection du territoire Considérant que le Parc régional de la forêt Ouareau ainsi que le secteur des grands lacs de Chertsey constituent des milieux naturels d'une valeur écologique, sociale et économique inestimable pour la population locale et régionale; Considérant que les activités de coupes forestières, les plans d'aménagement spéciaux (PAS) ainsi que la construction de routes forestières représentent une industrialisation du territoire incompatible avec sa vocation de conservation, de villégiature et de plein air ;

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Considérant que ces interventions entraînent des impacts très dommageables à court et moyen terme sur les écosystèmes, la biodiversité, les paysages, les bassins versants et la qualité de vie des citoyennes et citoyens ; Considérant que ces pratiques compromettent directement les efforts de protection du territoire et vont à l'encontre des engagements climatiques et environnementaux du gouvernement du Québec ; Considérant le projet d'aire protégée déposé par Éco-corridor lanaudois, en collaboration avec la municipalité de Chertsey, qui constitue une alternative crédible, structurante et porteuse pour l'avenir du territoire ; Considérant que la MRC de Matawinie a officiellement appuyé le projet d'aire protégée, démontrant ainsi une volonté politique claire de protéger ces territoires et de privilégier des orientations durables ; Considérant l'absence de consultation publique adéquate, l'accessibilité limitée des outils de participation citoyenne et le manque de transparence dans les processus décisionnels ; Considérant que la population locale a le droit d'être entendue et de participer pleinement aux décisions qui affectent son milieu de vie ; Il est résolu que le conseil d'administration de la Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC) dénonce fermement et sans équivoque les coupes forestières, les plans d'aménagement spéciaux (PAS) ainsi que la construction de routes forestières projetés dans le Parc régional de la forêt Ouareau et le secteur des grands lacs de Chertsey ; Il est résolu que la FALC exige un moratoire immédiat sur toute intervention forestière dans ce territoire, tant que des évaluations environnementales rigoureuses, transparentes et indépendantes n'auront pas été réalisées ; Il est résolu que la FALC demande au gouvernement du Québec et aux instances concernées de reconnaître la valeur exceptionnelle de ce territoire et d'agir sans délai afin d'y instaurer une aire protégée ; Il est résolu que la FALC appuie activement les démarches citoyennes et celles des organismes du milieu visant à assurer la protection intégrale et durable de ce territoire ; Enfin, il est résolu que cette position soit diffusée publiquement et transmise aux autorités compétentes, aux élus municipaux, régionaux et provinciaux, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires concernés, afin d'exiger des actions concrètes et immédiates pour la protection de ce milieu naturel. Adoptée à Chertsey le 8 avril 2026. (**voir Annexe II**)
ULRIC	Association des propriétaires du	Bonjour Mme Arianne Sylvestre, Adjointe administrative-TNO / PADF MRC de Matawinie

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
	Domaine des Chutes	Je vous fais parvenir mes commentaires concernant le PAFIO / PAS 2026 ainsi que ceux du processus de consultation proprement dit. Il n'est pas facile de les inscrire adéquatement sur la carte interactive alors je me permets de vous les envoyer en y regroupant l'ensemble de mes préoccupations. Veuillez s'il vous plaît les transmettre auprès de l'équipe de la Direction de la gestion des forêts de Lanaudière et des Laurentides. Recevez, Mme Sylvestre, mes salutations distinguées, Lac Monahan, Chertsey Commentaires du PAFIO/PAS 2026 Je suis résidente permanente au lac Monahan et membre du comité contre le chantier Ulric (CCCU), lequel agit au nom des membres de l'Association des propriétaires du Domaine des Chutes (APDC) autour du lac Monahan, ainsi que des propriétaires résidant autour du lac Paré. Le chantier Ulric ne bénéficie d'aucune acceptabilité sociale auprès des citoyens concernés. Lors de la consultation publique du PAFIO 2024-2029, une opposition claire, forte et sans équivoque s'est exprimée. D'ailleurs, le 15 juillet 2024, le conseil municipal de Chertsey a demandé au gouvernement du Québec et au Forestier en chef — je cite — « de mandater, dans les plus brefs délais, une équipe multidisciplinaire et indépendante afin de mener des études détaillées sur les impacts environnementaux des coupes projetées ainsi que sur les infrastructures municipales, dans le contexte du chantier Ulric à Chertsey. À défaut, le conseil recommandait la suspension du projet afin d'éviter des conséquences potentiellement coûteuses pour les citoyens et dommageables pour l'environnement ». Le chantier Ulric est toujours à l'étape de post-consultation, dans l'attente des résultats d'études d'impacts indépendantes qui, à ce jour, n'ont toujours pas été réalisées par le MRNF. Ces études pourraient pourtant mettre en évidence des risques importants, voire justifier l'abandon complet du projet. Malgré cela, le projet continue d'évoluer. Rappelons que les représentants du MRNF s'étaient engagés à informer le CCCU ou l'exécutif de l'APDC avant toute nouvelle étape de planification. Force est de constater que ces engagements n'ont pas été respectés : la planification s'est poursuivie sans information préalable, notamment par l'ajout d'un vaste plan d'aménagement spécial (PAS) couvrant presque l'ensemble du bassin versant du lac Monahan. Une telle intervention comporte des risques hydrologiques potentiellement irréversibles pour le lac Monahan, et possiblement pour le lac Paré. Elle pourrait également accentuer la pression sur les infrastructures municipales (routes, digues et ponceaux), compromettre la qualité de l'eau potable des résidents et, il importe de le souligner, poser un risque réel pour la sécurité publique. Dans ce contexte, il est particulièrement préoccupant de constater que, malgré l'absence d'études indépendantes et la possibilité bien réelle que celles-ci mènent à l'abandon du projet, le présent PAFIO prévoit déjà l'implantation de routes forestières. Une telle approche est inacceptable. En tant que membre du CCCU, je m'oppose fermement au développement de ces routes pour le chantier

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Ulric. Toute planification d'infrastructures ne devrait être envisagée que si des études démontrent des impacts minimes et favorables, et elle doit demeurer conditionnelle à une harmonisation préalable du chantier Ulric, afin d'en réduire les impacts environnementaux et sociaux. Je m'oppose également aux cinq plans d'aménagement spéciaux prévus dans le Parc régional de la Forêt Ouareau (PRFO), y compris celui situé en amont au chantier Ulric. La forêt du PRFO, majoritairement mixte, présente une résilience naturelle face à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, et aucun signe d'infestation n'y est actuellement observé. Les données disponibles indiquent d'ailleurs que moins de 1 % des superficies visées dans le PRFO présentent une réelle vulnérabilité à cette infestation. À la lumière des informations reçues des ingénieurs forestiers et cartographes présents à la rencontre explicative du PAFIO 2026, ces plans d'aménagement spéciaux seraient mis en œuvre sans qu'aucune mesure d'harmonisation ne soit prévue pour en atténuer les impacts. De plus, lors de cette rencontre, il nous a été indiqué qu'aucun biologiste ni entomologiste ne participerait aux décisions relatives aux coupes forestières et que la simple présence potentielle d'essences susceptibles d'être un jour affectées suffirait à justifier des interventions car, selon certains ingénieurs forestiers présents, il vaut mieux couper des arbres sains avant que leur valeur ne soit diminuée par la tordeuse. Une telle approche revient à accorder un chèque en blanc aux compagnies forestières et va à l'encontre des principes d'une gestion responsable et durable de nos forêts publiques. Par ailleurs, les coupes forestières prévues au PAFIO dans le Parc régional de la Forêt Ouareau compromettent le projet d'aire protégée déposé l'an dernier conjointement avec la municipalité de Chertsey. Ce projet contribuerait pourtant à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à protéger 30 % des terres publiques. Il est également préoccupant de constater que, dans le PAFIT 2023-2028 (Région 14 – Lanaudière, unité d'aménagement 062-71), la création d'aires protégées est qualifiée de « risque extrême », surpassant même les risques associés aux feux, aux insectes et aux maladies. Une telle position soulève de sérieuses inquiétudes quant à la vision qui oriente l'aménagement forestier. Qualifier la protection du territoire de « risque extrême » traduit une approche centrée sur la production de bois au détriment des enjeux écologiques, climatiques et sociaux. Les aires protégées ne constituent pas une menace, mais bien une réponse essentielle à l'érosion de la biodiversité et aux impacts des changements climatiques. Or, les actions envisagées — soit accélérer les coupes forestières dans les secteurs proposés comme aires protégées — vont directement à l'encontre des principes de précaution et de gestion durable. Une telle stratégie risque de compromettre irréversiblement des milieux naturels d'intérêt avant même que leur statut puisse être évalué de manière rigoureuse et transparente. La collaboration avec le MRNF et la MRC de Matawinie devrait viser à concilier les usages du territoire dans une perspective à long terme, et non une accélération de l'exploitation afin de devancer les démarches de conservation. Une telle approche mine la crédibilité des processus de consultation et érode la confiance du public envers les institutions responsables de la gestion du territoire. En conséquence, je m'oppose à toute coupe forestière, à tout PAS et à tout développement de chemins forestiers dans le Parc régional de la Forêt Ouareau, y compris dans le chantier Ulric, ainsi que dans le secteur des Grands Lacs à Chertsey, tels que présentés dans le PAFIO et les PAS 2026. Comme de nombreux citoyens, je

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		demande la suspension de toute intervention forestière dans ces zones destinées à devenir des aires protégées, jusqu'à ce qu'une analyse rigoureuse, indépendante et participative soit complétée. Membre du Comité Contre le Chantier Ulric (CCCU) Commentaires sur la consultation publique du PAFIO/PAS 2026 Cette consultation a été découverte un peu par hasard deux semaines après son lancement. La rencontre explicative a eu lieu en semaine, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, sans présentation formelle. Nous devions circuler de table en table afin de recueillir les informations. Par ailleurs, les réponses à nos questions étaient souvent différentes d'un intervenant à l'autre. Il n'est pas simple de comprendre ce que sont les PAS. La tordeuse des bourgeons de l'épinette s'attaque principalement aux sapins. Or, il n'y a pas de signe d'épidémie dans le Parc régional de la Forêt Ouareau, mais plusieurs secteurs ont été désignés comme PAS. Selon des différents intervenants, certains mentionnaient que les coupes seraient autorisées que si la tordeuse affectait les arbres pendant deux années consécutives mais d'autres semblaient octroyer automatiquement le droit aux entreprises forestières d'y effectuer des coupes sans passer par une étape d'harmonisation visant à en réduire les impacts et sur des arbres sains avant que la qualité du bois en soit compromise. Qui devons-nous croire ? Parallèlement, on ne nous expliquait nullement que le présent PAFIO autorise la construction de routes forestières dans le chantier Ulric avant même que ce dernier soit à l'étape d'harmonisation. Cette consultation semble tenter de présenter un portrait positif des plans forestiers projetés en limitant l'information accessible aux citoyens. Dans l'optique de travailler de pair avec ceux-ci, il faudrait les inclure dans l'orientation des projets forestiers, et non simplement les informer une fois les décisions prises. En bref : Je déplore que le processus actuel ne soit pas une véritable consultation publique, mais plutôt une communication de décisions déjà prises en amont. Seule une compilation des commentaires suivra. Dans une optique de collaboration avec les citoyens concernés afin d'assurer une acceptabilité sociale, il serait préférable de les inclure dans l'orientation des projets forestiers, plutôt que de simplement les informer une fois les décisions arrêtées. Membre du Comité Contre le Chantier Ulric (CCCU)

MANDEVILLE

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
A_LA_TRUITE	Citoyen	Il y a une forte concentration de cours d'eau dans ce secteurs et 2 tronçons de chemins très proches, ce qui multiplie aussi les ponceaux. Minimiser la quantité de chemins en implantation pour diminuer l'impact à long terme sur les cours d'eau.
BOUDERIE	Citoyen	il a deja eu une coupe forestiere pres de l'endroit vise et la regeneration est a point visible, il est prouvé que les coupes de bois augmente la fonde des neiges qui augmente le niveau d'Eau causant des inondations. Nous avons vecu deux grosses inondations subsequente depuis la coupe 2015.Le gouvernement viens meme de publier un video expliquant le dynamique naturelle des cours d'eau et lui meme dicte que les coupes forestieres ont un impact sur la fonde des neiges.
BOUDERIE	Citoyen	Par où le bois va-t-il être sorti, par le lac Sainte-Rose et le Lac Hénault?? Également est-impossible de donner une brève définition des différents type de travaux
BOUDERIE	Citoyen	• L'ajout de nouveau KM2 (± 5 KM2) de coupe de bois au précédent chantier de 2014/2015 (± 5 KM2), augmenterait assurément le niveau de l'eau lors de la fonte des neiges du printemps (inondations), puisque les zones d'évacuation de l'eau (ruisseaux) sont directement dirigées dans le secteur nord du lac Ste-Rose • Rappel de l'isolement de 2023 et 2024 (état d'urgence décrété par la municipalité). Par conséquent, risques majeurs au niveau de la sécurité civile des citoyens du lac lors des crues des eaux au printemps. La municipalité a admis en 2023 et 2024 ne pas avoir protégé adéquatement la population du lac Ste-Rose. • Étude hydraulique en cours. Cette étude n'est pas encore complétée par la firme mandatée. Par conséquent, il serait prématuré d'autoriser de nouvelle coupe avant d'avoir obtenu les résultats finaux de cette l'étude. • L'état actuel de certains ponts (Pourvoyeur et des Menteurs) entourant le lac ne permet pas la circulation de véhicules lourds. Le pont du Pourvoyeur étant en réduction de tonnage et le chemin nord est trop étroit et s'érode à certains endroits. • La qualité de l'eau du lac risque d'être affectée par un débit de ruissellement augmenté par le drainage. La construction de chemins, le drainage des points bas, la mise à nu du terrain par le passage de la machinerie pour la coupe et le transport du bois favorisent l'emportement de sédiments pour plusieurs années sur un territoire majoritairement en pente raide. La transparence de l'eau du lac Ste-Rose est déjà très faible et tout apport supplémentaire de matière organique dissoute ou en suspension ne fera qu'accélérer le processus d'eutrophisation du lac. Rappelons que le lac est déjà à un stade mésotrophe, i.e. en processus de vieillissement.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		• La proximité du secteur de coupe avec l'occupation du territoire nous préoccupe également, de même que les conséquences de cette coupe sur la vocation même du territoire entourant le lac Ste-Rose. Il est de nature et de paysages, un cadre de vie pour ses résidents, un endroit prisé de villégiature, de détente et d'activités de plein-air (sentiers pédestres et de motoneige dans le secteur). La destruction de la forêt et les conséquences sur la faune sont en contradiction avec la vocation actuelle du lac et de ses territoires adjacents.
BOUDERIE	Citoyen	Bien à vous, je souhaite exprimer mon désaccord face aux nouvelles coupes forestières envisagées autour de notre lac. Mes enjeux sont donc les suivants; 1. La dégradation observable de la santé du lac, directement liée aux coupes précédentes 2. L'augmentation des risques d'inondation, causée par le ruissellement accru sur des sols mis à nu 3. L'impact sur nos infrastructures routières, déjà fragilisées par le passage de machinerie lourde 4. Les enjeux de sécurité, particulièrement en lien avec la vitesse et la fréquence des véhicules lourds circulant autour du lac 1. La santé du lac Depuis les dernières coupes forestières, nous avons été nombreux à constater une dégradation progressive mais constante de sa santé. Cette détérioration se manifeste de plusieurs façons : augmentation de la turbidité de l'eau, diminution de la transparence, dépôts de sédiments dans les zones peu profondes. Ces phénomènes ne sont pas des coïncidences. Ils correspondent exactement aux effets documentés de la déforestation sur les milieux lacustres. Lorsque la couverture forestière est retirée, même partiellement, le sol perd sa capacité naturelle à retenir l'eau, à filtrer les particules et à stabiliser les pentes. Les pluies, qui autrefois étaient absorbées par les racines et le couvert végétal, ruissellent désormais plus rapidement vers le lac, entraînant avec elles des sédiments, des nutriments et des contaminants. Il est important de comprendre que les lacs sont des systèmes lents à réagir, mais aussi lents à se rétablir. Une fois que l'équilibre est rompu, il peut falloir des décennies pour revenir à un état stable. Chaque coupe supplémentaire accentue la pression sur un système déjà affaibli. 2. L'augmentation des risques d'inondation

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Les résidents du lac ont déjà constaté une augmentation des épisodes d'inondation et de débordement lors des pluies abondantes. Ce phénomène n'est pas isolé : il est directement lié à la diminution de la couverture forestière dans le bassin versant. La forêt joue un rôle essentiel dans la régulation hydrologique. Elle agit comme une éponge naturelle. Les arbres interceptent les précipitations, les racines retiennent l'eau dans le sol, et la végétation ralentit l'écoulement. Lorsque cette couverture est retirée, même sur une superficie limitée, le ruissellement augmente de manière exponentielle. L'eau atteint plus rapidement les fossés, les ruisseaux et, ultimement, le lac. Les conséquences sont multiples; Montée rapide du niveau du lac, parfois en quelques heures. Érosion accélérée des berges, qui fragilise les terrains riverains. Surcharge des ponceaux et fossés, qui ne sont pas conçus pour absorber un tel volume d'eau. Accumulation de débris, transportés par les eaux de ruissellement. Il est également important de souligner que les sols mis à nu après une coupe sont particulièrement sensibles à l'érosion durant les premières années. Les chemins forestiers, les zones compactées par la machinerie et les pentes dénudées deviennent des corridors directs pour l'eau, qui se déverse ensuite dans le lac sans filtration. 3. L'impact sur les infrastructures routières Les routes qui entourent le lac ne sont pas conçues pour supporter un trafic intense de machineries lourdes. Elles sont étroites, sinueuses, non asphaltées, et reposent sur des fondations fragiles. Depuis les dernières coupes, nous avons constaté; Des nids-de-poule récurrents, même après des réparations. Des bordures de route érodées, rendant la circulation plus dangereuse. Des ponceaux endommagés, incapables de gérer le volume d'eau combiné au poids des véhicules. Les routes autour du lac sont vitales pour les résidents : elles permettent l'accès aux propriétés, aux services d'urgence, aux activités quotidiennes. Les fragiliser davantage met en péril la sécurité et la qualité de vie de tous. 1. La sécurité des résidents La circulation de véhicules lourds autour du lac pose un problème majeur de sécurité. Les routes sont étroites, souvent sans accotement, et bordées de résidences, de sentiers et d'une zone de parc pour enfant. Les camions forestiers, en raison de leur taille, de leur poids et de leur vitesse, représentent un danger réel pour les piétons, les cyclistes, les enfants et les automobilistes. Nous avons déjà observé; Des camions circulant à des vitesses inappropriées, malgré les limites affichées. Des manœuvres dangereuses dans les courbes serrées. Des difficultés de croisement, obligeant les véhicules à se ranger dans les fossés. Les résidents ont le droit de se sentir en sécurité lorsqu'ils se déplacent autour du lac. Les enfants devraient pouvoir marcher ou faire du vélo sans craindre de croiser un camion. Pour conclure, je crois que nous devons adopter une approche respectueuse de l'environnement et centrée

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		sur la protection de notre communauté. Le lac est un écosystème fragile, un patrimoine naturel précieux et un lieu de vie pour de nombreuses espèces animales. Merci de nous aider à le conserver longtemps.
BOUDERIE	Citoyen	Je supporte tous les commentaires qui vous été fournis par l'Association des propriétaire du Lac Sainte-Rose en mars 2026. Nous avons subi des inondations répétées en 2023 et 2024 et savons que la coupe antérieure a joué un rôle dans ces sinistres.
BOUDERIE	Citoyen	Ruisseau permanent reliant le lac La Bouderie au lac Ste-Rose : Nous demandons une attention particulière en ce qui a trait à son augmentation du débit et mettre tout en place afin de minimiser les impacts de son ruissellement.
BOUDERIE	Citoyen	Rivière Mastigouche : En période de crues, l'ajout de ce nouveau territoire de coupe aura pour effet d'augmenter le débit de la rivière et par conséquent le niveau du lac. Ce qui pourrait être catastrophique pour les propriétés du lac Sainte-Rose.
BOUDERIE	Citoyen	Répercussion sur la faune : La coupe forestière sera une perte d'habitat et d'alimentation pour de nombreuses espèces qui en dépendent.
BOUDERIE	Citoyen	Amoncellement de matières ligneuses : En période de sécheresse, ces accumulations représentent un danger d'incendies et constituent un danger pour les habitations à proximité.
BOUDERIE	Citoyen	Reboisement : Nous souhaitons que le reboisement soit constitué d'un mélange d'essences d'arbres présentes dans la forêt actuelle. En reboisant uniquement avec de l'Épinette, les risques et la propagation de feux de forêt sont accrus et la diversité même de la forêt en est jeu.
BOUDERIE	Citoyen	Reboisement : Nous considérons qu'il est primordial que le territoire exploité soit soumis au reboisement afin d'éviter l'érosion des sols.
BOUDERIE	Citoyen	Impact sur le paysage : Afin de préserver l'aspect visuel actuel du lac, il faut s'assurer que la coupe ne sera pas visible pour un observateur situé sur ou autour du lac car la beauté du paysage fait partie de l'expérience de la villégiature, sa vocation actuelle.
BOUDERIE	Citoyens X2	Aménagement des chemins : Minimiser au maximum la possibilité d'entrainement de matière par l'eau de ruissellement lors de la conception et la construction des chemins.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
BOUDERIE	Citoyens X2	Marécages et milieux humides : Éviter le drainage ou le remblai, même partiel, de tous les milieux humides afin de protéger leurs fonctions biologiques et écologiques d'une importance vitale.
BOUDERIE	Citoyen	Arbres remarquables : Conserver un îlot autour de tout arbre de grande dimension qui pourrait être classé comme remarquable.
BOUDERIE	Citoyens X2	Sortie du bois récolté : Prévoir la sortie du bois récolté ailleurs que par le Chemin du Lac Sainte-Rose.
BOUDERIE	Citoyen	Étude hydrologique en cours : Une étude hydrologique est en cours. Elle a été commandée par la municipalité de Mandeville. Il est impératif que le MRNF tienne compte de cette étude afin de limiter les répercussions majeures que de nouvelles coupes pourraient occasionner au lac Sainte-Rose (inondations), lors de crues des eaux.
BOUDERIE	Citoyen	Acceptabilité sociale: Le projet de coupe forestière La Bouderie, vue sa proximité avec le lac Sainte-Rose, n'est pas bien accueillie par la communauté de villégiateurs et des résidents du lac. Ce projet de coupe forestière va à l'encontre des raisons pour lesquels les propriétaires se sont installés à cet endroit. De plus, nous croyons fermement qu'un tel projet ne rassure en rien quant à la pérennité et la biodiversité de l'écosystème du lac Sainte-Rose.
BOUDERIE	Citoyen	Le lac st rose est déja mal en point et le ruisellement des eau sera encore une fois déversé dans notre lac accélérant ainsi sa dégradation. Il serait souhaitable d'éviter de bucher dans ses environ. De plus, les infrastructure ne sont pas en mesure de supporté de tel coupe, nos ponts etc.
BOUDERIE	Association des Propriétaires du lac Ste-Rose	Nous demandons une attention particulière en ce qui a trait à son augmentation du débit et mettre tout en place afin de minimer les impacts de son ruissellement. • Rivière Mastigouche : En période de crues, l'ajout de ce nouveau territoire de coupe pourrait augmenter le débit de la rivière et par conséquent le niveau du lac. • Répercussion sur la faune : La coupe forestière sera une perte d'habitat et d'alimentation pour de nombreuses espèces qui en dépendent. • Amoncellement de matières ligneuses : En période de sécheresse, ces accumulations représentent un danger d'incendies et constituent un danger pour les habitations à proximité. • Reboisement : Nous considérons qu'il est primordial que le territoire exploité soit soumis au reboisement afin d'éviter l'érosion des sols. • Reboisement : Nous considérons qu'il est primordial que le territoire exploité soit soumis au reboisement afin d'éviter l'érosion des sols.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		• Impact sur le paysage : Afin de préserver l'aspect visuel actuel du lac, il faut s'assurer que la coupe ne sera pas visible pour un observateur situé sur ou autour du lac car la beauté du paysage fait partie de l'expérience de la villégiature, sa vocation actuelle. • Aménagement des chemins : Minimiser au maximum la possibilité d'entrainement de matière par l'eau de ruissellement lors de la conception et la construction des chemins. " • Arbres remarquables : Conserver un îlot autour de tout arbre de grande dimension qui pourrait être classé comme remarquable • Sortie du bois récolté : Prévoir la sortie du bois récolté ailleurs que par le Chemin du Lac Ste-Rose" • Marécages et milieux humides : Éviter le drainage ou le remblai, même partiel, de tous les milieux humides afin de protéger leurs fonctions biologiques et écologiques d'une importance vitale. • Étude hydrologique en cours : Une étude hydrologique est en cours commandé par la Ville de Mandeville. Il est impératif que cette étude tienne en compte dans son analyse, du secteur de coupe projeté et de ses répercussions possibles sur les risques d'inondation au lac. • Acceptation sociale : Le projet de coupe forestière La Bouderie vue sa proximité avec le lac Ste-Rose n'est pas bien accueillie par la communauté de villégiateurs et de ses résidents. Nous croyons fermement qu'un tel projet ne rassure en rien quant à la pérennité et la biodiversité de l'écosystème du lac Ste-Rose. " • Ruisseau permanent reliant le lac La Bouderie au lac Ste-Rose : Nous demandons une attention particulière en ce qui a trait à son augmentation du débit et mettre tout en place afin de minimer les impacts de son ruissellement. • Ruisseau permanent reliant le lac La Bouderie au lac Ste-Rose :
BOUDERIE	Comité Santé du lac Ste-Rose	L'aménagement du territoire tend à organiser les activités humaines sur un espace géographique défini, basé sur un objectif à long terme. La cohésion territoriale autour du milieu de villégiature qu'est le lac Ste-Rose est nécessaire et primordiale afin d'assurer le pérennité de ce milieu de vie et de sa biodiversité. Nous pensons donc que le projet de coupe La Bouderie ne devrait pas avoir lieu compte tenu de sa très grande proximité avec le lac Ste-Rose.
BOUDERIE	AGIR Maskinongé	Le bassin versant du ruisseau qui relie le lac de la Bouderie à la rivière Mastigouche est largement occupé par le chantier forestier. Si l'aire équivalente de coupe dépasse les 50 % du bassin versant, les débits de pointe du ruisseau seront significativement augmentés et le ponceau du chemin du lac Sainte-Rose Nord ne sera plus dimensionné pour ces débits et risque d'être emporté lors d'une crue ou un événement de pluie torrentielle. Prévoir le calcul de l'AÉC et le remplacement éventuel du ponceau.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
BOUDERIE	AGIR Maskinongé	Comme le bassin versant du ruisseau semble largement occupé par les coupes, il se peut que des sédiments provenant des coupes se déversent dans le milieu humide riverain de la rivière Mastigouche. Vérifier l'état du milieu 1 an après les travaux.
BOUDERIE	Centre du Pourvoyeur Mastigouche ltée	La planification du secteur Bouderie présentée dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Certaines interventions sur la pourvoirie sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme des secteurs ont déjà été consultés ou convenus à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise des enjeux. Certains aspects opérationnels devront également être traités simultanément comme la sortie des bois et les chemins qui seront améliorés, implantés ou réfectionnés. Ainsi les échanges porteront sur la diminution des superficies (gros chantier collé sur un lac important), une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés (celui identifié par le lac Sainte-Rose est très problématique pour la pourvoirie), les travaux sur les chemins, les traverses de limites, le respect des limites et tout autre élément pouvant impacter les opérations de la pourvoirie devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.
MCGREY	Citoyen	Avec le nouveau chemin du lac long qui vient d'être refait, nous nous inquiétaons des dommages que le transport forestier pourrait faire en descandant par le sud du chantier MCGREY et A_LA_TRUITE
MCGREY	Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long de Mandeville (APBVLLM)	Le point indiqué est situé au bas d'une cote du chemin Mc Grey (46.431621, -73.283024) qui se rétrécit jusqu'au ponceau (un peu plus de 2 mètres de diamètre) de la décharge du Lac McGrey (46.434769, -73.286583) soit environ 500 mètres. le premier segment de plus ou moins 250 mètres est une pente assez raide (30 à 40 mètres de dénivelé) ou la circulation a contresens est périlleuse, surtout en hiver. L'absence de fossé du coté ouest du chemin fait en sorte que l'écoulement naturel de l'eau, lors des redoux l'hiver, recouvre rapidement le chemin de glace. De plus, plusieurs utilisateurs empruntent ce chemin l'hiver, dont: - Les résidents du Lac McGrey (permanents et villégiateurs) - les motoneigistes (sentier régional 350 du Club de Motoneige Mastigouche Inc. - Les travailleurs de ÉRABLIÈRE MAILLÉ ROULEAU RAINVILLE INC. pour l'entretien et les opérations des activités acéricoles- Les randonneurs des sentiers du lac en

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		coeurL'utilisation de ce tronçon par les travailleurs forestiers sans la présence de signaleur, ou sans modification importante au chemin augmenterait grandement la sécurité des utilisateurs
MCGREY	Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long de Mandeville (APBVLLM)	Le chemin du Lac McGrey, au nord de la 4e av du Lac Long (46.425657, -73.274605) et sur la distance de près de 2 KM n'a pas de fossé sur le coté ouest du chemin. Lorsqu'il y a des pluies abondantes ou à la fonte des neiges, l'écoulement naturel se fait par le chemin et le rend plus instable ou boueux sur plusieurs tronçons tout au long du chemin. Le passage de véhicules plus lourds tel que ceux utilisés par les travailleurs forestiers vont assurément laisser des roulières importantes sur leurs passages et feront en sorte que les autres utilisateurs du chemin, dont les propriétaires autour du Lac McGrey, auront de la difficulté à se rendre à leur résidences avec des véhicules de promenade. L'option de creuser un fossé du coté ouest du chemin permettrait un meilleur écoulement de l'eau et permettrait ainsi au chemin de ne pas se détremper. De plus, il serait important de prévoir des procédés pour éviter que les petits ponceaux ou calvettes ne se bouchent pas avec la sédimentation qu'apporte le ruissellement (ex: Enrochement Rip-Rap, Trappes ou bacs de sédimentations, boudins filtrants, etc)
MCGREY	Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long de Mandeville (APBVLLM)	Le chemin du Lac McGrey, nord de l'entrée du stationnement des Sentiers du Lac en Cœur (46.427641, -73.276187) a connu un enrichissement de la canopée des arbres sur le bord du chemin sur une distance d'un peu plus de 1.5 KM (jusqu'au point 46.437108, -73.288447). La croissance des arbres en bordure du chemin fait en sorte de réduire le dégagement nécessaire pour les gros véhicules utilisés par les travailleurs forestiers. Les camions doivent ainsi circuler au lieu du chemin afin de ne pas entrer en contacts avec les branches en bordure du chemin. Cette pratique augmente les risques d'accrochages et d'accidents avec les autres utilisateurs du chemin. L'émondage des arbres en bordure du chemins permettrait de réduire les risques d'accident, tout en augmentant la sécurité et la visibilité pour les utilisateurs du chemin.
RENE	Citoyen	Résident du lac Hénault –Je souhaite exprimer mes préoccupations concernant le chantier Bouderie–Hyalin, dont les impacts touchent directement le bassin versant du lac Hénault. 1 Risques hydrologiques non évalués Les cartes du MRNF montrent que le lac Hénault se situe en aval direct du secteur de coupe, dans un bassin versant caractérisé par des pentes fortes et un réseau hydrographique dense. Toute augmentation du ruissellement ou des sédiments se dirigera vers mon lac. Tant que l'étude hydraulique n'est pas complétée, il est impossible d'évaluer correctement les risques. Je demande la suspension des autorisations de coupe jusqu'à la publication de cette étude. 2. Vulnérabilité du lac Hénault à l'eutrophisationComme plusieurs lacs du secteur, le lac Hénault est sensible à la turbidité et au vieillissement accéléré. Les coupes antérieures (2012–2014–2017–2023) ont

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		déjà fragilisé le territoire. Des bandes riveraines élargies et des mesures strictes de contrôle de l'érosion doivent être imposées. • Sécurité civile et risques d'isolementLe MRNF indique que l'évacuation du bois pourrait se faire par le nord. Le chemin du lac Hénault est étroit, sinueux et comporte des pentes importantes. Le passage de véhicules lourds augmente les risques : • perte de contrôle dans les pentes• impossibilité de croiser en sécurité• dégradation rapide des routes • isolement des résidents en période de crue • Les événements vécus au lac Ste-Rose en 2023–2024 démontrent que ces risques sont réels. Une évaluation de sécurité civile doit être réalisée avant toute opération. 4. Capacité des infrastructures routièresAucun élément du dossier ne démontre que les chemins municipaux et ponts du secteur peuvent supporter le tonnage prévu. Je demande une inspection formelle et un engagement écrit de remise en état par l'industrie. Conclusion • Je demande que les coupes prévues dans Bouderie–Hyalin soient reportées tant que : • l'étude hydraulique n'est pas complétée, • les risques pour les lacs situés au nord (dont Hénault) ne sont pas évalués, • un plan de mitigation et de sécurité civile n'est pas présenté, • la capacité des infrastructures routières n'est pas confirmée. Ces demandes visent à protéger la sécurité des résidents, la qualité de l'eau et l'intégrité du territoire.
RENE	Centre du Pourvoyeur Mastigouche ltée	Le secteur René doit impérativement respecter les limites de la pourvoirie et en aucun cas un chemin traversant les limites de la pourvoirie ne doit être implanter ou réouvert. Ainsi soit la petite portion sur la pourvoirie est retirée et remise avec un chantier futur se trouvant sur la pourvoirie soit le bois est récupérer l'hiver sans chemin.
RENE	Centre du Pourvoyeur Mastigouche ltée	La planification présentée (plan d'aménagement spécial) dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Certaines interventions sur la pourvoirie sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme il est possible que des secteurs aient déjà été consultés ou convenus ou que d'autres puissent être ajoutés à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels peuvent également devoir être traités simultanément. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise comme la nôtre, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirer ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.

NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
BEAURIVAGE	Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick	Politique rigoureuse de la conservation et Préservation de la forêt, coupe interdite, pas de nouveaux chemins et ponceaux, entretien rigoureux des chemins et ponceaux actuels dans le parc de la forêt Ouareau
GEORGES_NO	Association Lac Georges Prévost et à l'Ile	Bonjour à vous 2, J'espère que tout va bien de votre côté. Le chantier Georges No partie 2 s'est très bien déroulé et nous avons vu les efforts supplémentaires concernant l'écoulement des eaux avec la mise en place de paille ou foin au abords des "calvettes". Merci beaucoup pour cette belle synergie que nous avons réussi à mettre en place. Nous venons de recevoir un email de la municipalité pour consultation publique et un lien vers la carte. Lorsque je suis allé sur cette carte, j'ai presque fait une crise de cœur en voyant les secteurs que nous avions définis comme en suspens apparaîtrent. Pouvez vous me confirmer qu'il y a juste un problème d'affichage et que les lots retirés pour lesquels nous nous sommes entendus sont sur la carte mais ne seront pas récoltés. Merci beaucoup de votre aide afin de faire retomber ma pression.
SIMS	Citoyen	J'ai une préoccupation concernant la planification de trois traverses de cours d'eau sur l'affluent du lac Sims, un lac à truite très productif dont les frayères sont probablement situées dans cet affluent. Plus de traverses de cours d'eau signifie plus de risques de dégradation et de lessivage de sédiments. La productivité en poisson est importante pour la productivité en visons et loutres. Ceci dit, je souhaite qu'il y ait une traverse de cours d'eau permanente sur cet affluent pour donner accès à cette partie du territoire.

SAINT-DAMIEN

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
BOUDERIE	Association des Propriétaires du lac Ste-Rose	L'Association des propriétaires du lac Sainte-Rose est satisfaite de faire partie du processus de consultation publique. Toutefois, l'association s'interroge sur la réelle valeur de cette consultation publique. Elle espère qu'il ne s'agisse pas que d'une consultation afin de renseigner la population.
CRYSTAL	Citoyen	coupe a blanc qui auras lieu au lac crystal de la zec des nymphes. préserver le contour du lac, pour la filtration de l'eau qui ce diriger dans ce lac naturel et d'une rare pureté et clairté en amérique du nord. la mousse filtrant au tour du lac qui purifie l'eau, sechera avec l'abattage des arbres. ainsi que la disparition de certaine especes de poissons. merci de compréhension.
LALA_DIURNE	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David	La construction d'un nouveau chemin sur la rive ouest du crique à David dans une section de milieux humides en amont du lac à la Raquette, parfois à aussi peu que 30 mètres du milieu aquatique, et ce, alors qu'il s'agit d'un aire d'alevinage de qualité, nous semble problématique et évitable. Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la frayère située plus au sud, sur le lit des nombreux bras du cours d'eau qui sont situés dans le delta entre l'embouchure sur le lac à la Raquette et les 3 traverses de cours d'eau du chemin de la nature situé en amont. Nous nous questionnons aussi sur l'impact sur le milieu aquatique que pourraient avoir les travaux de voirie situés directement sur la rive au sud du lac à la Raquette.
LALA_DIURNE	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David	Sur le territoire de notre projet, on trouve le sentier multifonctionnel non-motorisé qui concrétise pour le moment dans le secteur la vocation de pôle récréatif de la Haute vallée de la Noire. Ce sentier emprunte le chemin de la Nature, soit un chemin étroit dont les caractéristiques actuelles le rendent essentiellement non carrossable et lui confèrent sa vocation non-motorisée, essentielle à la pratique de la randonnée, du vélo et du ski de fond. Un élargissement de ce chemin pour y permettre le transport forestier doit prendre en compte cet usage actuel, sans quoi cela aurait pour effet de changer complètement l'usage non motorisé du sentier. Notons au passage que l'ambiance forestière actuelle du sentier doit être maintenue et cela implique selon nous de trouver des solutions pour les tronçons où il traversera des coupes totales. De plus, on trouve en plein cœur du chantier le tracé du sentier projeté pour le pôle plein air de St-Damien et qui lui permettra, comme le prévoit le Plan de développement lanaudois en plein air 2020-2032, de venir se raccorder au réseau GR-A du sentier national. Pour l'instant ce tracé n'est pas pris en compte, ce qui menace son déploiement prochain.
LALA_DIURNE	Les Ami(e)s de la biodiversité	La présence de pygargue à tête blanche, de faucon Pellerin, de tortue des bois, ainsi que de petite chauve-souris brune, cendrée, argentée et pygmée de l'Est est attestée sur le territoire, mais ne semble pas prise en compte. L'obtention d'un financement du volet Conservation de la biodiversité en milieu forestier de la

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
	du Crique-à-David	Fondation de Faune du Québec nous permettra cet été de procéder à un inventaire faunique et floristique du territoire et, ainsi, assurer la protection adéquate des espèces d'intérêts qui seront identifiées.
LALA_DIURNE	Municipalité de Saint-Damien	La Municipalité de Saint-Damien souhaite exprimer ses préoccupations et ses attentes dans le cadre des réflexions entourant les interventions forestières projetées sur son territoire et à proximité. D'abord, notre municipalité mise activement sur le développement du secteur récréotouristique comme levier économique durable. À cet effet, de nouveaux sentiers de plein air seront inaugurés en 2026 dans le secteur du Crique-à-David, un territoire reconnu pour sa valeur écologique et paysagère. Toute planification de coupes forestières devrait tenir compte de ce potentiel structurant pour l'économie locale, qui repose sur la qualité des paysages, l'intégrité des milieux naturels et l'expérience des usagers. Par ailleurs, la quiétude de nos citoyens constitue une priorité. L'intensification du transport de bois par camions lourds soulève des préoccupations quant à la sécurité routière, au bruit et à la qualité de vie, particulièrement dans un contexte rural où les infrastructures sont limitées. Nous souhaitons également porter à votre attention la création, en janvier 2026, de l'organisme à but non lucratif Ami.es de la biodiversité du Crique-à-David. Cet organisme coordonne actuellement une démarche officielle visant la reconnaissance du secteur du Crique à David comme aire protégée, démarche qui est appuyée par la Municipalité de Saint-Damien. Dans ce contexte, il apparaît prématuré et incohérent d'autoriser ou d'entreprendre des coupes forestières à proximité du secteur ciblé, et ce, tant qu'une décision gouvernementale n'aura pas été rendue. Enfin, les milieux forestiers et humides présents sur notre territoire jouent un rôle essentiel dans la régulation hydrique. Ils contribuent à absorber l'eau, ralentir le ruissellement et atténuer les crues soudaines. Leur préservation est donc directement liée à la résilience de notre communauté face aux aléas climatiques. En conclusion, la Municipalité de Saint-Damien demande que toute décision relative aux coupes forestières tienne pleinement compte des usages actuels et projetés du territoire, de la qualité de vie des citoyens, des initiatives locales de conservation ainsi que des services écologiques rendus par les milieux naturels.
LALA_DIURNE	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David	Nous demandons au MRNF de prendre en compte une considération importante de la résolution prise lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Matawinie du 27 novembre 2024 qui visait à appuyer l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de Réserve de biodiversité de la Crique à David, soit que « la MRC souhaite que les propositions d'aires protégées soumises dans le cadre de l'appel à projets soient considérées lors du processus d'harmonisation des chantiers forestiers ». Par la présente, nous tenons à souligner que la mise à jour de 2025 de la fiche d'harmonisation du chantier Lala-Diurne-Bernard-Est n'a pas pris en compte cette demande de la MRC ni les enjeux spécifiques que soulève le projet de Réserve de biodiversité de la Crique à David. Ainsi, et considérant ce qui précède, nous

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		demandons au MRNF de reprendre sa démarche d'harmonisation en interpellant notre organisme pour participer aux discussions. De plus, nous comptons déposer cette année une demande au volet A du PADF pour un projet de planification forestière bonifiée afin de tenir compte adéquatement des éléments d'intérêts pour la conservation dans le contexte où les coupes prévues superposent le territoire d'un projet d'aire protégée en évaluation.
LALA_DIURNE	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David	D'abord nous demandons au MRNF de prendre en compte une considération importante de la résolution prise lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Matawinie du 27 novembre 2024 qui visait à appuyer l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de Réserve de biodiversité de la Crique à David, soit que « la MRC souhaite que les propositions d'aires protégées soumises dans le cadre de l'appel à projets soient considérées lors du processus d'harmonisation des chantiers forestiers ». Par la présente, nous tenons à souligner que la mise à jour de 2025 de la fiche d'harmonisation du chantier Lala-Diurne-Bernard-Est n'a pas pris en compte cette demande de la MRC ni les enjeux spécifiques que soulève le projet de Réserve de biodiversité de la Crique à David. Ainsi, et considérant ce qui précède, nous demandons au MRNF de reprendre sa démarche d'harmonisation en interpellant notre organisme pour participer aux discussions. De plus, nous comptons déposer cette année une demande au volet A du PADF pour un projet de planification forestière bonifiée afin de tenir compte adéquatement des éléments d'intérêts pour la conservation dans le contexte où les coupes prévues superposent le territoire d'un projet d'aire protégée en évaluation.
LALA_DIURNE	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David	Références médiatiques sur notre projet : Campagne de sociofinancement en cours https://laruchequebec.com/fr/projets/parc-naturel-du-crique-a-david Publié le 24 mars 2026 https://www.laction.com/article/communaute/la-defense-du-crique-a-david-passe-au-niveau-superieur/ Publié le 3 mars 2026 https://infolanaudiere.ca/lancement-de-lobnl-les-ami-e-s-de-la-biodiversite-du-crique-a-david-et-dune-campagne-de-sociofinancement/ Publié le 11 novembre 2025 https://www.youtube.com/watch?v=LiF-Hdpdrts Publié le 9 sept. 2025 https://www.laction.com/article/actualites/une-reponse-qui-tarde-a-arriver-pour-la-protection-du-crique-a-david/ Publié le 18 déc. 2024 https://www.laction.com/article/actualites/une-association-citoyenne-propose-la-creation-dune-reserve-de-biodiversite/

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Publié le 5 déc. 2024 https://infolanaudiere.ca/saint-damien-une-initiative-pour-sauver-la-vallee-du-crique-a-david/
LALA_DIURNE	Citoyen	Bonjour, Je vous écris par suite de la consultation publique du 25 mars 2026. Je suis villégiateur au lac Pilon et je désire vous faire part de mes préoccupations concernant le projet de construction d'un chemin d'accès forestier reliant le lac Pilon au lac à la Raquette en passant par le Cric à David pour le transport du bois récolté. Je tiens d'emblée à préciser que ma démarche ne vise pas à m'opposer aux activités de récolte forestière prévues dans le secteur. Mon inquiétude porte plutôt sur la transformation d'un sentier actuellement non motorisé en un chemin permettant la circulation de véhicules motorisés, ce qui entraînerait des impacts écologiques et sociaux importants et permanents. Le sentier existant constitue aujourd'hui un corridor naturel sans circulation motorisée. L'ouverture d'un chemin forestier modifierait profondément son statut et son usage, en permettant l'accès à divers véhicules motorisés (VTT, motos, pick-up, motoneiges). Cette nouvelle accessibilité aurait pour effet d'augmenter la pression humaine sur un milieu jusqu'ici préservé par son isolement. Une route motorisée entraîne des impacts qui dépassent largement ceux associés à la coupe forestière elle-même. Parmi ceux-ci : • la fragmentation des habitats fauniques et la perturbation des déplacements naturels; • l'augmentation de la prédation liée à l'utilisation des corridors ouverts par les grands prédateurs; • la pollution sonore et atmosphérique générée par la circulation motorisée; • l'érosion et la sédimentation pouvant affecter les tributaires et la qualité de l'eau du lac à Raquette et des autres lacs; • l'introduction d'espèces envahissantes par les véhicules; • la perte de tranquillité. Le lac Pilon et ses environs constituent un milieu sensible, caractérisé par des milieux humides, des tributaires et une biodiversité notable. L'ouverture d'un chemin motorisé dans ce contexte représente un risque réel pour l'intégrité écologique du secteur. Je sollicite donc respectueusement que le Ministère réévalue la nécessité de créer un nouvel accès motorisé dans ce secteur, et qu'il examine attentivement les alternatives possibles, notamment l'utilisation d'accès forestiers déjà existants. Une telle approche permettrait d'atteindre les objectifs de récolte tout en préservant le caractère non motorisé et la valeur écologique du sentier actuel. Je vous remercie de l'attention portée à cette demande et demeure disponible pour toute information supplémentaire ou pour participer à une consultation, s'il y a lieu.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
PILON	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David	Selon les informations disponibles, la forêt ancienne du lac Édouard est la seule forêt ancienne reconnue officiellement de tous le piémont laurentien situé entre Val-des-lacs (63 km à l'ouest) et Rivière-à-Pierre (130 km à l'est) et le lac Devenyns (80 km au nord). Cette rareté ajoute selon nous à l'importance de cette forêt, pourtant sa petite superficie ne permet pas de garantir le maintien à long terme de ses caractéristiques ni de son rôle écologique, il est donc primordial de maintenir un corridor entre cette forêt et l'aire protégée du lac Koël afin de la conserver efficacement. Cette connectivité doit aussi contribuer dans un contexte plus large à relier les massifs de conservation que sont les parcs du Mont Tremblant et le parc de la Mauricie. Le maintien d'un couvert forestier continu pourrait contribuer à cet objectif.

SAINT-DONAT

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
COUTU	Municipalité de Saint-Donat	- Sentier de randonnée à proximité
CROIX	SDPRM	- Le sentier national (secteur Intercentre) traverse les secteurs visés. La bande de protection de sentier prévue au RADF n'est pas efficace surtout dans le cas d'une CR. - Ce sentier fait partie du projet de GR aventure dans Lanaudiere. Il est donc appelé à se développer davantage comme produit touristique. • Faire analyse du paysage a partir du Mirador de la Montagne Noire • secteur au sommet de la montagne Noire TRES sensible (+++utilisateurs randonnée, motoneige, ski hors piste etc.)
CROIX	Club de plein air de Saint-Donat	Madame, monsieur Je vous écris au nom de Plein air St-Donat (PASD), une organisation dont le mandat est d'administrer un réseau de sentiers et de refuges sur le territoire de la municipalité de St-Donat. Ce réseau compte parmi ses joyaux la Grande Boucle des Hauts Sommets, un parcours emblématique qui fait le tour des lacs Archambault et Ouareau et qui constitue l'une des expériences de plein air les plus prisées de la région. Nous avons été informés par la municipalité de St-Donat de la consultation en cours, portant sur des infrastructures et des secteurs d'intervention potentiels visés par de nouvelles activités d'aménagement forestier que le Ministère envisage d'ajouter dans le PAFIO de l'unité d'aménagement 062-71, ainsi que sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel plan d'aménagement spécial de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Nous souhaitons y participer avec grand intérêt, en raison de l'importance du réseau de sentiers homologués que le secteur de la Montagne Noire abrite et de la place centrale qu'il occupe dans l'offre récréative et patrimoniale de notre territoire. Nous tenons à préciser d'emblée que PASD se positionne comme un partenaire constructif dans ce processus. Notre objectif est de veiller à ce que les usages récréatifs et patrimoniaux du territoire soient pleinement pris en compte dans les décisions qui en découleront. Alors que nous nous apprêtions à soumettre nos commentaires, nous avons pris connaissance de la décision du Ministère de prolonger la période de consultation. Nous souhaiterions profiter de ces quelques jours supplémentaires pour mieux cerner la portée exacte de cette démarche avant de formuler nos observations. Nous comprenons notamment que cette consultation ne vise pas à réviser l'affectation du territoire public, les droits forestiers qui y sont consentis, les lois et règlements qui le régissent, ni les orientations gouvernementales. Nous souhaitons néanmoins nous assurer de bien comprendre les limites et les suites de ce processus.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		À cet égard, nous tenons à souligner quelques éléments qui nous semblent incontournables dans le cadre de cette réflexion. D'abord, l'achalandage du secteur est considérable. Notre compteur installé à l'entrée principale des sentiers de la Montagne Noire a enregistré plus de 22 000 entrées en 2025 pour ce seul accès — et il en existe au moins deux. Ces données illustrent concrètement l'attachement des usagers à ce milieu et soulèvent, à notre avis, des questions importantes quant à l'acceptabilité sociale des interventions envisagées. Nous souhaitons également signaler que nous nourrissons des préoccupations similaires concernant un secteur situé à proximité du lac Baribeau, que traverse la Grande Boucle des Hauts Sommets. Toute intervention dans ce secteur serait susceptible d'affecter directement l'intégrité et l'expérience de ce parcours emblématique. Ensuite, nous éprouvons des difficultés à superposer le tracé des sentiers homologués sur les cartes fournies, cette couche d'information ne semblant pas figurer dans les documents soumis à la consultation. Or, nous estimons qu'elle est essentielle à une analyse éclairée des impacts potentiels. Nous vous saurions gré de nous la transmettre ou de l'intégrer aux documents disponibles. Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que la municipalité a mis de l'avant un projet d'aire protégée et envisage la création d'un parc régional à la Montagne Noire. Le site patrimonial du Liberator Harry, élément phare du patrimoine local, se trouve par ailleurs dans le même secteur. Ces initiatives témoignent de la valeur exceptionnelle de ce territoire — sur les plans écologique, culturel et récréatif — et méritent, à notre sens, d'être prises en considération de manière cohérente dans le cadre du processus décisionnel. Nous sommes convaincus qu'un échange direct nous permettrait de contribuer de manière encore plus constructive à ce processus. Aussi, afin de mieux comprendre la portée de la consultation et les étapes qui mèneront à la prise de décision, serait-il possible de convenir d'un appel téléphonique en début de semaine prochaine ? Nous vous remercions de l'attention portée à notre démarche et demeurons disponibles pour toute information complémentaire. Cordialement,

SAINT-ZÉNON

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
CAROTTE	AGIR Maskinongé	Présence de tourbière boisée. Éviter l'implantation de chemin dans la tourbière boisée pour respecter le drainage naturel et maintenir les milieux tampons protégeant la qualité de l'eau du lac Mastigouche.
CREPEAU	Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau inc.	La planification présentée dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Certaines interventions sur la pourvoirie sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme il est possible que des secteurs aient déjà été consultés ou convenus ou que d'autres puissent être ajoutés à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels peuvent également devoir être traités simultanément. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise comme la nôtre, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirer ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.
MERISIER	Citoyen	Bonjour nous sommes propriétaire d'un chalet en bordure du Lac Merisier dans la Zec des Nymphes soit au 100 chemin du Lac Merisier. Nous sommes grandement préoccupés par le projet de coupe forestière tout autour de notre merveilleux lac. Voici les éléments que nous souhaitons que vous considériez avant de prendre votre décision finale : 1- le côté nord /nord-est du Lac est bordé d'une montagne , qui fait face à notre chalet qui fait la beauté de ce lieu. La destruction de cette forêt serait désastreux pour le paysage paisible.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		2- La qualité de l'eau du Lac est excellente; de couper à blanc la forêt tout autour et particulièrement dans la montagne amènerait sans doute plus de sédiments dans le lac et du même coup une détérioration de la qualité de l'eau. Eau qui alimente d'ailleurs notre propre chalet. 3- le lac Merisier est aussi un lieu de vacances pour plusieurs visiteurs. Il y a des aménagements pour les campeurs et une belle plage naturelle. Plusieurs viennent pratiquer des sports nautiques tels que le canot, kayak et planche à pagaie. Ce serait dommage de détruire un si bel environnement visuel. 4- Le lac est aussi très fréquenté par des jeunes familles pour pratiquer la pêche. L'ensemencement est fait chaque année dans ce lac puisqu'il est un lieu facilement accessible par les visiteurs de la Zec. Bref, le risque d'affecter la qualité de l'eau et la survie de la faune aquatique nuirait à la pérennité de cette activité familiale. La destruction du paysage nuirait aussi à l'expérience de nos visiteurs sur le lac. 5- Du côté ouest / ouest-nord du Lac , il y a un milieu humide riche en faune et flore. le risque de faire la coupe à cet endroit détruira sans doute cette biodiversité. Je comprends très bien qu'il est naturel d'exploiter la forêt au Québec pour ces retombées économiques. Toutefois nous croyons que de cibler une coupe tout autour du Lac Merisier n'est pas souhaitable. Nous espérons que nos préoccupations partagées ci haut seront pleinement considérées afin de protéger cet ère naturel qui profite aux citoyens du Québec. 6- le transport du bois : on voit sur le plan que notre chemin qui passe à travers le camping , qui longe le lac et qui passe derriere notre chalet comporte beaucoup de risques d'accidents. c'est un danger immense pour nos enfants et petit-enfants, amènera beaucoup de bruit et poussières pour nous et les vacanciers séjournant dans les campings au bord du lac. Bref, notre endroit paisible deviendrait un lieu infernal et stressant.
MERISIER	Citoyen	Je souhaite exprimer mon profond mécontentement ainsi que mes vives préoccupations concernant le projet de coupes forestières aux abords du lac Merisier, situé dans la ZEC des Nymphes. Je suis copropriétaire d'un chalet en bordure de ce lac et je fréquente ce territoire depuis plus de 32 ans. Au fil des ans, j'ai pu constater à quel point le lac Merisier constitue un milieu exceptionnellement préservé. Il s'agit d'un lac demeuré, à ce jour, pratiquement vierge de toute intervention humaine significative — une réalité devenue extrêmement rare en 2026. Cette intégrité lui confère une valeur écologique et paysagère inestimable. Le lac Merisier représente un écosystème complet, fragile et équilibré, entouré d'une forêt mature essentielle à sa stabilité. La richesse de sa faune et de sa flore y est remarquable : il s'agit d'un habitat encore intact, permettant à de nombreuses espèces de s'y maintenir. Des chasseurs fréquentant ce territoire depuis plusieurs générations nous ont même rapporté qu'en hiver, des orignaux s'y regroupent sur les hauteurs de la montagne surplombant le lac. Ceci illustre l'importance de l'intégrité de la forêt environnante. Si ces zones sont détruites, où iront-ils? Introduire des coupes forestières à proximité immédiate du lac, des ruisseaux et de ces habitats sensibles viendrait rompre cet équilibre de manière irréversible. De plus, les orientations gouvernementales elles-mêmes reconnaissent l'importance de

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		préserver la qualité visuelle des paysages. Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts prévoit notamment que les travaux forestiers, y compris la construction de chemins, doivent être planifiés pour minimiser les impacts environnementaux et visuels. Il est reconnu que les interventions forestières peuvent altérer significativement la qualité visuelle et l'expérience des usagers du territoire. Or, si on se fie aux coupes passées sur le territoire de la ZEC, il est évident que ces principes n'ont pas été respectés. Il est d'autant plus préoccupant de constater que les interventions forestières passées sur le territoire de la ZEC ont laissé des traces importantes : zones fortement dégradées, débris non ramassés, absence de reboisement. Malgré le fait que ces coupes sont dites être « de régénération », les résultats observés s'apparentent plutôt à des coupes à blanc, avec des impacts durables sur le paysage et les écosystèmes. Les impacts anticipés de ce projet sont majeurs : • Perte irréversible d'un paysage naturel rare et intact ; • Dégradation de la qualité de l'eau du lac ; • Perturbation importante de la faune, incluant des habitats essentiels comme ceux utilisés par les orignaux ; • Atteinte à un lieu de villégiature recherché pour son caractère sauvage ; • Risques accrus liés au transport de bois sur des chemins étroits (sécurité des enfants, bruit, augmentation du trafic lourd) ; • Dégradation des chemins forestiers, déjà affectés par des opérations antérieures. Dans un contexte où les milieux naturels intacts se font de plus en plus rares, il est difficilement justifiable de compromettre un site d'une telle valeur, alors que le territoire de la ZEC des Nymphes est vaste et pourrait permettre des interventions moins dommageables ailleurs. Si nous ne protégeons pas aujourd'hui des lieux comme le lac Merisier, je ne pourrai pas transmettre à mes filles le legs que mon père m'a offert, celui d'un territoire encore intact, vivant et authentique.
MERISIER	Citoyen	Bonjour je vous écris car j'ai tenté de remplir le formulaire sur le PAFIO mais sans succès. Après plus d'une heure d'essai , j'ai abandonné... Nous sommes propriétaires d'un chalet en bordure du Lac Merisier dans la Zec des nymphes à St-Zénon. Nous avons vu qu'il y aura une coupe de la forêt tout autour de notre chalet et de notre merveilleux lac. Nous sommes préoccupés des impacts importants que cela aura sur le paysage, la qualité des eaux du Lac ainsi que de la faune. Nous vous prions d'éviter de couper la forêt à moins de 1 kilomètre tout au autour du Lac afin de préserver la qualité de celui-ci et du paysage. Peut-on avoir un moment pour en discuter avec vous ? Merci de prendre connaissance de notre message .

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
SAWIN	Association des lacs Sawin et Bernard	Vous trouverez ci-joint le Mémoire de l'Association des Lacs Sawin et Bernard (voir **Annexe III**) dans le cadre de la Consultation du PAFI-Lanaudière 2026. Vous trouverez aussi ci-jointe l'Étude de sensibilité des Lacs Sawin et Bernard que nous avons effectuée et qui contient l'ensemble des indicateurs de sensibilité de nos écosystèmes qui doivent pris en considération dans la prise de vos décisions. Nous vous demandons de confirmer la réception de nos deux documents Merci Pierre Lapointe Président du C.A. De l'Association des Lacs Sawin et Bernard

TERRITOIRE NON ORGANISÉ

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
BAIE_DU_POSTE	Citoyen	Aucune création de nouvel accès vers le baux de villégiature (sauf pour la trail de skidoo - club de motoneige 677 St-Michel) - chemin d'hiver à prioriser au besoin. Pas créer d'accès à partir du chemin du Barrage (aucune connexion entre les chemins intérieurs au chantier) ni vers le Lac Dominique.
BASSET	SEPAQ	Bonjour, Basset / Maou • Maintenir une bande de 75 mètres autour de chalet Mastigou • Nous commencerons bientôt à appliquer Intelli-feux autour de nos infrastructures. Un rajeunissement du peuplement autour de la bande est bien vu de notre côté. L'application d'autres mesures dans le parterre de coupe afin de diminuer les risques de feux serait pertinente. • Le lac Mastigou est un lac stratégique pour nos activités. Nous demandons une diminution des CR dans le bassin versant afin qu'elles soient moins apparentes. Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
BOULANGER	Citoyen	À ce endroit précis, les installations permettant de traverser seront de quel type et seront-elles permanentes?
BOULANGER	Citoyen	Une fois les travaux terminés dnas le secteur, j'utiliserai ce chemin pour patrouiller mon territoire de trappage (14-02-0040). Pour mon utilisation, l'accès en VTT ou motoneige est suffisante.
BOULANGER	Citoyen	À partir de ce point et en suivant les cours d'eau jusqu'à la décharge du lac Hétu, j'avais accès à l'ancien chemin forestier. Lors des derniers travaux d'abbatage d'hiver dans le secteur, j'ai perdu accès à ces sentiers. Ceci malgré le fait que lesdites routes forestières figurent sur les cartes du Misnistère, qu'elles aient été utilisées lors des travaux de propection et que leur utilité pour mes activités de trappage aient été mentionnées lors de la consultation de 2022.
CHAMPIGNONS	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière Champignon Grande superficie de CR autour du lac. Enjeux de qualité de l'eau et de paysage Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
COTEAU	ZEC Collin	Préserver la qualité d'habitat de l'orignal en laissant des corridors de déplacement et en préservant des secteurs d'abris. Préserver les affiches de chasse et de la ZEC. Est-ce que le chemin utilisé sera le chemin se rendant au lac en Croix. À privilégier si possible.
COUSIN	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière Cousins Lac des cousins et lac des moustiques sont des lacs stratégiques pour la Sépaq

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Enjeux qualité de l'eau Enjeux de paysage Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
CRODEAU	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière Crodeau Enjeux de paysage : La Sépaq a investit plus de 500 000$ dans un nouveau chalet en plein dans ce secteur. L'ensemble du peuplement à l'est de la route devrait être retiré de la planif. Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
CRYSTAL	Citoyen	En lien aux coupes prévues dans le bassin versant du Lac Crystal, au PAFIO et au PAS: Le message principal du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec est qu'il faut assurer une gestion de la forêt dans une perspective de développement durable. Pourtant, un principe central de la gestion durable moderne repose sur la conservation de parcelles de forêt intacte, garantissant des services écosystémiques pour les générations futures. La protection de forêts naturelles est, en effet, essentielle pour s'assurer de garder des écosystèmes résilients face aux changements climatiques. En regardant rapidement sur la plateforme gouvernementale Forêt Ouverte, j'ai pu observer à quel point le territoire entourant le lac Crystal a été charcuté par les coupes forestières à travers les années. Je remarque également qu'il semble avoir d'autres secteurs non touchés par les coupes, qui possèdent: • Une biomasse d'arbres vivants similaire à celle des arbres présents autour du Crystal; • Des contraintes physiques similaires à celles du Crystal; • Un volume marchand brut similaire à celui du Crystal. Dans ce cas, pourquoi venir détruire un bassin versant complet et un écosystème naturel intact? Je me le demande… La présence de chemins forestiers déjà existants, représentant une économie pour

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		l'entrepreneur, ne devrait pas justifier les dégâts inévitables qui seront causés par un nouveau projet de coupe. Surtout, considérant que le gouvernement provincial maintenait une enveloppe de 365,1 millions de dollars en 2025-2026 pour soutenir le secteur forestier, comprenant une aide directe aux entreprises. En lien avec le plan d'urgence de la TBE, cela ne constitue pas une assez bonne raison, à mon avis, pour récolter le territoire. De multiples études démontrent que les perturbations naturelles de la forêt font partie du fonctionnement normal de celle-ci et que, dans le cas d'épidémies, elles sont moins dommageables pour l'environnement que des coupes forestières. Notamment: • Contribue au rajeunissement des forêts et à la création d'habitats; - Procure une mosaïque d'âge de peuplement (contrairement aux coupes); • Les espèces sauvages sont adaptées à ces cycles d'épidémies et y trouvent leur compte, à la différence des coupes anthropiques; • Préserver une biodiversité d'espèces contribue à la résilience des forêts, ce que l'épidémie fait davantage que les coupes; • Les épidémies n'affectent pas l'appauvrissement des sols et l'augmentation du lessivage dans les lacs au même niveau qu'une coupe, en raison d'une échelle de temps beaucoup plus longue; Et j'en passe. Ce plan d'urgence semble tout simplement être une excuse utilisée pour récolter la forêt. De plus, selon Données Québec, l'épidémie de la TBE n'est pas présente autour du lac Crystal Elle se maintient à l'ouest de la route 131 et les parcelles atteintes ont un niveau d'importance caractérisé de "léger". Je ne crois pas que ces données justifient la réponse proposée au sein de ce plan d'urgence. Pour finir, je laisse en référence cet article scientifique révélant l'importance de garder des réserves protégées non gérées axées sur la conservation des processus naturels, dans le contexte d'un VRAI modèle de gestion durable appelé Triade. Car une gestion durable ne veut pas seulement dire d'assurer une régénération dans 80 ans. Ça veut aussi dire que pour renforcer ce que vous appelez une "ressource", il est indispensable de sauvegarder des forêts anciennes pour leur contribution à la santé des écosystèmes, qui eux ont des répercussions positive sur la "ressource" et, que vous le vouliez ou non, sur NOUS, les humains. https://www.frontiersin.org/journals/ecology-and-evolution/articles/10.3389/fevo.2020.595730/full?utm_source=F-NTF&utm_medium=EMLX&utm_campaign=PRD_FEOPS_20170000_ARTICLE
CRYSTAL	Citoyen	Bonjour, L'étendue du plan d'aménagement spécial me semble démesurée. Comme les environs du Lac Crystal

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		font depuis quelques temps l'objet d'un effort de préservation impliquant plusieurs études, observations et reportages, il est dur à croire que le risque d'une épidémie ait grandi à un point nécessitant les mesures proposées, et ce sans qu'aucune autre équipe n'ait confirmé l'étendue du problème. Les dégâts irréparables qui sont garantis d'être causés par des coupes dans le bassin versant du lac se doivent d'être pris en considération lorsqu'on considère les solutions à un problème seulement possible. Ce plan n'est pas acceptable sans qu'il soit démontré que le risque est non seulement considérable, mais aussi que l'impact d'une telle épidémie sera bien pire que la solution proposée pour la survie de cet ecosystème unique. Sans quoi, c'est jeter le bébé avec l'eau du bain.
CRYSTAL	Citoyen	Les coupes forestières envisage doivent tenir compte d »un secteur de biodiversité . Doit tenir compte de la faune. Haut risque de contamination des cours d'eau et des lacs Attrait touristique de la région Impact modeste de la recolte Coupe doivent tenir compte de la biodiversité Tenir compte de réserve faunique Tenir compte de la contamination réelle du Lac Tenir compte de l'attrait touristique de la ZEC Impact modeste de la récolte
CRYSTAL	Citoyen	Je tiens à exprimer mon profond désaccord concernant les coupes forestières prévues dans le bassin versant du Lac Crystal, car ce projet contrevient aux principes de gestion durable qui exigent la conservation de forêts intactes pour assurer la résilience de nos écosystèmes. L'utilisation du plan d'urgence lié à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ne semble pas justifiée ici, puisque les données indiquent que l'épidémie n'est pas présente dans ce secteur et que les perturbations naturelles demeurent moins dommageables pour l'environnement que les coupes anthropiques. Plutôt que de privilégier des gains économiques immédiats liés à la proximité des chemins forestiers, le gouvernement devrait protéger ces forêts anciennes pour leur contribution essentielle à la biodiversité et à la santé à long terme de notre ressource forestière.
CRYSTAL	Citoyen	Comme résident du lac Crystal, je trouve troublant de voir apparaître une consultation pour un plan d'aménagement spécial dans un secteur qui est actuellement devant les tribunaux. On a l'impression

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		que le processus de la foresterie suit son cours comme si de rien n'était, alors qu'un débat important (et nécessaire) est en cours sur ce territoire.
CRYSTAL	Citoyen	Le chantier Crystal fait l'objet actuellement d'un pourvoi en contrôle judiciaire. Aucune planification, même pour un plan d'aménagement spécial, ne devrait être fait sur ce territoire.
CRYSTAL	Citoyen	Comme résidente qui parcourt énormément le secteur, notamment à la recherche de champignons, je peux vous confirmer qu'il n'y a aucun indice qui démontre la présence d'une problématique réelle ou même potentielle liée à la tordeuse dans le secteur du lac Crystal. Il serait donc difficile de justifier des interventions sur cette base, voire une planification d'un plan d'aménagement spécial
CRYSTAL	Citoyen	Le chantier Crystal est devant les tribunaux. Continuer à planifier des interventions sur ce territoire, SURTOUT sous forme de plan d'aménagement spécial, m'apparait inacceptable. Comment est-ce que l'on peut avoir confiance en notre système judiciaire et nos organisations publiques si les procédures ne sont même pas respectés et que des moyens pour contournés ces démarches sont appliqué aussitôt qu'il y a un minimum d'opposition.
CRYSTAL	Citoyen	Je suis la fille d'un résident du lac Crystal. Je suis régulièrement les publications de l'Association du lac Crystal dans sa page Facebook. Je sais à quel point le lac Crystal est unique et mérite une protection toute particulière. Je suis tout à fait d'accord avec la résolution de l'association parue dans la publication Facebook d'aujourd'hui, à savoir: • J'appuie l'Association du lac Crystal dans sa demande de report de toute planification ou intervention forestière à l'intérieur du territoire visé par la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue quant à son statut de protection dans le cadre du processus d'analyse en cours au ministère de l'Environnement (MELCCFP).
CRYSTAL	Citoyen	Puisque le chantier Crystal est présentement devant les tribunaux, il serait inapproprié de poursuivre toute forme de planification, même dans le cadre d'un éventuel plan d'aménagement spécial pour la tordeuse.
CRYSTAL	Citoyen	Pouvez-vous SVP nous donner plus de détail sur ce chemin en implantation? Il se trouve dans le bassin versant du lac Crystal. Je présume qu'il s'agit d'une erreur. Merci.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
CRYSTAL	Citoyen	J'ai lu dans La Presse que le dossier du lac Crystal est devant les tribunaux. Je pense que poursuivre la planification malgré ça, même sous prétexte d'une épidémie de tordeuse qui est pourtant un phénomène naturel, envoie un signal préoccupant quant au respect du processus judiciaire.
CRYSTAL	Citoyen	J'adore le lac Crystal. C'est le plus beau lac que je connaisse. Il ne devrait pas y voir de coupes forestières dans ce secteur.
CRYSTAL	Citoyen	Je n'étais pas propriétaire lors de la consultation publique 2024 mais j'ai vu tous les efforts qui ont été faits par l'Association du lac Crystal pour protéger le bassin versant du lac Crystal et du lac Civille. J'espère que les processus qui vont découler de ce PAFIO 2026 seront plus respecteux des citoyens qui ont à coeur de protéger la biodiversité.
CRYSTAL	Citoyen	Comment peut-on justifier d'implanter un nouveau chemin forestier au nord-est du lac Crystal quand aucune coupe n'est prévue dans le secteur? Quel est l'intérêt? cette investissement d'infrastructure est inutile dans le contexte. En plus, ce secteur devrait faire partie d'une aire protégée. On ne devrait pas y toucher.
CRYSTAL	Citoyen	Je n'étais pas à la séance d'information, étant à l'extérieur du Québec. Il serait bien de prévoir une deuxième séance d'information, juste un peu plus tard dans le processus de consultation publique, à un moment différent de la journée ou de la semaine (en soirée, durant le week-end). Cela favoriserait une meilleure participation citoyenne. De plus, ce ne sont pas toutes les personnes qui sont à l'aise pour analyser une carte interactive (qui ne fonctionne pas toujours bien, soit dit en passant), et à y apposer des commentaires. Le système proposé peut être très difficile à utiliser pour une très grande partie de la population.
CRYSTAL	Citoyen	Je suis l'actualité depuis plusieurs mois et j'ai été touchée par les reportages dans La Presse et à La semaine verte concernant le lac Crystal. J'ai eu la chance de m'y rendre l'été dernier pour y faire du kayak. L'eau de ce lac est indescriptible. Le lac Crystal est une « anomalie » écologique, et il doit être préservé à tout prix. Toute planification forestière dans son bassin versant, même pour un plan d'aménagement spécial, devrait être retirée.
CRYSTAL	Citoyen	La plage naturelle qui est accessible par embarquation nautique permet une activité agréable en famille. Je suis inquiète de l'impacte sur la biodiversité et a pureté de l'eau qu'engendrera les coupes à blanc prévu dans cette région. Je crains aussi que la dégradation de la qualité de l'eau provoque une montée d'algue et autres micros organismes qui pourraient affecter ma santé et celle de mes

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		enfants. La dégradation de l'écosystème causera aussi la perte de notre plaisir moment de pêche en famille qui nous permet de transmettre des valeurs importantes ux générations futurs.
CRYSTAL	Citoyen	Il ne faut pas prendre de risques inutiles avec des milieux aussi sensibles que ceux du bassin versant du lac Crystal.
CRYSTAL	Citoyen	Il me semble qu'il y a clairement un manque de coordination entre le MRNF et le ministère de l'Environnement. Comment créer de nouvelles zones d'aires protégées et en même temps planifier des interventions forestières dans ces mêmes zones !!! Il importe de protéger la biodiversité, notamment autour du lac Crystal et Civille, et de suspendre l'activité forestière jusqu'à ce que le processus d'analyse du ministère de l'Environnement soit complété. Ceci est aussi le commentaire de mon conjoint Alberto Dubé.
CRYSTAL	Citoyen	lac crystal et civile sont en attente dun jugement air protéger , beaucoup de personnes ont effectuer un travail colossale pour protéger 2 sites exeptionnel ,il serais important de ne pas procéder a des travaux quel que ce soit avant d avoir un jugement ,il ont fait des coupes désatreuse dans ce secteur je me demande si quelqu un au gouvernement nous entend
CRYSTAL	Citoyen	J'appuie les démarches de l'association du lac Crystal, et je seconde l'ensemble des éléments soulevés par ceuxaci et je demande un arrêt complet de toute exploitation forestière, dans la zone de l'air protégé du lac Crystal jusqu'à ce qu'une décision soit rendue quand l'aire protégée. Il s'agit d'une zone à très haute valeur écologique et très fragile aux impacts environnementaux, créé par l'exploitation forestiere, notamment en raison des caractéristiques uniques du lac et de la population du Toualadi.
CRYSTAL	Association du Lac Crystal	Bonjour, Dans la cadre de la consultation publique et après avoir pris connaissance de la planification prévue dans Lanaudière, j'appuie l'Association du lac Crystal dans sa demande de report de toute planification ou intervention forestière à l'intérieur du territoire visé par la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue quant à son statut de protection dans le cadre du processus d'analyse en cours au MELCCFP. Merci de votre attention. (voir **Annexe IV**)

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
CULOTTE	Pourvoirie du Milieu inc.	La planification du secteur Culotte présentée dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Des portions du secteur sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. Certains aspects opérationnels peuvent également devoir être traités simultanément comme la sortie des bois. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.
DRAPEAU_SE	Pourvoirie Coin Lavigne Inc.	L'harmonisation du chantier Drapeau_SE a déjà eu lieu. Nous demandons que la présence de ce chantier à la consultation ne remette pas en cause l'entente conclue.
EC_PERREAULT	Pourvoirie Pignon Rouge Mokocan	Le secteur EC_PERRAULT est juxtaposé a des secteurs qui ont déjà fait l'objet d'harmonisation. Ces ajouts pourraient remettre en cause ces harmonisations. Le secteur devra impérativement faire l'objet d'une harmonisation complet pour s'assurer qu'il ne remet pas en doute les ententes déjà convenues.
EC_WILBUR	Citoyen	Aucune création d'accès en VTT (chemins d'hiver ou fermeture de chemins nécessaire). Maintenir le seul accès via la rivière pour prévenir les voleurs. Attention aux marécages présents dans ce secteur. Maintien qualité de l'habitat de l'orignal et chevreuil.
EC_WILBUR	SDPRM	Ce commentaire prévaut pour tous les secteurs de coupe dans le parc regional du Lac Taureau ou visible du lac Taureau • Conserver une bande boisé au réservoir taureau avec le principe de la bande opaque, minimum de 60m. • planifier travaux forestier en dehors de notre haute saison (mi-juin à début septembre), (secteur près camping baie des embranchements, poste, autres camping). • Remise à l'état des chemins utilisés par les forestiers, ponceau, entretient du chemin, etc, durant leur travaux et suite à leur passage • Prévoir une rencontre concernant le TBE afin de mieux comprendre le dossier et les impacts futur.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		• Mettre en place des plans de coupes avec des aménagements (type de coupe, îlots forestiers, bouquets, bandes boisées, orientation chemin, orientation coupe) qui tiendront compte de l'impact visuel à partir du réservoir Taureau. • Planifier avec le ministère et le forestiers des visites de chantier, avant, pendant et après les opérations. • Nous informer à l'avance du début et des échéanciers des travaux (chemin, coupe, etc.)
FERLAND	Citoyen	Protection de la qualité de l'eau • Risque accru de ruissellement et d'érosion suite à la coupe à proximité du chalet • Augmentation possible de la sédimentation dans les plans d'eau • Impacts sur : ○ la qualité de l'eau potable (si applicable) ○ les habitats aquatiques (frayères) Demande : • élargir les bandes riveraines protégées- maintenir un couvert forestier partiel
FERLAND	Citoyen	Nous souhaitons formuler des préoccupations majeures concernant les interventions forestières projetées à proximité immédiate de notre chalet (Chalet 1 – lac St-Cyr), situé en territoire non organisé de la Matawinie, entre le lac Émeraude et le lac St-Cyr. D'abord, la localisation des travaux à quelques mètres seulement d'un site de villégiature actif soulève un enjeu évident de non-conciliation des usages du territoire public, en contradiction avec les principes d'aménagement durable que doit appliquer le Ministère. Nous constatons également que le principe de protection dans un rayon de 3 km autour du chalet, tel qu'indiqué au plan, ne semble pas respecté dans le secteur visé. Cette situation soulève des préoccupations quant à la cohérence et à l'application des balises d'aménagement. Sur le plan environnemental, la coupe projetée comporte des risques significatifs pour la qualité de l'eau, notamment par l'augmentation du ruissellement, de l'érosion des sols et du transport de sédiments vers les milieux hydriques environnants. Sur le plan faunique, les interventions risquent de provoquer une perturbation importante des habitats et des déplacements de la faune, affectant directement nos activités de chasse et de piégeage pratiquées sur ce territoire. Par ailleurs, la coupe envisagée entraînera une dégradation majeure du paysage, incluant la perte d'un écran forestier naturel et d'une vue exceptionnelle, ce qui constitue un enjeu d'acceptabilité sociale important. Un enjeu préoccupant concerne également la sécurité liée au transport forestier. L'accès au secteur se fait notamment par le chemin du km 47, où circuleront des camions de chargement.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Nous nous questionnons sérieusement sur les mesures prévues pour : assurer la sécurité des usagers du chemin (visibilité, signalisation, vitesse) prévenir les risques d'accident liés à la cohabitation entre véhicules lourds et usagers du territoire. Nous demandons à cet effet des précisions claires sur les mesures de mitigation prévues. De plus, aucune information précise ne semble disponible concernant le calendrier des travaux. Nous demandons : • les semaines exactes durant lesquelles les activités de coupe sont prévues dans le secteur immédiat du chalet les périodes de transport intensif • L'absence de cette information limite notre capacité à planifier l'utilisation sécuritaire et normale de notre propriété. Enfin, nous soulignons que l'analyse semble faire abstraction des effets cumulatifs des interventions forestières dans le secteur, contribuant à une dégradation progressive des fonctions écologiques et récréatives du territoire. En conséquence, nous demandons : • le respect réel des balises territoriales applicables, incluant la zone de protection autour du chalet • l'établissement d'une zone tampon forestière significative autour du chalet • le recours à des modalités de coupe adaptées (coupe partielle, maintien d'un écran visuel) • la protection des corridors fauniques et habitats sensibles • la mise en place de mesures concrètes de sécurité routière sur le chemin du km 47 • la divulgation d'un calendrier détaillé des interventions Nous considérons que le projet, tel que présenté, ne respecte pas les principes de conciliation des usages, de sécurité des usagers ni les objectifs d'aménagement écosystémique du territoire public.
FERLAND	Citoyen	Bonjour, Les interventions forestières projetées auront un impact direct sur notre territoire de trappage, en modifiant les habitats et les déplacements de la faune. La coupe prévue risque de réduire significativement la présence de certaines espèces, de perturber les circuits de trappage établis et de compromettre l'efficacité de cette activité pratiquée de façon régulière dans le secteur. Nous demandons que cet usage soit pleinement pris en compte et que des ajustements soient apportés afin de préserver les habitats fauniques et les secteurs stratégiques liés au trappage. Merci

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
JOSEPHINE	AGIR Maskinongé	Présence de milieux humides potentiels (marécages arborescents). Éviter les secteurs où le taux d'humidité topographique est entre 13 et 15
LACTANCE	Citoyen	Les secteurs Lactance et Superieur sont contigus. Ils constituent un impact important sur les secteurs de chasse à l'orignal no 44 et 45 notamment. Comme les réservations pour la chasse s'effectuent en janvier 2026, soit avant la diffusion du nouveau PAFIO, cela est hautement préjudiciable pour les clients de la SEPAQ. Nous n'aurions pas réservé une semaine de chasse à plus de 4000$ en sachant que les habitats de la zone pourraient être altérés juste avant la chasse. Beaucoup de chasseurs basent leur sélection de zones sur la qualité et l'agencement des habitats recherchés par l'orignal. La mesure d'harmonisation suggérée est qu'il ne devrait pas y avoir d'interventions forestières dans les réserves fauniques d'ici la fin de la saison de chasse à l'orignal 2026 afin de respecter le produit vendu par la SEPAQ en janvier 2026.
LACTANCE	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière Lactance Enjeu faunique : Maintenir une connectivité dans le secteur afin de permettre le maintien de l'habitat de la faune dans le secteur Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
LEGARE	RLTP	Éviter les travaux durant la période des vacances d'été et les fins de semaines. Informer les villégiateurs impliqués, 10 jour ouvrables avant le début des travaux
LESLIE_OUEST	Citoyen	Connectivité (Martre, Pékan, Lynx, Loup, Belette) : Je demande la conservation de corridors forestiers (îlots de rétention) pour permettre à la faune de circuler entre les massifs résiduels malgré l'ampleur des coupes de récupération.
LESLIE_OUEST	Citoyen	Le castor est au cœur de mon activité. Je demande le maintien intégral des bandes riveraines pour protéger les huttes, les barrages et les réserves de nourriture. Une coupe trop agressive près de l'eau

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		causera l'envasement des étangs, rendant le territoire inutilisable pour le castor, la loutre, le vison et le rat musqué.
MOISE	Pourvoirie du Milieu inc.	L'ajout au chantier Moise présenté dans le cadre de la consultation doit respecter les échanges qui ont eu lieu comme le respect des limites, ne pas créer de traverse de limite, la période d'opération hivernale, etc.
ORPHELINS	Association des propriétaires du lac Légaré	1) Faire en sorte que la coupe forestière ne soit pas visible à partir du lac Légaré. 2) Cette portion de forêt fait partie d'un des derniers secteurs de forêt mature autour du lac Légaré situé à proximité des chalets. Il s'agit d'un endroit où les villégiateurs peuvent se rendre pour être en contact et profiter d'une forêt mature significative et représentative de la forêt boréale. 3) Pour préserver l'ambiance forestière du chemin menant au groupe de chalet, ne pas récolter ou empiler le bois en bordure de celui-ci, ni l'utiliser pour évacuer le bois vers le chemin principal. 4) Un sentier de marche et d'observation aménagé est déjà implanté dans une portion de la coupe planifiée (derrière les chalets). La coupe à cet endroit viendrait détruire le résultat des efforts qui y furent consacrés et empêcherait les villégiateurs de profiter de cette forêt à proximité de leurs chalets pour observer la faune et la flore. 5) Des polatouches sont fréquemment observés dans ce secteur et nécessitent que leur environnement soit protégé. 6) Des chalets se trouvent à l'intérieur du secteur où la coupe est planifiée. Les propriétaires de ces chalets souhaitent conserver une surface suffisante de forêt de part et d'autre du regroupement de chalets (de chaque côté et derrière le regroupement) de façon à conserver une ambiance forestière, et ce, à partir d'une certaine distance en approche du regroupement de chalets. 7) Concernant les activités de traitement des sols et de reboisement: être informés des traitements choisis.
PATOULET	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière Patoulet Le lac blanc est un lac stratégique Enjeux qualité de l'eau : Diminuer superficie coupe totale Enjeux quiétude : Éviter le transport via secteur hébergement Houde

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
PETIT_BROCHET	Citoyen	possibilite de reparer le pont ou installation d un ponceau cette endroit est l acces pour allez a mon chalet de trappe ce pont est ^pour notre securite aucune autre acces
PETIT_BROCHET	Citoyen	pour notre securite reparer ou changer le pont ceci est la seul acces au chalet de trappe
PETIT_BROCHET	Citoyen	savoir si il y a posibilite de ne pas couper et passer entre le camp et le ruisseau l lalimentation d eau du camp passe a cette endroit
PETIT_BROCHET	Citoyen	eviter de couper et passer entre le camp et ruisseau par ce que l alimentation en eau du camp passe a cette endroit
PETIT_BROCHET	Citoyen	arreter le chemin pour ne pas avoir acces au camp avec un pick up ou automobile avec amenagement d un stationnement de vehicule ex. pick up
PETIT_OURS	Citoyen	Il me semble malheureusement que les divers ministères travaillent de façon très individuelle. Le MRNF devrait d'abord consulter les autres ministères afin d'assurer un minimum de cohérence dans la planification des activités. En effet, le ministère de l'Environnement à la demande du gouvernement prépare actuellement un plan pour l'ajout d'aires protégées afin d'atteindre un seuil de 30% du territoire. Je trouve donc incohérent que le PAFIO 2026 vise des secteurs qui font l'objet d'une proposition d'aire protégée. Je considère qu'aucune intervention ne devrait être planifiée tant que les décisions ne seront pas prises à cet effet.
PETIT_OURS	Citoyen	Comme résidente du lac Crystal, je trouve profondément décourageant qu'on ait investi et qu'on investi encore autant de temps dans une proposition d'aire protégée pour voir aujourd'hui le territoire visé par une planification forestière. J'en viens à me demander : pourquoi cet empressement à récolter? Ça démontre un grand manque de collaboration et un peu de mauvaise foi de votre part, vous ne trouvez pas?

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
PETIT_OURS	Citoyen	Presque tout le secteur sur du chantier Petit-Ours est composé de feuillus à moins de 20% voire moins de 10%. Il ne devrait pas faire partie d'un plan d'aménagement spécial.
PETIT_OURS	Citoyen	Considérant qu'une consultation publique vise à ajuster les interventions forestières en fonction des préoccupations exprimées par les différents usagers de la forêt, il serait cohérent d'envisager des mesures plus structurantes dans les secteurs à haute sensibilité, comme les secteurs déjà en anayse pour devenir des aires protégées, incluant la suspension temporaire des travaux le temps de compléter les analyses en cours. Je parle entre autre du chantier Petit-Ours qu se trouve en plein centre du territoire projeté de l'aire protégée des lacs Crystal et Civille.
PETIT_OURS	Citoyen	Selon un document fourni par Réseau ZEC que nous pouvons rendre disponible au besoin, ce secteur au nord du lac Montour constitue une vieille forêt. Elle devrait être protégée en intégralité.
PETIT_OURS	Citoyen	Selon Forêt Ouverte, ce secteur situé au nord du lac Montour est composé de pentes de 31 à 40%, donc a récolte y est interdite. Dans ce secteur, les pentes atteignent même entre 40% et 70%.
PETIT_OURS	Citoyen	Le contour nord ouest du Petit-lac-à-l'Ours est composé, selon Forêt Ouverte, de pentes supérieures à 30%. La récolte y est donc interdite. On retrouve même dans ce secteur de coupes planifiées des pente à plus de 50%.
PETIT_OURS	Citoyen	Ce secteur situé à mi-chemin entre le lac au Foin et le lac Montour est composé, selon Forêt Ouverte, de pentes entre 31% et 40%. La récolte y est donc interdite.
PETIT_OURS	Citoyen	Tout au sud du lac Crystal, cette bande de coupes planifiées est située dans un secteur où les pentes sont plus de 31%, et peuvent atteindre 71%+.La récolte y est donc interdite.
PETIT_OURS	Citoyen	Selon un rapport produit par une firme de biologistes indépendants, tout ce secteur au nord-ouest du Petit-lac-à-l'Ours représente un milieu humide d'importance. Aucune coupe de bois de devrait y être permis.
PETIT_OURS	Citoyen	En plus d'être adjacente à une forêt ancienne, et selon un rapport produit par une firme de biologistes indépendants, ce secteur situé à mi-chemin entre le lac au Foin et le lac Montour représente un milieu forestier d'intérêt (vieux, rare ou particulier).

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
PETIT_OURS	Citoyen	Selon un rapport produit par une firme de biologistes indépendants, ce secteur situé au nord du lac Montour constitue un complexe de milieux humides et hydriques.
PETIT_OURS	Citoyen	Si je ne m'abuse, une consultation publique vise à favoriser l'acceptabilité sociale des interventions forestières à venir. Dans cette consultation publique, on retrouve le chantier planifié Petit-Ours qui se situe au coeur de l'aire protégée des lacs Crystal et Civille proposée par l'Association du lac Crystal. J'estime donc que la poursuite d'une planification dans un territoire visé par une proposition d'aire protégée compromet sérieusement cette acceptabilité sociale. Le chantier Petit Ours devrait être reporté à après les analyses du ministère de l'Environnement.
PETIT_OURS	Citoyen	J'ai donné beaucoup de temps à la proposition de l'aire protégée des lacs Crystal et Civille. J'ajoute à mon temps celui de tous les autres membres de l'Association, le temps de tous les intervenants impliqués aux tables locales et régionales, le temps de tous les employés du MELCCFP impliqués dans ce processus, le temps de tous les fonctionnaires des autres ministères qui ont produit une analyse de chaque proposition... Alors de voir aujourd'hui un chantier planifié au coeur de la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille me donne un profond sentiment de non-sens.
PETIT_OURS	Citoyen	Selon un rapport produit par une firme de biologistes indépendants, les espèces suivantes ont été observées dans la zone d'étude du projet d'aire protégée, notamment dans les environs du lac Caribou • le pygarde à tête blanche, espèce à statut susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; • l'aigle royal , espèce à statut vulnérable; • l'hirondelle de rivage, espèce à statut candidate d'ëtre désignée menacée ou vulnérable. La principe de précaution devrait être appliqué dans ce secteur.
PETIT_OURS	Citoyen	Pour avoir été très impliqué dans l'harmonisation du chantier Crystal, un commentaire me vient en tête lorsque je vois un nouveau chantier, le chantier Petit-Ours, être planifié dans le territoire visé par l'aire protégée des lacs Crystal et Civille: lorsque commenceront les démarches d'harmonisation avec les parties prenantes, dont l'Association du lac Crystal, assurez-vous que la première carte présentée respecte déjà les lois et règlements en vigueur. Merci.
PETIT_OURS	Citoyen	Je suis l'actualité depuis plusieurs mois et j'ai été touchée par les reportages dans La Presse et à La semaine verte concernant le lac Crystal. Je m'intéresse depuis aux démarches des groupes citoyens qui militent à préserver des écosystèmes écologiques à haute valeur de conservation. Je constate que le chantier Petit-Ours est un nouveau chantier, et qu'il est situé en plein cœur du projet d'aire protégée des lacs Crystal et Civille. Ce serait absurde de détruire un secteur qui est présentement à l'étude au

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		ministère de l'Environnement pour devenir une réserve de biodiversité. La planification de ce chantier devrait être APRÈS la fin de l'analyse des aires protégées.
PETIT_OURS	Citoyen	Les Québécoises et Québécoises ainsi que les résidentes et résidents sur secteur comprennent bien l'importance de la foresterie pour des municipalités comme Saint-Michel-Des-Saints et Saint-Zénon. Mais là, on est ailleurs. En ce moment, le niveau actuel de coupes crée un déséquilibre total. Comme si la foresterie était roi et maitre. Et que la biodiversité, la qualité de l'eau, les générations futures, les milieux humides, la faune et la flore n'avaient aucune importance dans l'équation. Une telle intensité de coupes forestières, comme on la voit depuis quelques années dans la zec des Nymphes et dans la municipalité de Saint-Zénon, va complètement à l'encontre des principes fondamentaux de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts. Il n'y a rien de durable là-dedans. Et ce, au détriment de la biodiversité et de tous les autres usagers de la forêt.
PETIT_OURS	Citoyen	De manière générale, je trouve inacceptable que le MRNF s'empresse de planifier des plans d'aménagements spéciaux et des coupes forestières dans des territoires encore à l'étude pour devenir des aires protégées. D'un côté le gouvernement demande aux citoyens de contribuer pour créer des nouvelles propositions d'aires protégées, et de l'autre, souvent de façon assez furtive, ce même gouvernement planifie des coupes forestières dans ces mêmes territoires à l'étude. C'est étrange de voir à quel point les évaluation de projets d'aires protégées prennent du temps, alors que les évaluations pour déterminer les superficies de coupes, elles, semblent avoir des délais assez courts. Le réel danger avec ce déséquilibre, c'est que le gouvernement est en train de détruire l'habitat naturel de centaines d'espèces, des écosystèmes établis depuis des millénaires, et que si la cadence se maintient, la destruction de la biodiversité atteindra un statut irréversible.
PETIT_OURS	Association du Lac Crystal	Bonjour, Le 6 avril 2026, l'Association du lac Crystal a tenu une séance extraordinaire de son conseil d'administration pour prendre position dans le cadre de la consultation publique portant sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), ainsi que sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel plan d'aménagement spécial (PAS) de l'unité d'aménagement 062 71. L'Association du lac Crystal a adopté la résolution suivante: • Position quant au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) et sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel plan d'aménagement spécial (PAS) prévus dans la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille Pour les fins de la compilation des commentaires reçus au cours de la consultation publique, si requis, vous pourrez communiquer avec moi.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Je pourrai vous faire parvenir le document source en Word. Veuillez recevoir mes salutations distinguées, Agathe Corriveau Secrétaire Association du lac Crystal (voir **Annexe V**)
PETIT_OURS	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière Petit ours Chantier limitrophe maintenir bande forestière d'une largeur de 20 mètres afin de maintenir une limite physique entre la ZEC et la RF Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
PIEDORIGNAL	Pourvoirie du Lac Croche	Bonjour, La planification présentée dans le cadre de la consultation publique 2026 touchant la pourvoirie et les alentours ne peut être acceptée. Les éléments présentés, chemins, coupes, etc. auront des impacts sur les activités, la valeur et le potentiel de la pourvoirie en plus de générer des pertes économiques à long terme. Certaines interventions sur la pourvoirie sont possiblement conciliables, mais devront être préalablement modulées et préciser. Nous souhaiterons alors que celles-ci soient convenues via une entente avec nous. De plus, comme il est possible que des secteurs aient déjà été consultés ou convenus ou que d'autres puissent être ajoutés à proximité de ceux-ci, les impacts et enjeux ici nommés couvrent toute intervention sur la pourvoirie et à proximité. Les secteurs en consultation ne peuvent donc pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets assurant la prise de décisions éclairées. Certains aspects opérationnels peuvent également devoir être traités simultanément. Évidemment le fait que vous mentionniez une espèce qui attaque le résineux pour intervenir dans des zones qui me semblent pourtant feuillues, me laisse perplexe. Peut-être aurait-il été préférable de prendre le temps de mieux analyser ou encore que des traces notables du dit insecte soient évidentes avant de procéder à cette consultation. Pour l'instant je vous avoue que cet exercice est une source majeure d'incertitude et d'inquiétude pour une entreprise comme la nôtre, il ne s'agit peut-être pas de la meilleure approche sur une pourvoirie qui crée des emplois et génère de la richesse au même titre que le secteur forestier. Retirer ces secteurs de votre consultation et déterminer ensemble au préalable des conditions gagnantes me semblerait plus approprié et souhaitable à ce

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		stade. La diminution des superficies, une répartition spatio-temporelle mieux adaptée au contexte, des modifications de traitements, les périodes de réalisation, la communication préalable avec les entrepreneurs responsables des travaux, les accès utilisés, les travaux sur les chemins, les traverses de limites, et tout autre élément pouvant impacter nos opérations devront donc être discutés. Ces éléments font partie des conditions de base de respect et de saine cohabitation. Soyez assuré de notre volonté à identifier des solutions gagnantes pour tous.
RACINE	Citoyen	mon camp de trappe se situe à cet endroit. Je souhaite qu'il n'y ait pas de coupe à moins de 200 mètres alentours.
RACINE	Citoyen	mon camp de trappe se trouve à cet emplacement et je souhaite qu'il n'y ait pas de coupe à moins de 100 mètres autour du camp.
RACINE	Citoyen	il y a ici un site de trappe à l'ours depuis plus de 10 ans, svp ne pas couper à l'entours. Cache à chasse à l'orignal à proximité
RACINE	Citoyen	Il y a un ravage d'hiver d'orignal à cet endroit. Les orignaux y passent l'hiver.
RACINE	Citoyen	Lors de la création des chemins pour le transport du chantier de 2023-2024 au sud est du Pétain, plusieurs personnes se sont mis à utiliser les chemins avec leurs camions et 4-roues et il y a eu plusieurs vols dans les chalets. Ce serait mieux de prendre les chemins qui ont été déjà fait dans ces chantiers que d'en faire des nouveaux pour sortir le bois. Il serait mieux de sortir le bois par le nord vers la Baie Rocheuse que vers le sud. Plus sécuritaire pour les riverains du Lac Sarrail.
RACINE	Citoyen	Vue que cet endroit est directement en face de notre chalet, ce serait bien de conservé le paysage un peu plutôt que faire une coupe complète.
RACINE	Citoyen	Il y a ici un habitat de visons, loutres et rats musqués et une ligne de trappe qui longe le Lac Pétain et les marécages alentours.
RACINE	Citoyen	Site de trappe à l'ours
RACINE	Citoyen	Nous avons une préoccupation pour la qualité de l'habitat de la martre pour tout le chantier du Lac Racine puisque c'est une forêt mature propice à la martre. Puisque toute la partie sud est du Lac Pétain a été coupée en 2023-2024, la martre n'aura plus de lieu pour vivre. Si la coupe de ce chantier était

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		retardée de quelques années, la partie sud est pourrait repousser et donner un chance à l'habitat de la martre.
RACINE	Citoyen	Considérant les coupes passées et les coupes actuellement envisagées, plus de 75 à 80% du TP 14-03-0051sera coupé et donc le piégeage ne sera plus possible. Nous désirons être rencontrer juste avant l'inventaire de la forêt à couper.
RACINE	Citoyen	SVP, pourriez-vous demander une étude par un biologiste sur la qualité de l'habitat de la martre dans ce secteur.
RACINE	Citoyen	Considérant qu'un chemin est prévu à proximité de notre chalet, serait-il possible d'avoir une discussion sur les enjeux d'accès en lien avec sa planification? L'aménagement d'un accès carrossable vers le lac Sarail permettrait d'en optimiser l'utilisation.
RACINE	ZEC Collin	Préserver le paysage vu du refuge Maintenir une zone boisée autour du refuge. Retirer la bande en CPRS près du lac dans ce secteur. Éviter de faire les travaux durant la période des vacances estivale et chasse à l'orignal.
RACINE	ZEC Collin	Préserver le paysage vu du lac Pétain. Éviter l'érosion dans le lac Pétain. Laisser une bande plus large autour du lac pour les coupes de régénération aux endroits où les pentes sont plus fortes.
RACINE	ZEC Collin	Préserver le paysage vu du lac Sarrail. Éviter l'érosion dans le lac Sarrail. Laisser une bande plus large autour du lac et des bouquets ou ilôts dans la coupe de régénération.
RACINE	ZEC Collin	Très important préserver l'habitat de l'orignal dans tout le secteur Racine. Maintenir des corridors de déplacement et des secteurs pour l'abri. À vérifier avec le secteur Pétain déjà coupé M. Pelletier trappeur et membre de la ZEC, m'a mentionné qu'il est important de maintenir l'habitat de la marte dans ce secteur Préserver les affiches de la ZEC et de chasse. Éviter la période de chasse à l'orignal pour les travaux.
RACINE	ZEC Collin	Préserver le paysage vu du chalet.

CHANTIER	CATEGORIE DE PARTICIPANTS	COMMENTAIRES
		Éviter la période des vacances estivale Vérifier avec le propriétaire du chalet si construction d'un chemin dans ce secteur.
RACINE	ZEC Collin	Préserver le paysage vu du camp. Laisser un secteur non coupé autour du chalet. Consulter le piégeur pour la période de coupe et les sentiers à préserver.
RACINE	ZEC Collin	Très grande superficie de coupe avec le secteur Pétain déjà réalisé. Si possible étaler les travaux dans ce secteur dans le temps par étapes.
RENE	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière René Si le pont H062-51 est refait, prioriser le transport vers Mandeville Jonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestierVice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
ST_PIERRE	SEPAQ	Bonjour, Voici nos commentaires pour la consultation publique dans Lanaudière St-Pierre Maintenir un accès constant au lac St-AnselmeJonathan Lasnier ing.f. M. Sc. Conseiller aménagement forestier Vice-présidence – Territoires et expérience client Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

Commentaires spécifiques aux chantiers non commerciaux

Il est à noter que tous les commentaires recueillis (citoyens, associations et organismes) ont été reproduits tels que déposés.

MUNICIPALITE	SECTEUR	AUTEURS	COMMENTAIRES
Mandeville	**HYALIN**	Centre du Pourvoyeur Mastigouche Itée	La pourvoirie souhaite minimalement harmoniser la période de réalisation des traitements culturaux de peuplements régénérés du secteur Hyalin ainsi que l'accès au secteur qui sera utilisé. Celui identifié sur la carte de la consultation par le chemin Sainte-Rose est très problématique.
Saint-Damien	**LAC_BLANC**	Pourvoirie Domaine du Renard Bleu	La pourvoirie a des chalets aux lacs Comptois et Descedres. Dans ce contexte les secteurs en consultation ne peuvent pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets. Elle souhaite donc minimalement harmoniser le moment de réalisation des traitements culturaux de peuplements régénérés.
Saint-Donat	**BARIBEAU**	Citoyen	Le territoire visé par ces changements est parcouru de sentiers de raquettes entretenus et identifiés bénévolement depuis des décennies par des résidents du secteur. (Ils ne font pas partie d'un club ou réseau officiel, mais sont néanmoins très bien identifiés et entretenus) Il faut les parcourir pour en découvrir l'étendue, une vue à vol d'oiseau n'en révélant rien. Des cartes localisées aux embouchures des différents sentiers en montrent les tracés. Les résidents/villégiateurs ont choisi d'habiter cet endroit pour sa quiétude et la qualité de la faune/flore environnante. La coupe de bois effectuée il y a quelques années a grandement détérioré la forêt existante, augmentant le débit du ruissellement de la montagne jusqu'au lac. Les arbres ayant été conservés y sont malades ou en situation précaire, prêts à être déracinés lors de grands vents. La vocation de la municipalité de StDonat étant d'être un « parc naturel habité », il importe de conserver ces lieux en l'état présent, sans altérer les tracés, ou implanter de nouveaux chemins qui augmenteraient l'érosion et diminueraient l'équilibre déjà précaire de cette zone.

MUNICIPALITE	SECTEUR	AUTEURS	COMMENTAIRES
Saint-Donat	**BARIBEAU**	Citoyen	Bien que non reliés à des organisations ou club locaux, des kilomètres de sentiers de raquette parcourent cette partie du territoire depuis des décennies. Ils sont clairement identifiés et entretenus bénévolement par des résidents du secteur. Leur utilisation favorisent le respect de l'environnement et de la nature environnante. L'utilisation du territoire pour un usage sylvicole ou autre ne doit pas nuire à l'utilisation respectueuse à des fins de loisirs des résidents qui ont choisi cet espace de vie, dont plusieurs depuis plus de cinquante années. Les dernières coupes de bois on beaucoup altéré la forêt et l'eau de ruissellement de la montagne. Les arbres y ayant été laissés sont en grande partie malades ou près d'être déracinés. L'eau dévale les pentes avec plus de force suite aux chemins forestiers, beaucoup de sédiments se retrouvent maintenant jusqu'au lac au printemps et lors de fortes pluies. Une prise de vue à vol d'oiseau ne permet pas de valider ces informations, une visite de terrain est essentielle. Des cartes des sentiers sont présentes à plusieurs endroits pour visualiser une partie de l'étendue de ceux-ci.
Saint-Michel-des-Saints	**KATAWAY**	ZEC Collin	Terrain de camping rustique à proximité. Aviser la ZEC du début des travaux. Éviter la période des vacances estivale. Ne pas bloquer la circulation dans les chemins et ne pas laisser d'arbres coupés dans les chemins.
Saint-Zénon	**CASTOR_HOSTILE**	Citoyen	L'intensité des coupes observée avec ce PAFIO 2026 sur le territoire de la zec des Nymphes semble difficilement conciliable avec les principes de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, notamment en matière d'aménagement durable et de prise en compte des usages du territoire. Trop, c'est trop.
Saint-Zénon	**Pourvoirie_ST_ZENON**	Pourvoirie St-Zénon inc.	La pourvoirie a des chalets aux lacs la Feuille, Peit lac de la Roche et Mario. Dans ce contexte les secteurs en consultation ne peuvent pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets. Elle souhaite donc minimalement

MUNICIPALITE	SECTEUR	AUTEURS	COMMENTAIRES
			harmoniser la période de réalisation des traitements culturaux de peuplements régénérés.
Territoire Non Organisé	**BREZE**	Auberge La Barrière	Ce secteur de la pourvoirie est très achalandé. Il compte plusieurs chalets (presque tous les lacs en ont un), de nombreuses rampes de mise à l'eau (tous les lacs) et sites de chasse. Dans ce contexte les blocs du secteur en consultation ne peuvent pas être acceptés sous leur forme actuelle sans échanges plus complets. Elle souhaite donc minimalement harmoniser la période de réalisation des traitements culturaux de peuplements régénérés ainsi que la localisation pour conserve de la nourriture et peut-être de l'obstruction latérale. Si des travaux sont prévus sur les chemins, ceux-ci devront aussi faire l'objet d'échanges.
Territoire Non Organisé	**CASTOR_HOSTILE**	Citoyen	Les coupes forestières dans le secteur de Saint-Zénon ont atteint un niveau qui dépasse largement ce qui peut être considéré comme acceptable. L'intensité actuelle est tout simplement trop! Quand elles sont visibles facilement du ciel, il est temps de se demander si la limite n'a pas été largement dépassée.
Territoire Non Organisé	**CASTOR_HOSTILE**	Citoyen	Je vous invite à aller voir sur Google Map en mode sattellite pour constater l'ampleur des coupes. Quand le saccage de Saint-Zénon est visible du ciel… c'est d'une profonde tristesse et c'est complètement ignorer et bafouer tous les autres usagers de la forêts. On a besoin de la nature!! Les activités forestières prennent désormais une place disproportionnée par rapport aux autres usages du territoire, au détriment des citoyens, des villégiateurs, des randonneurs, des chasseurs, des pêcheurs, des touristes...
Territoire Non Organisé	**CASTOR_HOSTILE**	Citoyen	J'ai remarqué au fils des dernières années (je suis dans la région depuis près de 50 ans) que les coupes à proximité des lacs et des milieux humides sont devenues trop fréquentes et trop intensives. Les impacts sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques sont préoccupants. Cette fréquence et cette ampleur des coupes dans la zec des Nymphes et dans la municipalité de Saint-Zénon compromettent directement la biodiversité. On ne

MUNICIPALITE	SECTEUR	AUTEURS	COMMENTAIRES
			parle plus d'interventions ponctuelles, mais d'une pression cumulative et trop intensive sur les écosystèmes.
Territoire Non Organisé	**LAVIOLETTE**	Pourvoirie du Milieu inc.	Pour le secteur Laviolette, la pourvoirie souhaite minimalement harmoniser la période de réalisation des traitements culturaux de peuplements régénérés ainsi que la localisation des travaux sur les chemins s'il y a ceux-ci devront aussi faire l'objet d'échanges afin de respecter les ententes passées et nos investissements.
Territoire Non Organisé	**MIREAULT**	Citoyen	La préoccupation touche à la fois l'impact faunique et l'impact sur mes activités de piégeage. Pour les TSNC du secteur Mirault, ne pas traiter 100% des blocs, tel que prévu au PAFIT. Concentrer le % non traité le long des chemins et sentiers pour favoriser l'utilisation de ces bordures par la faune et me permettre d'avoir nombre de tiges pour fixer des collets. De plus, ne pas traiter le côté nord-est du bloc le long du lac Rond pour maintenir un corridor de connectivité attrayant pour la faune qui circule entre le lac Rond et le lac Bon à Rien vers le sud. Le reste du % non traité devrait être localisé en bordure de la forêt résiduelle près des lacs, et non au centre des blocs traités. Cela favorisera le castor. Finalement, ne pas couper les tiges d'essences fruitières comme les sorbiers, pimbina, sureau, viornes, amélanchiers. Elles sont peu abondante et peu compétitive avec les essences commerciales.
Territoire Non Organisé	**MIREAULT**	Citoyen	Dans la mesure du possible, ne pas effectuer les TSNC et les travaux de voirie après le 1er novembre. SVP m'informer lorsque la période des travaux sera connue afin que je retire les pièges et boîtes situées dans les secteurs traitées et dans l'emprise des chemins à réfectionner.
Territoire Non Organisé	**MURRAY**	Pourvoirie du Milieu inc.	Pour le secteur Murray, la pourvoirie souhaite minimalement harmoniser la période de réalisation des traitements culturaux de peuplements régénérés ainsi que la localisation des travaux sur les chemins s'il y a ceux-ci devront aussi faire l'objet d'échanges afin de respecter les ententes passées et nos investissements.

MUNICIPALITE	SECTEUR	AUTEURS	COMMENTAIRES
Territoire Non Organisé	**PETAIN**	ZEC Collin	Communiquer avec la ZEC pour indiquer le début des travaux. Porter un dossard en période de chasse Éviter la période des vacances estivales et période de chasse. Ne pas bloquer les chemins ni laisser des parties d'arbres coupés dans les chemins.
Territoire Non Organisé	**PETAIN**	ZEC Collin	Communiquer avec la ZEC pour indiquer le début des travaux. Chalet à proximité Porter un dossard en période de chasse Éviter la période des vacances estivale et périodes de chasse à l'orignal. Ne pas entraver les chemins ou y laisser des parties d'arbres.
Territoire Non Organisé	**ROUILLE**	Pourvoirie Vent de la Savane	La pourvoirie souhaite minimalement harmoniser la période de réalisation des traitements culturaux de peuplements régénérés ainsi que la localisation des travaux sur les chemins s'il y a ceux-ci devront aussi faire l'objet d'échanges afin de respecter les ententes passées et nos investissements.
Territoire Non Organisé	**ST_JACQUES**	RLTP	Éviter les travaux durant la période des vacances d'été et les fins de semaines. Informer les villégiateurs impliqués, 10 jours ouvrables avant le début des travaux

Commentaires concernant le processus de consultation, carte interactive et l'émission de commentaires en ligne

Tous les commentaires concernant l'appréciation du processus de consultation publique et des produits offerts telle la carte interactive, les instructions et le formulaire sont répertoriés ci-dessous.

Il est à noter que tous les commentaires recueillis (citoyens, associations et organismes) ont été reproduits tels que déposés.

COMMENTAIRES	AUTEURS
Il est important de prendre en considération les préoccupations et la science lors de la préparation de projets de coupe.	Citoyen
bien	Citoyen
J'étais à l'extérieur du pays, comme plusieurs autre Lanaudois et Lanaudoises, lors de la rencontre d'information. En n'offrant qu'une seule rencontre d'information, cela fait en sorte que plusieurs citoyens peuvent être à l'extérieur du pays ou indisponibles à cette date. Je vous recommande d'en proposer deux la prochaine fois: ça permettrait de permettre à plus de citoyens de participer.	Citoyen
La tenue de la rencontre en plein jour limite énormément la participation citoyenne: une énorme partie de la population de Lanaudière travaille sur les heures de bureau. Un horaire en soirée permettrait une participation plus représentative, en cohérence avec les objectifs de la consultation.	Citoyen
Je remarque que la rencontre d'information a été écourtée d'une heure par rapport à l'année dernière, heure qui pourtant aurait permis à un plus grand nombre de personnes de s'y rendre après le travail (vous avez coupé l'heure entre 18h et 19h). Considérant l'ampleur du territoire visé par la consultation (plus de 400 000 hectares et de nombreux chantiers), la réduction de la durée de cette rencontre d'information soulève des questions quant à l'importance que vous accordez réellement aux commentaires provenant des autres utilisateurs de la forêt.	Citoyen
La carte interactive ne permet pas de joindre des fichiers ou des captures d'écran qui permettraient de mieux comprendre notre commentaire.	Citoyen
La tenue de la rencontre en mars, en période hivernale (du moins pour Lanaudière), où les conditions météorologiques peuvent être difficiles, constitue un obstacle à mon avis à la participation citoyenne. Dans une région comme Lanaudière, les déplacements fin mars sont souvent faits en période de verglas et peuvent être risqués. Planifier une rencontre à cette période limite l'accès à l'information pour plusieurs citoyens.	Citoyen
Offrir une seconde rencontre d'information, par exemple en avril et en soirée, permettrait de rejoindre les citoyens absents lors de la	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
première et améliorerait la qualité globale de la participation. Avec une seule séance en plein jour, on pourrait croire que vous ne les voulez vraiment, au final, les commentaires des citoyens.	
La carte interactive a été très instable tout au long du processus. Il m'est arrivé à quelques reprises de vouloir la consulter, mais les données n'affichaient pas. À plusieurs reprises, j'ai aussi voulu aller mettre un commentaire, mais ce n'était pas possible, la bulle n'apparaissait pas. Très peu évident de savoir comment se rendre à la carte et aux informations propres à Lanaudière. On doit cliquer, être redirigé et cliquer à nouveau avant d'atteindre la carte interactive ou trouver les informations sur les réunions d'information. De plus, les réunions d'information sont de très courte durée, ne laissant pas la chance aux gens de se déplacer s'ils veulent s'y rendent. Pourquoi ne pas offrir l'option en virtuel également?	Citoyen
La carte des travaux a été rendue publique le 16 mars. La séance d'information à Sainte-Émélie a eu lieu le 25 mars, soit seulement 9 jours après la mise en ligne de l'information. Cela donne à mon avis vraiment trop peu de temps aux citoyens de recevoir l'information, d'analyser le tout et de réagir. Un délai plus grand devrait être donné à la population afin de prendre connaissance de la carte et ensuite de pouvoir aller poser ses questions. De plus, une rencontre en pleine semaine sur les heures de bureau n'encourage aucunement la participation citoyenne. Une deuxième séance en soirée ou le week-end, un peu plus tard dans le processus, aurait permis au ministère de récolter plus de commentaires.	Citoyen
Je trouve que la consultation publique est difficile à suivre pour les simples citoyens. Il me semble que la Zec et la MRC devraient avoir plus de poids dans le processus décisionnel.	Citoyen
pas fort faire une consultation au milieu de la semaine sur heures de travail ca limite beaucoup des personnes, il serais raisonable de planifier une seconde consultation du soir ou fin de semaine	Citoyen
Mes commentaires précédents n'ont pas été respectés, sentiers de trappes endommagés, remplis de têtes d'arbres, et grosses crevasses causées par la machinerie	Citoyen
En date du 24 mars, on nous permet de s'exprimer., c'est bien. Demain, j'irai au salon de l'information à Sainte-Émilie-de-l'Énergie. Je souhaite seulement que notre opinion comptera. A ce que je sache, la forêt québecoise appartient à tous les québécois, pas seulement aux compagnies forestières. Les décisions qui seront prises prochainement auront un impacte majeur pour les prochaines années de nos vie. Nous avons fait des choix de vie dans la nature, dans la forêt et près d'un lac. La partie est entrain de changer. Si on avait su ça avant, on aurait pas fait les mêmes choix. J'espère sincèrement que tout le monde est sérieux et honnêtes dans toutes ces démarches.	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
bien apprécié expérience passée	Citoyen
À l'heure actuelle, le processus donne l'impression que les citoyens sont consultés sans disposer de toute l'information nécessaire pour apprécier pleinement les impacts réels des interventions proposées. Merci	Citoyen
Le processus de consultation du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec est pertinent dans son intention et permet de prendre connaissance des interventions prévues. Toutefois, les documents sont complexes et manquent de précision sur des éléments essentiels comme le calendrier des travaux, les modalités de coupe et les impacts concrets à l'échelle locale. Cela limite la capacité des citoyens à formuler des commentaires pleinement éclairés.	Citoyen
Merci de nous donner la chance de s'exprimer.	Citoyen
correct	Citoyen
La dernière fois, nous n'avions pas été rencontré avant l'inventaire. Cette fois, nous voulons vraiment être rencontrés à chaque étape.	Citoyen
C'est bien jusqu'à présent, merci	Citoyen
IL a fallu à notre association des résidents du 7e lac procéder par une demande d'accès à l'information pour connaître les cartes. Une première demande a été refusée. Ceci n'est pas acceptable.	Citoyen
Première fois et c'est le fun, mais est-ce que mes préoccupations seront réellement entendues.	Citoyen
À part la petite coquille dans la lettre reçue de la mauvaise date du salon d'info, si tout se déroule bine, c'est encore mieux, mais oui bonne expérience!	Citoyen
Le délai de consultation est relativement court considérant surtout les difficultés rencontrées pour l'utilisation du système. Pendant plusieurs jours il était impossible d'y accéder; rien ne fonctionnait. C'est très frustrant !!!!	Citoyen
Vraiment très laborieux et instable. Pendant plusieurs jours le système ne fonctionnait tout simplement pas. Très frustrant !!!!	Citoyen
Étant donné l'ampleur du territoire de l'UA 062-71 et le nombre de chantiers concernés, les moyens déployés pour informer la population apparaissent limités. Une seule rencontre, de durée écourtée par rapport à l'an dernier, semble insuffisante. pour que la consultation publique remplisse réellement ses objectifs, les	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
conditions de participation doivent être à la hauteur des enjeux. Dans le cas de Lanaudière, avec un territoire de 401 000 hectares en possibilités forestières, cela me donne l'impression que la participation citoyenne est restreinte, plutôt que bienvenue et facilitée. Le mauvais fonctionnement de la carte interactive ainsi que la durée de la consultation publique d'un mois seulement ne facilitent pas non plus la recherche de commentaires auprès de sa famille, ses amis ou ses collègues.	
Je me suis rendue à quelques reprises sur la carte et je n'ai pas été en mesure d'y inscrire mes commentaires. La vidéo explicative sur comment transmettre un commentaire était erronée: il s'agissait plutôt d'une vidéo expliquant la carte de manière plus générale...	Citoyen
Je n'ai pas été capable de consulter la carte. Je ne voyais que la région, je ne voyais aucune information. Je n'ai pas trouvé la bulle bleue pour mettre mon commentaire. J'ai dû me faire expliquer le fonctionnement de tout cela par mon fils. C'est ironique, n'est-ce-pas?	Citoyen
La lettre envoyée par le MRC pour nous aviser de cette consultation publique conportait un lien: Quebec.ca/consultations-foret-lanaudiere Franchement, de ce lien, je trouve que c'est d'une difficulté intense pour une personne normale de trouver la carte interactive. Il faut au mois deux autres clics... et beaucoup de patience pour réussir à voir les travaux forestiers planifiés.	Citoyen
Un processus bien organisé qui donne l'impression que la parole des citoyens n'est que rarement écoutée. Prouvez-nous le contraire cette fois-ci!	Citoyen
plutot compliqué Je n'ai pas l'impression que vous tenez compte de la consultation	Citoyen
Compliqué, de plus on ne se sent pas vraiment ecouté	Citoyen
Nous croyons que c'est une façon détournée pour faire des coupes au profit de l'industrie des pâtes et papiers.	Citoyen
J'ai trouvé très ardu ce processus pour finalement arriver à exprimer mon commentaire. Il faut être extrèmement motivé pour vous donner notre opinion. CG	Citoyen
ce n'est pas du tout une consultation publique car les decisions sont déjà prises	Citoyen
La documentation est tres difficile a consulter at tres peut accessible	Citoyen
Je trouve que le processus n'est pas à la portée de la majorité de gens, malgré des études universitaire je trouve que c'est intimidant, nous ne connaisons pas les codes et le langage technique et nous	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
n'avons pas toute l'information requise pour participer pleinement à ce processus.	
Je déplore que ce processus ne soit pas une véritable consultation publique, mais plutôt une communication de décisions déjà prises en amont. Seule une compilation des commentaires suivra. Dans une optique de collaboration avec les citoyens concernés afin d'assurer une acceptabilité sociale, il serait préférable de les inclure dans l'orientation des projets forestiers, plutôt que de simplement les informer une fois les décisions arrêtées.	Citoyen
Le processus de consultation publique n'est que pour 'se conformer' à la loi. Cela fait des années que nous tentons de faire comprendre au ministère les impacts de sécurité publique que ces coupes pourraient avoir et rien n'est pris en considération. Le MRNF ne travaille pas pour les citoyens mais bien pour les forestières et leur lobby. Le MRNF devrait avoir honte.	Citoyen
ça va, même si cela est complexe	Citoyen
Opaque, confus, peu de temps pour repondre, formulaire complexe...	Citoyen
Difficile a comprendre et trop peu de temps pour s'informer et comprendre. Beaucoup de travail par soi-meme. Cartes incompletes.	Citoyen
Je ne suis pas satisfaite. Pour avoir laissé des commentaires dans le PAFIO 2024-2029 au sujet du chantier ULRIC et n'avoir reçu aucun suivi à titre personnel ET avoir constaté qu'il ne s'agit pas d'une consultation, mais plutôt d'une information, je suis d'avis que tout ce processus est malhonnête et aucunement respectueux des citoyens utilisateurs de la forêt.	Citoyen
Je ne suis pas impressionnée. Tout est décidé à l'avance. Il ne s'agit pas d'une consultation, mais d'une information.	Citoyen
Rien à redire sur le processus de consultation	Citoyen
la chose est compliqué et peu accessible	Citoyen
Le processus de consultation publique, tel que présenté, comporte plusieurs lacunes importantes qui limitent la capacité des citoyens à participer de manière éclairée et constructive. Tout d'abord, l'accès à l'information est incomplet et peu transparent. Des données essentielles à la compréhension des interventions projetées, notamment en ce qui concerne les secteurs de coupe et les justifications écologiques associées, ne sont pas facilement accessibles sur la plateforme officielle. Le fait que des organismes aient dû recourir à des demandes d'accès à l'information pour obtenir des éléments clés soulève des préoccupations sérieuses quant à la transparence du processus. Une consultation publique ne	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
peut être pleinement légitime que si l'ensemble des informations pertinentes est disponible d'emblée, de manière claire et compréhensible. Ensuite, la cartographie interactive et les documents fournis ne permettent pas toujours d'identifier clairement l'ensemble des interventions prévues. Certains chantiers ou secteurs potentiels ne sont pas explicitement visibles ou compréhensibles pour un citoyen moyen, ce qui complique grandement l'analyse des impacts réels sur le territoire. Cela nuit directement à la qualité des commentaires que le public est en mesure de formuler. Par ailleurs, les justifications avancées pour certaines interventions, notamment celles liées à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, apparaissent difficilement vérifiables à partir des informations disponibles. Les données accessibles suggèrent que plusieurs des superficies visées ne présentent pas un niveau de vulnérabilité justifiant de telles interventions. L'absence d'explications détaillées, accessibles et vulgarisées empêche les citoyens de comprendre les fondements réels des proposées. Le processus soulève également des enjeux de cohérence. Des interventions sont envisagées dans des secteurs faisant déjà l'objet de projets d'aires protégées ou de démarches de concertation régionale en cours. Aller de l'avant avec des travaux dans ces conditions donne l'impression que les consultations en cours n'ont pas un réel poids dans la prise de décision. Cela risque d'affaiblir la confiance du public envers les institutions et les mécanismes de participation citoyenne. Enfin, les délais accordés pour analyser des documents complexes et soumettre des commentaires apparaissent très courts, surtout dans un contexte où l'information est difficile à obtenir et à interpréter. Une participation citoyenne significative nécessite un temps raisonnable pour s'informer, comprendre et formuler une opinion. En résumé, bien que la tenue d'une consultation publique soit en soi positive, sa qualité dépend directement de la transparence, de l'accessibilité de l'information et de la réelle prise en compte des préoccupations exprimées. Des améliorations importantes devraient être apportées, notamment: rendre accessibles l'ensemble des données pertinentes dès le départ améliorer la clarté et la précision des outils cartographiques fournir des justifications scientifiques détaillées et compréhensibles assurer une cohérence avec les démarches de conservation en cours et accorder des délais suffisants pour permettre une participation éclairée Une consultation publique doit être un véritable outil de dialogue et de prise de décision partagée, et non une simple étape	

COMMENTAIRES	AUTEURS
administrative. Dans son état actuel, ce processus gagnerait à être renforcé afin de répondre pleinement à ces objectifs.	
Laborieux et décourageant !	Citoyen
Je n'ai pas pu être present pour les consultations publique. Le site Web me parait bien fait.	Citoyen
Le processus de consultation est vicié dés le départ. Nous discutons avec des gens du ministère qui n'ont manifestement pas l'intention de nous écouter et surtout de changer quoi que ce soit. nous discutons de ULRIC depuis deux ans avec des personnes bloqué dans leur désire de tout couper le secteur malgré les dangers évident.	Citoyen
Lourd et complexe	Citoyen
Je déplore que le processus actuel ne soit pas une véritable consultation publique, mais plutôt une communication de décisions déjà prises en amont. Seule une compilation des commentaires suivra. Dans une optique de collaboration avec les citoyens concernés afin d'assurer une acceptabilité sociale, il serait préférable de les inclure dans l'orientation des projets forestiers, plutôt que de simplement les informer une fois les décisions arrêtées.	Citoyen
Les informations ne sont pas facile à trouver, les données ne donnent pas bonne compréhension des lieux précis et le site n'est pas optimal ni intuitif	Citoyen
complexe	Citoyen
Tout semble déjà confirmé d'avance,pour moi ce n'est pas une vrai consultation	Citoyen
Pas du tout une consultation,sa semble déjà tout décidé,même vos routes forestières ne font pas partie des consultations,et ne parlons pas des PAS dans le haut du chantier Ulric,aucune tordeuse dans ce coin,on sent que Ulric devient une raison et vous facilite la tâche pour vous accorder ce PAS……encore,tout semble dessiner d'avance.	Citoyen
Le système de consultation en ligne est inadmissible. Même pour quelqu'un à l'aise avec les outils informatiques, la carte interactive est inutilement complexe et frustrante à utiliser. Il faut parfois plus de 15 minutes simplement pour réussir à soumettre un court commentaire. Ce n'est pas un simple irritant, c'est un obstacle réel à la participation citoyenne. Un tel niveau de complexité décourage activement les gens de s'exprimer et limite l'accès à la consultation. Une démarche qui se veut publique ne devrait jamais être aussi	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
difficile d'accès. Dans sa forme actuelle, ce processus ne favorise pas la participation, il la freine.	
Si la consultation publique mène réellement à des changement au niveau des plans de coupe en faveur du respect de nos droits légitimes, je serai alors convaincu que cette consultation n'est pas bidon.	Citoyen
Cette consultation a été portée à notre attention de façon plutôt fortuite. Ce n'est qu'environ deux semaines après son lancement que les MRC et les municipalités en ont fait l'affichage sur leurs sites respectifs. La rencontre explicative, tenue en semaine à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ne comportait pas de présentation formelle. Les participants devaient plutôt circuler d'une table à l'autre pour obtenir de l'information. De plus, les réponses fournies variaient d'un intervenant à l'autre, ce qui rendait la compréhension encore plus difficile. Par ailleurs, la notion de PAS demeure complexe à saisir. La tordeuse des bourgeons de l'épinette affecte principalement les sapins, et aucun signe d'épidémie n'est observé dans le parc régional de la Forêt Ouareau. Malgré cela, plusieurs secteurs ont été désignés comme PAS, ce qui permet aux entreprises forestières d'y effectuer des coupes sans passer par une étape d'harmonisation visant à en atténuer les impacts. De surcroît, il n'a pas été clairement indiqué que le présent PAFIO autorise la construction de routes forestières dans le chantier Ulric sans qu'une étape d'harmonisation ne soit requise. En somme, cette démarche donne l'impression de présenter les plans forestiers sous un angle favorable en limitant l'accès à une information complète et transparente pour les citoyens. Dans une réelle volonté de collaboration, ceux-ci devraient être impliqués en amont, dans l'orientation des projets, plutôt que simplement informés une fois les décisions déjà prises. En conclusion, je déplore que le processus actuel ne constitue pas une véritable consultation publique, mais plutôt une communication de décisions préalablement arrêtées, suivie d'une simple compilation des commentaires. Afin de favoriser une réelle acceptabilité sociale, il serait préférable d'intégrer les citoyens concernés dès les premières étapes de réflexion et de planification.	Citoyen
C'est une consultation qui s'adresse aux personnes oeuvrant dans l'industrie forestière, ou encore aux municipalités et organismes qui ont des employés habitués à ce genre d'outils et de vocab ulaire et qui peuvent prendre le temps de comprendre et d'analyser tout çà sur leurs heures de travail ou de militantisme. C'est incompréhensible pour le commun des mortels. Opacité technocratique. Çà s'adresse à des experts en foresterie. Chaque citoyen intéressé par la forêt et l'aménagement forestier devrait pouvoir comprendre et s'exprimer. Votre consultation est plutôt un	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
parcours à obstacles qui doit en décourager plusieurs, parmi le petit nombre qui aurait par hasard entendu parler d'une telle consultation. La pandémie vous a donné de bien mauvaises habitudes. Consultations virtuelles, à distance... Une véritable consultation publique implique des réunions ou des rassemblements où les plans sont expliqués clairement et au cours desquels les questions des citoyens sont répondues afin qu'ils puissent donner un avis éclairé. De telles rencontres publiques doivent offrir à tous la possibilité d'y assister, villégiateurs, résidents permanents, usagers et visiteurs occasionnels de la forêt ou zone concernée. J'ai déjà un peu travaillé dans le domaine jadis, et croyez-moi, c'est une parodie de consultation publique votre affaire. Aussi, de quelle façon vais-je pouvoir avoir accès aux commentaires que je viens d'écrire sur ce formulaire? J'aimerais en conserver une copie. Je sais que je n'ai pas fait le genre de commentaire technique et très ciblé que vous souhaitiez recevoir avec cette consultation. C'est pourtant ce que je pense et ce que j'avais à dire sur la situation. Et croyez-moi, je ne suis vraiment pas la seule à penser çà...PS: Je ne milite dans aucun organisme. Juste une citoyenne très préoccupée par votre gestion pitoyable de la forêt, une ressource très "épuisable".	
Si mon association des propriétaires ne m'avait pas informé, je n'aurais jamais été au courant de cette consultation ou du PAS.	Citoyen
complètement nulle	Citoyen
je n'ai été informée que récemment alors je ne peux me prononcer sur cette question	Citoyen
Sans commentaire.	Citoyen
Mauvais. Consultation sur d'éventuelles coupes forestières sans fournir d'informations sur les peuplements forestiers concernés.	Citoyen
Je souhaite également souligner des lacunes importantes dans le processus de consultation. Celui-ci est difficile d'accès et peu efficace pour assurer une participation citoyenne réelle. Malgré le fait que j'avais coché, lors du PAFIO 2024, la case pour être informé des prochaines consultations, je n'ai reçu aucun courriel de votre part concernant le PAFIO 2026-2028. Cela soulève des questions sérieuses quant à la diffusion de l'information et à la transparence du processus. Une consultation publique ne peut être considérée comme valide si les citoyens concernés ne sont pas adéquatement informés ou si les mécanismes de communication ne fonctionnent pas. Cela est d'autant plus préoccupant lorsque les interventions projetées sont situées en amont de zones habitées, non seulement fréquentées par des villégiateurs, mais aussi par des résidents permanents. Des gens qui vivent sur ce territoire à l'année, qui y élèvent leur famille, qui y travaillent et qui sont directement	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
concernés par les impacts de ces décisions. Dans sa forme actuelle, le processus limite la participation plutôt que de la favoriser, ce qui est préoccupant dans un dossier ayant des impacts aussi importants sur le territoire et la communauté.	
Il ne s'agit pas d'une consultation publique lorsque les décisions sont déjà prises et qu'aucun effort n'est déployé pour obtenir l'approbation du public.	Citoyen
Du papier maché pour nous faire avaler cette couleuvre (et je suis polie)	Citoyen
La définition des différents traitements sylvicoles demeurent un enjeu. Est-ce que mettre un hyperlien vers le document "Travaux forestiers Définitions et illustrations" sur le site de la table GIRT serait pertinent? Merci	Citoyen
Très décevant, processus opaque, peu de temps alloué aux consultations. Semble une formalité, malgré les consultations, aucun retour et tout semble décidé d'avance. Un peu insultant pour les citoyens. Il semble que le minimum est fait pour pouvoir cocher la case : nous avons effectué une consultation citoyenne. SVP, prenez le temps d'ecouter et surtout donner suite aux consultations.	Citoyen
- Pourquoi mener cette consultation publique alors que les intervenants de larégion sont engagés dans un processus de concertation meant à la désignation d'aires protégées	Citoyen
pas mal complexe pour un novice en informatique rien de facile	Citoyen
Satisfait	Citoyen
moyen-bon	Citoyen
Tout a super bien été, facile d'accès. À l'exception que nous ne pouvons pas utiliser le browser web "Chrome" pour avoir accès à la consultation publique.	Citoyen
Un peu compliqué mais ça fonctionne.	Citoyen
Très déçu. Si ce n'est pas de l,association du lac Ste-Rose , je n'ai aucune autre façon de connaitre d'importantes décisions prises pour le futur de mon environnement.	Citoyen
Je ne serais satisfaite que lorsque j'aurai la certitude que nos préoccupations sont considérées, réellement pris en compte et appliquées. Pour l'instant, je considère que cette consultation	Citoyen

COMMENTAIRES	AUTEURS
publique n'est que pour informer les citoyens sur le déroulement du processus et des travaux.	
J'apprécie la consultation en autant que l'on écoute le public pour les terres publiques!	Citoyen
Il est très obscur et faut vraiment vouloir commenter pour le faire. Ce n'est pas publicisé, c'est difficile de comprendre les enjeux et le poids des consultations. En résumé, c'Est pas facile et on se demande si les commentaires qui sont pour la protection des milieux plutôt que le développement vont être pris en compte.	Citoyen
Nous sommes satisfait	Citoyen
tres apprécié	Citoyen
Beaucoup de recherche pour valider des informations reçus de citoyens ordinaires. Un résumé des mesures envisagées aurait été apprécié.	Citoyen
correct bonne experience passée	Citoyen
La théorie (documents, présentation, acteurs présents à la consultation) semble être respectueuse et tenir compte des différentes parties prenantes. Par contre, je suis sceptique quant à la réalité sur le terrain (lorsque la décision de coupe sera effective)	Citoyen
Plusieurs parties prenantes présentes mais la réalité est souvent différente de ce que le ministère prône comme gestion du territoire.	Citoyen
C'est difficile pour moi de faire les commentaires en ligne.	Citoyen
Le site fonctionne très bien. Ce n'est pas le cas pour les codes d'identification permettant de ne pas remplir le formulaire en entier à chaque commentaire.	Citoyen
C'est un bon départ de pouvoir partager nos préoccupations . Mais ce qui comptera le plus pour nous est de s'engager dans des échanges et discussions avec nous afin de prendre les meilleures décisions autant sur le plan économique que sociale.	Citoyen
Je l'apprécie mais la réalité sur le terrain est totatement différente à ce qui est montré, expliqué et mentionné dans le processus et les documents. J'invite le gouvernement à visiter la ZEC des Nyphmes et les coupes qui y ont été effectuées, vous comprendrez alors à ce moment le saccage qui y est fait et l'impact majeur qu'elles causent.	Citoyen
Bien	RLTP
Très compliqué d'accès. Les documents sont difficiles à trouver et à naviguer sur la plateforme, et la carte interactive n'est pas intuitive. Il est difficile pour un citoyen non spécialisé de bien comprendre	Éco corridor lanaudois

COMMENTAIRES	AUTEURS
l'ensemble des informations et de se prononcer de façon éclairée sans un travail d'analyse supplémentaire.	
Bien difficile pour un simple citoyen de faire valoir son point de vue.	Federation des associations de lacs de Chertsey
La consultation telle qu'elle est menée par le ministère et la MRC ne respecte pas le principe no 1 de la consultation publique qui stipule que les parties prenantes doivent avoir un pouvoir réel pour influencer le résultat. Autrement dit, aucune décision ne devrait avoir été prise lorsque l'on lance une consultation. Ainsi, c'est un exercice extrêmement décevant qui rebute de plus en plus de citoyens, d'associations et de groupes environnementaux car comme ce principe n'est pas respecté, il s'en dégage un sentiment que l'on est tout simplement pas écouté - qu'au final tout est décidé d'avance et ce n'est qu'une mascarade. Les gens n'ont simplement pas de temps à perdre pour que vous puissiez cocher la case ``consultation publique faite``. C'est un commentaire souvent entendu. Plusieurs ont émis ce commentaire à maintes reprises mais il ne semble pas que lui non plus soit entendu. Alors ce n'est pas la peine de faire de grandes analyses pour expliquer la faible taux de participation ou quel médium vous permettrait de rejoindre plus de gens. Respectez simplement les bonnes pratiques de la consultation publique et vous constaterez des changements se produire. Votre gouvernement a des guides et des protocoles sur le Net. Vous serz ainsi en p^hase avec les encadrements de votre propre gouvernement. La raison principale pour laquelle un certain nombre de personnes font des commentaires, c'est pdour laisser une trace de leur opposition - C'est tout !	Association des résidents du Septième lac de Chertsey
La première règle d'une consultation publique indiquée dans les encadrements du Gouvernement du Québec est que pour que l'exercice soit crédible et valable, il faut qu'aucune décision n'ait été prise avant de l'entamer auprès des parties prenantes. Or, depuis de nombreuses années et consultations par votre ministère en collaboration avec la MRC (PAFIO' PAFIT at al), cette règle de base n'est pas respectée. Aussi, cet exercice est devenu extrêmement désagréable et s'en dégage un sentiment de ne pas être écouté. Le commentaire le plus souvent entendu sur le terrain est que ce sont des consultations bidon auquel les citoyens et associations n'ont plus tellement envie de se prêter. D'où vos taux de participation faméliques. Initile d'analyser les moeyns par lesquels vopus pouvez rejoindre plus de gens. Simplement respecter les règles et bonnes pratiques dûment reconnues par les spécialistes et votre propore gouvernement ferait en sorte de changer les résultats. Cette année, dans le cadre de ce PAFIO, la ligne rouge a été	Association des résidents du Septième lac de Chertsey

COMMENTAIRES	AUTEURS
franchie car Éco-corridor lanaudois a dû recourir à une demande d'accès à l'information pour analyser les propositions de coupes. Transparence ? Respect des citoyens et des régles démocratique de notre société ? Ce n'est pas parce que la Loi vous permet de couper ou vous voulez que vous devez abuser de vos pouvoirs.	
Le système de consultation en ligne est très peu convivial. Même avec une bonne expérience en informatique, la carte interactive est difficile à utiliser. Il faut plus de 15 minutes simplement pour réussir à inscrire un commentaire. Ce type de plateforme devient un obstacle à la participation citoyenne et décourage de nombreuses personnes de s'exprimer. Une consultation publique devrait être accessible, simple et efficace, ce qui n'est clairement pas le cas ici.	Association des propriétaires du domaine des chutes
très bien	Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long de Mandeville (APBVLLM)
L'Association des propriétaires du lac Ste-Rose est satisfaite de faire partie du processus de consultation publique.	Association des propriétaires du lac Ste-Rose
Le comité santé du lac Ste-Rose est satisfait de faire partie du processus de consultation publique.	Comité Santé du lac Ste-Rose
Bonne	AGIR Maskinongé
Correct	Association pour la protection de l'environnement du lac Patrick
Je tiens à préciser de la belle ouverture du ministère à nous rencontrer et de discuter en détail que chaque secteur sensible dans le but de trouver le meilleur compromis pour tous.	Municipalité de St-Côme
Efficace	Municipalité de Saint-Damien
La Corporation de développement de Saint-Damien reconnaît que les documents relatifs à ce processus de consultation sont accessibles et bien répertoriés sur le site Web du gouvernement. Cet aspect est apprécié. Nous apprécions aussi qu'une séance d'information ait été organisée le 25 mars dernier. Malheureusement, nous n'avons pas pu y participer. Cependant, nous souhaitons soulever certaines lacunes qui limitent la portée réelle de la consultation. D'abord, le processus de transmission des commentaires et de consultation des projets projetés via la carte interactive demande une expertise technique, ce qui aura pour effet de limiter la participation plus inclusive de l'ensemble des parties prenantes. Nous aurions préféré pouvoir formuler notre commentaire dans un document PDF, nous permettant d'ajouter des images, liens et autres informations pertinentes. De plus nous demandons au MRNF de prendre en compte une considération importante de la résolution prise lors de la séance	Corporation de développement de Saint-Damien

COMMENTAIRES	AUTEURS
ordinaire du conseil de la MRC de Matawinie du 27 novembre 2024 qui visait à appuyer l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de Réserve de biodiversité de la Crique à David, soit que « la MRC souhaite que les propositions d'aires protégées soumises dans le cadre de l'appel à projets soient considérées lors du processus d'harmonisation des chantiers forestiers ». Par la présente, nous tenons à souligner que la mise à jour de 2025 de la fiche d'harmonisation du chantier Lala-Diurne-Bernard-Est n'a pas pris en compte cette demande de la MRC ni les enjeux que soulève le projet de Réserve de biodiversité de la Crique à David. Ainsi, et considérant ce qui précède, nous demandons au MRNF de reprendre sa démarche d'harmonisation en interpellant pour participer aux discussion l'OBNL des Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David, qui est promotrice du projet, ainsi que le CDSD, à titre d'acteur clef du développement local à Saint-Damien. Enfin, nous tenons à souligner que la Corporation a déjà formulé des commentaires similaires lors des consultations précédentes, notamment en 2020 et en 2022. Il nous semble inquiétant de constater que ces interventions passées n'ont pas influencé les orientations retenues pour la consultation actuelle.	
L'Association des propriétaires du lac Sainte-Rose est satisfaite de faire partie du processus de consultation publique. Toutefois, l'association s'interroge sur la réelle valeur de cette consultation publique. Elle espère qu'il ne s'agisse pas que d'une consultation afin de renseigner la population.	Association des Propriétaires du lac Ste-Rose
Comment juger du processus avant d'en constater les résultats et la prise en compte? Nous notons que les types de traitements sylvicoles, non visibles par la légende mais indiqués lorsqu'on interroge la carte interactive, ne correspondent pas aux traitements indiqués sur les cartes disponibles sur les fiches d'harmonisation du chantier publiées en 2025 et 2017. Il est donc doublement difficile de se prononcer sur les traitements sylvicoles s'ils ne sont pas directement visibles sur la carte et si ce ne sont pas les traitements réellement planifiés.	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David
Difficile de juger du processus avant d'en connaitre les conclusions. Nous portons toutefois à votre attention que les types de traitements sylvicoles, non visibles par la légende mais indiqués lorsqu'on interroge la carte interactive, ne correspondent pas aux traitements indiqués sur les cartes disponibles sur les fiches d'harmonisation du chantier publiées en 2025 et 2017. Il est donc doublement difficile de se prononcer sur les traitements sylvicoles s'ils ne sont pas directement visibles sur la carte et si ce ne sont pas les traitements qui sont vraiment planifiés.	Les Ami(e)s de la biodiversité du Crique-à-David
Nous convient.	Pourvoirie Domaine Bazinet

COMMENTAIRES	AUTEURS
L'ajout à la plateforme de pouvoir imprimer une carte est très apprécié.	Pourvoirie du Lac Croche
En tant qu'organisation connu sur un territoire délimité et ayant fait part de ses enjeux a maintes reprises, un moyen plus approprié de prise en compte serait apprécié. Considérer d'entrée de jeu que la pourvoirie a des enjeux et qu'il doit y avoir harmonisation sans devroir se prononcer chaque fois serait une nette amélioration de considération et de facilité à convenir de mesures satisfaisantes.	Pourvoirie du Lac croche

Recommandations

Le rapport de consultation doit résumer les commentaires reçus et proposer, s'il y a lieu, les solutions aux problématiques soulevées, tant sur la consultation elle-même que sur l'objet de celle-ci. L'objectif est de connaître les recommandations de l'organisme délégué sur les préoccupations qui devraient nécessiter une attention de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou des améliorations relatives à la consultation publique.

Faisant suite aux différents commentaires reçus, cette section rassemble les recommandations de la MRC de Matawinie, à titre d'organisme chargé de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région de Lanaudière. Étant donné que l'harmonisation des usages pour chaque secteur d'intervention est prise en charge par le MRNF et rapportée à la Table GIRT 062, les recommandations ont été regroupées par thèmes.

Plans d'aménagements spéciaux (PAS)

Plans d'aménagement spéciaux (PAS) et compréhension du processus

Les plans d'aménagement spéciaux (PAS) ont suscité de nombreuses préoccupations dans le cadre de la consultation publique, tant en ce qui concerne leur justification que leur compréhension par le public. Une part importante des commentaires reçus met en lumière une confusion significative quant à la nature même des secteurs présentés. En effet, plusieurs intervenants ont interprété les zones identifiées comme des PAS confirmés, alors qu'il s'agissait plutôt de **secteurs potentiels** susceptibles de faire l'objet d'interventions advenant une défoliation sévère associée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

Ce manque de distinction claire entre un PAS effectif et un potentiel de PAS a contribué à alimenter des inquiétudes importantes, notamment en raison de l'étendue des superficies concernées. Dans plusieurs cas, ces superficies couvraient une part significative du territoire, amenant les citoyens et les utilisateurs du milieu à croire que l'ensemble de ces secteurs ferait l'objet de coupes forestières à court terme.

La MRC de Matawinie souligne qu'elle avait conseillé au MRNF de ne pas procéder à la présentation des PAS sous cette forme, précisément en raison des risques élevés de confusion et de préoccupations dans le milieu. De plus, la MRC avait suggéré la mise en place d'une campagne d'information et de sensibilisation visant à mieux expliquer la dynamique de la TBE, les objectifs des PAS ainsi que le processus d'identification des secteurs potentiellement concernés.

En l'absence de ces mesures, plusieurs commentaires traduisent un climat d'incertitude, de méfiance et d'incompréhension envers la planification forestière proposée. Ce contexte contribue à creuser davantage le fossé entre le ministère et les utilisateurs du territoire, affectant directement l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier en terres publiques.

À cet effet, il est donc recommandé :

- **Qu'une approche adaptée soit privilégiée lors de la mise en consultation des secteurs présentant un potentiel de PAS, en s'assurant que cette distinction soit explicitement communiquée et accompagnée d'une campagne de sensibilisation afin d'en favoriser la compréhension par le public;**
- **Qu'une modulation de l'identification et de la mise en consultation des secteurs potentiels de PAS soit envisagée en fonction de l'évolution documentée de**

l'épidémie de TBE, afin de favoriser une meilleure acceptabilité sociale, considérant la fréquence des consultations publiques du PAFIO;

- **Qu'un renforcement des efforts de communication en amont des consultations publiques soit réalisé, notamment par la mise en place de campagnes de sensibilisation portant sur la TBE, les objectifs des PAS et les processus de planification forestière;**

Projets d'aires protégées

Les projets d'aires protégées ont fait l'objet de plusieurs commentaires dans le cadre de la consultation publique, révélant une incompréhension importante du processus mené par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que de son articulation avec la planification forestière du MRNF.

Cette situation génère des préoccupations, notamment en raison de la perception que les projets d'aires protégées ne sont pas considérés dans la planification forestière en cours. Dans plusieurs cas, cette incompréhension alimente des enjeux d'acceptabilité sociale.

Par ailleurs, plusieurs commentaires témoignent d'une méconnaissance des mécanismes existants permettant de prendre en compte les éléments sensibles du territoire. Pourtant, le cadre légal québécois prévoit déjà diverses mesures de protection, notamment en vertu de la **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1)**, dont l'objet est la conservation de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable. Cette loi, ainsi que le Règlement sur les habitats fauniques qui en découle, encadre la protection de plusieurs types d'habitats (ex. : habitats du poisson, aires de concentration d'oiseaux, habitats d'espèces à statut particulier). À cela s'ajoutent les dispositions de la **Loi sur les espèces menacées ou vulnérables**, qui visent la protection et le rétablissement des espèces en situation précaire et de leurs habitats.

Dans ce contexte, il importe de rappeler que plusieurs éléments sensibles présents sur le territoire ne sont pas systématiquement connus du ministère, notamment en raison de leur variabilité dans le temps et dans l'espace. Les mécanismes de signalement accessibles aux citoyens, aux utilisateurs du territoire et aux porteurs de projets jouent donc un rôle essentiel pour documenter ces éléments et en assurer la prise en compte dans la planification et la réalisation des interventions. Une meilleure connaissance de ces outils et du cadre légal associé permettrait de renforcer la contribution du milieu, d'améliorer la diffusion de l'information et de favoriser une protection plus adéquate des composantes écologiques sensibles.

Dans ce contexte, bien que les projets d'aires protégées ne soient pas intégrés à la planification forestière à ce stade, une attention accrue à ces initiatives apparaît souhaitable, notamment par le renforcement des efforts de communication, le rappel des outils existants et la bonification des échanges avec le milieu.

À cet effet, il est donc recommandé :

- **Que des actions de sensibilisation soient mises en place afin d'informer le public et les porteurs de projets d'aires protégées sur les mécanismes existants permettant de signaler des éléments d'intérêt écologique (ex. : fiches de signalement, milieux fauniques, EMVS);**
- **Qu'une information claire soit transmise aux porteurs de projets d'aires protégées quant à l'importance de documenter et de transmettre les éléments écologiques sensibles présents sur leur territoire, afin qu'ils puissent être considérés dans les processus d'harmonisation;**

- **Qu'un renforcement des efforts de communication auprès du public soit assuré afin de préciser que certains éléments écologiques et habitats fauniques sont déjà encadrés par des dispositions légales et pris en compte dans la planification forestière.**

Accès au territoire

La conservation de limites physiques permettant une démarcation entre les différents territoires fauniques structurés et les territoires récréatifs est une préoccupation récurrente des gestionnaires de pourvoiries, de réserves fauniques, de ZECs et de parcs régionaux. Puisque le processus de fermeture de chemins est soumis à l'accord de plusieurs utilisateurs du territoire, cette solution ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. **Il est recommandé que le maintien de l'intégrité des limites de territoires fauniques structurés et de parcs régionaux, de même que l'évitement d'ajout d'accès non désirés à ces territoires soient considérés en amont dans la planification forestière.**

Certains commentaires soulèvent la question du maintien des accès ou du non-accès à certaines infrastructures ou localisation sur le territoire. Ces questions étant ponctuelles, **il est recommandé de poursuivre la gestion des accès lors de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Habitats fauniques terrestres

Le maintien des habitats fauniques constitue une préoccupation constante dans le recueil des commentaires. Plus précisément, les notions de connectivité des forêts, du maintien du potentiel de trappe, du maintien de l'habitat de l'orignal et ainsi que de la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être ont été abordées. **Il est recommandé que le MRNF maintienne les analyses fauniques préalables à l'harmonisation qu'il a menées au cours des dernières années et qu'il en diffuse le contenu régionalement, tant auprès des utilisateurs de la ressource faunique que des citoyens en général.**

Paysage

L'importance des paysages pour les différents utilisateurs du territoire, notamment à des fins de villégiature et de récréotourisme, constitue une préoccupation récurrente et majeure dans les commentaires recueillis. La villégiature et le récréotourisme représentent des usages structurants de la forêt pour les citoyens de la MRC de Matawinie, ainsi que pour les nombreux visiteurs fréquentant le territoire.

Or, plusieurs chantiers en consultation semblent ne pas tenir pleinement compte de l'importance des paysages et du maintien du couvert forestier à proximité des sites de villégiature et des attraits touristiques, tels que les parcs régionaux, ce qui suscite des préoccupations quant aux impacts visuels et à l'acceptabilité sociale des interventions proposées.

À cet effet, il est donc recommandé:

- **Que la Table GIRT 062 poursuive ses travaux afin d'identifier des solutions globales ou des balises afin de prendre en compte les paysages sensibles de la région de Lanaudière en amont de la planification forestière dans le but de conserver les**

attraits touristiques de la région et les forêts à proximité des lacs à haute valeur de paysage ou fréquentation par la villégiature et le récréotourisme

- **Que la planification forestière tienne compte de l'importance de conserver un couvert forestier en périphérie des lacs à haute valeur de paysage ou présentant une forte fréquentation liée à la villégiature et au récréotourisme ;**
- **Que la planification forestière dans les parcs régionaux de la Matawinie soit adaptée afin de mieux s'intégrer aux activités de récréotourisme qui y sont pratiquées ;**
- **Qu'une approche concertée avec les organismes concernés soit privilégiée afin d'organiser des visites destinées au grand public portant sur des travaux réalisés dans des environnements visuellement sensibles.**

Qualité de l'eau, gestion par bassin versant et habitats fauniques aquatiques

L'impact possible ou anticipé de l'aménagement forestier sur la qualité de l'eau fait partie des préoccupations soulevées par plusieurs citoyens et organismes. Plus précisément, les notions de modification des caractéristiques physicochimiques de l'eau, d'approvisionnement en eau potable et d'impact sur les habitats aquatiques ont été abordées. **Il est recommandé que les analyses d'impact des travaux forestiers et de la voirie par aire équivalente de coupe par bassin versant soient maintenues, telles que réalisées au cours des dernières années, préalablement à l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Processus de consultation

Les modalités de consultation publique ont fait l'objet de plusieurs commentaires, notamment en ce qui concerne les occasions offertes au public pour s'informer, poser des questions et formuler des commentaires éclairés. Plusieurs intervenants estiment que les mécanismes en place ne permettent pas toujours une participation optimale, notamment en raison du manque d'activités d'information structurées et accessibles à différents moments de la consultation.

Une proposition récurrente concerne la tenue d'une ou de plusieurs séances d'information supplémentaires afin de permettre au public de mieux comprendre les éléments présentés et de poser ses questions dans un cadre structuré.

Par ailleurs, les horaires des activités d'information sont jugés peu adaptés à la réalité de la population. Plusieurs commentaires soulignent que la tenue de rencontres durant les heures de bureau limite fortement la participation citoyenne, une part importante de la population étant indisponible durant ces périodes. Cette situation réduit la représentativité des échanges et la portée de la consultation.

Enfin, certains intervenants mentionnent qu'une présentation formelle des projets soumis à la consultation, en amont des échanges avec les différentes tables du salon d'information, permettrait d'assurer une compréhension commune des enjeux et des interventions proposées.

À cet effet, il est donc recommandé :

- **Que les modalités de consultation soient bonifiées en prévoyant la tenue d'au moins deux séances d'information publiques, soit une à mi-parcours et une à la fin de la période de consultation, afin de permettre au public d'approfondir son analyse et de formuler des commentaires éclairés ;**

- **Que les horaires des activités d'information soient adaptés afin de favoriser une participation accrue, notamment en privilégiant des plages en soirée ou durant la fin de semaine ;**
- **Que la réalisation d'une présentation formelle du processus de consultation soit considérée afin de favoriser une compréhension commune des enjeux.**

Suivi de la consultation et processus d'harmonisation

Plusieurs commentaires mettent en évidence un manque de compréhension du processus de suivi des consultations publiques et, plus particulièrement, du processus d'harmonisation spécifique des secteurs d'intervention. À la suite des consultations publiques, les préoccupations soulevées par les utilisateurs du territoire font effectivement l'objet d'une analyse et peuvent mener à des mesures d'harmonisation adaptées. Toutefois, ce processus, ainsi que ses résultats, demeurent peu connus du public.

Cette situation engendre, dès la première consultation, des préoccupations importantes et une perception selon laquelle les mécanismes en place ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts, les valeurs et les enjeux exprimés. De plus, plusieurs participants indiquent ne pas être informés de la suite donnée à leurs commentaires ni de la manière dont ceux-ci sont intégrés à la planification forestière et aux opérations sur le terrain.

Les processus de planification, d'harmonisation et de réalisation des travaux d'aménagement forestier se déroulent par ailleurs selon des temporalités différentes et peuvent se chevaucher. Il en résulte des délais parfois importants entre la présentation d'un secteur en consultation – qui peut apparaître lors de plusieurs consultations successives – et la mise en œuvre des mesures d'harmonisation. Ce décalage contribue à renforcer la perception que les commentaires émis ne sont pas pris en compte.

À cet effet, il est donc recommandé :

- **Qu'un mécanisme d'information systématique des participants soit mis en place à la suite du dépôt d'un commentaire, notamment par l'envoi d'un accusé de réception incluant une explication claire du cheminement du commentaire, de son analyse par l'équipe d'harmonisation, jusqu'à son intégration potentielle dans les mesures d'harmonisation, la réalisation des travaux et le suivi des opérations ;**
- **Qu'une synthèse claire et vulgarisée du processus d'harmonisation en vigueur à l'échelle régionale soit intégrée à la documentation de consultation ;**
- **Qu'un bilan annuel des résultats de l'harmonisation soit produit et diffusé, afin de démontrer concrètement la prise en compte des préoccupations du milieu et de renforcer la confiance du public;**
- **Que, pour les secteurs ayant déjà fait l'objet de consultations antérieures, un hyperlien vers les rapports de consultation précédents soit ajouté, afin de permettre aux participants de suivre l'évolution des dossiers et la prise en compte des commentaires ;**
- **Que des outils visuels (ex. : schéma explicatif) soient mis en place afin d'illustrer les différentes étapes du processus, de la consultation à la réalisation des travaux, dans une perspective de transparence et de compréhension accrue.**

Documentation et outils en ligne de consultation

Les outils de consultation en ligne, notamment la carte interactive, ont fait l'objet de plusieurs commentaires soulevant des difficultés techniques importantes ayant compromis l'expérience des utilisateurs. En raison de ces problèmes, certains citoyens ont dû transmettre leurs commentaires par courriel, n'étant pas en mesure d'utiliser adéquatement la plateforme prévue à cet effet.

Plusieurs problématiques ont été identifiées, notamment l'impossibilité d'accéder ou de compléter le formulaire de commentaire, l'absence de la fonctionnalité permettant de déposer un commentaire (ex. : bulle interactive non visible), ainsi que des erreurs ou incohérences dans les contenus présentés. Par exemple, des liens vers des outils explicatifs ou des vidéos redirigeaient vers un même contenu sans fournir les informations attendues, notamment quant à la procédure de dépôt de commentaires. Ces lacunes ont contribué à limiter la compréhension du processus et l'accessibilité de la consultation pour certains utilisateurs.

Par ailleurs, des incohérences cartographiques ou des problèmes d'affichage ont été soulevés, notamment en lien avec la présence de secteurs déjà récoltés ou ayant fait l'objet d'ententes préalables, mais apparaissant néanmoins dans les zones en consultation. Ces situations ont généré de l'inquiétude et de la confusion chez les utilisateurs du territoire, certains interprétant ces informations comme des remises en question d'ententes existantes ou comme de nouvelles interventions planifiées.

Enfin, plusieurs commentaires indiquent qu'une meilleure représentation visuelle de certains éléments, tels que les lisières boisées en bordure des plans d'eau, ainsi que l'ajout d'informations contextuelles accessibles directement sur la carte (ex. : bulles informatives), permettraient d'améliorer la compréhension des interventions proposées et de réduire les préoccupations.

D'autant plus que le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) prévoit des lisières boisées en bordure des cours d'eau, de certains milieux humides, des baux de villégiature et de certaines infrastructures récréotouristiques, celles-ci ne sont pas représentées sur les cartes des secteurs d'intervention en consultation. Cette absence amène chez les citoyens et les utilisateurs du territoire des préoccupations qui pourraient être résolues ou amoindries par la schématisation de ces lisières

À cet effet, il est donc recommandé :

- **S'assurer, avant leur mise en service, de la pleine fonctionnalité et de la performance des outils de consultation en ligne, afin de garantir un accès équitable, efficace et uniforme à l'information pour l'ensemble des utilisateurs.**
- **Améliorer l'accessibilité à la carte interactive, notamment en simplifiant le parcours d'accès (ex. : lien direct dès la page d'accueil de la consultation publique de Lanaudière), afin de faciliter la navigation des utilisateurs.**
- **Intégrer des éléments visuels complémentaires aux cartes de consultation (ex. : lisières boisées réglementaires, bulles informatives), incluant des explications vulgarisées des exigences réglementaires, afin d'améliorer la compréhension des interventions proposées.**
- **Permettre et faciliter la transmission de documents complémentaires (ex. : photos, captures d'écran) lors du dépôt de commentaires, afin de bonifier l'analyse et la prise en compte des préoccupations exprimées**.

Conclusion

La tenue de la consultation publique a permis de répondre à l'objectif fixé, soit de recueillir les commentaires de la population sur la planification de l'aménagement forestier intégré de l'unité d'aménagement (UA) 062-71 de la région de Lanaudière. La tenue d'une consultation publique sur le PAFIO amène toutefois des questionnements de la part d'une partie de la population sur l'affectation du territoire public ou d'autres activités ne relevant pas du MRNF ou de ce type de consultation.

Les commentaires recueillis dans ce rapport permettront d'entreprendre la démarche d'harmonisation de la planification forestière de chacun des secteurs. Les nombreux commentaires ciblant des secteurs précis et des problématiques spécifiques peuvent toutefois être regroupés en un nombre restreint d'enjeux. Ces enjeux pourraient être adressés de manière globale par le MRNF et la Table GIRT 062 afin de diminuer le temps et les ressources nécessaires au processus d'harmonisation. Le traitement d'enjeux globaux ne doit toutefois pas éliminer le processus de consultation en étapes multiples qui permet d'intégrer des enjeux spécifiques à certains territoires et utilisateurs.

Lexique

AGIR	Association de la gestion intégrée de la rivière maskinongé
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CMEL	Club de montagne et d'Escalade de Lanaudière
CREL	Conseil régional d'environnement de Lanaudière
FALC	Fédération des Associations des lacs de Chertsey
FPQ	Fédération des pourvoiries du Québec
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MTQ	Ministère des Transports
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRFO	Parc régional de la forêt Ouareau
PRMHH	Plans régionaux des milieux humides et hydriques
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SDPRM	Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIP	Secteur d'intervention potentiel
SNQ	Sentier National du Québec
TGIRT 062	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière
TMCF	Table municipale de concertation forestière
TNO	Territoire non organisé
TPI	Territoire publique intramunicipal
UA	Unité d'aménagement
VTT	Véhicule tout terrain
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Annexe I

Avis public du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE
ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DANS LANAUDIÈRE
DU 16 MARS AU 10 AVRIL 2026

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 062-71. Ce plan présente des secteurs d'intervention potentiels où des travaux peuvent être planifiés. Ces derniers comprennent la construction et l'amélioration de chemins multiusages, la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement et l'éducation de peuplement dans l'unité d'aménagement 062-71.

À titre préventif, des secteurs d'intervention susceptibles de faire l'objet d'un futur plan d'aménagement spécial (PAS), en raison de la progression rapide de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans la région, sont également présentés dans le cadre de cette consultation. Afin d'éviter la perte de bois, ces secteurs pourraient être récoltés s'ils sont atteints par l'épidémie d'insecte.

Les travaux soumis à cette consultation sont majoritairement prévus à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) de Matawinie et D'Autray.

MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

Municipalités	Territoires non organisés (TNO)
Chertsey	Baie-de-la-Bouteille
Entrelacs	Baie-des-Chaloupes
Mandeville	Baie-Obaoca
Notre-Dame-de-la-Merci	Lac-de-la-Maison-de-Pierre
Saint-Côme	Lac-Devenyns
Saint-Damien	Lac-Legendre
Saint-Donat	Lac-Matawin
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Lac-Santé
Saint-Michel-des-Saints	Saint-Guillaume-Nord
Saint-Zénon	

Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : Québec.ca/consultations-forêt-lanaudière.

Vous avez jusqu'au 10 avril 2026 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

RENCONTRE EN PRÉSENTIEL

Mercredi 25 mars 2026 – De 14 h à 18 h

348, rue Principale, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec

Les spécialistes du Ministère, de la municipalité régionale Matawinie et des industriels forestiers seront disponibles pour vous renseigner sur la consultation, répondre à vos questions et vous aider à émettre vos commentaires. Présentez-vous au moment qui vous convient le mieux dans cette plage horaire.

INFORMATION SUR RENDEZ-VOUS

Les spécialistes du Ministère demeurent disponibles pour répondre aux questions des citoyens et citoyennes, par téléphone, au bureau en présentiel ou par vidéoconférence sur Internet, et pour fournir toute précision requise concernant les plans présentés ainsi que les modalités permettant de formuler des commentaires en ligne.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour obtenir des renseignements ou pour prendre un rendez-vous, communiquez avec nous :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Tél. : 450 886-0916, poste 708647

consultationPAFI-Lanaudiere@mrnf.gouv.qc.ca

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

Québec

Annexe II

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LACS DE CHERTSEY

FALC

08 avril 2026

Résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC)

Session du 8 avril 2026

R01-2026-04-08

OPPOSITION FERME AUX COUPES FORESTIÈRES ET EXIGENCE DE PROTECTION DU TERRITOIRE

Considérant

Que le Parc régional de la forêt Ouareau ainsi que le secteur des grands lacs de Chertsey constituent des milieux naturels d'une valeur écologique, sociale et économique inestimable pour la population locale et régionale ;

Que les activités de coupes forestières, les plans d'aménagement spéciaux (PAS) ainsi que la construction de routes forestières représentent une industrialisation du territoire incompatible avec sa vocation de conservation, de villégiature et de plein air ;

Que ces interventions entraînent des impacts très dommageables à court et moyen terme sur les écosystèmes, la biodiversité, les paysages, les bassins versants et la qualité de vie des citoyennes et citoyens ;

Que ces pratiques compromettent directement les efforts de protection du territoire et vont à l'encontre des engagements climatiques et environnementaux du gouvernement du Québec ;

Le projet d'aire protégée déposé par Éco-corridor lanaudois, en collaboration avec la municipalité de Chertsey, qui constitue une alternative crédible, structurante et porteuse pour l'avenir du territoire ;

Que la MRC de Matawinie a officiellement appuyé le projet d'aire protégée, démontrant ainsi une volonté politique claire de protéger ces territoires et de privilégier des orientations durables ;

L'absence de consultation publique adéquate, l'accessibilité limitée des outils de participation citoyenne et le manque de transparence dans les processus décisionnels ;

Que la population locale a le droit d'être entendue et de participer pleinement aux décisions qui affectent son milieu de vie ;

Il est résolu que

Le conseil d'administration de la FALC dénonce fermement et sans équivoque les coupes forestières, les plans d'aménagement spéciaux (PAS) ainsi que la construction de routes forestières projetés dans le Parc régional de la forêt Ouareau et le secteur des grands lacs de Chertsey ;

La FALC exige un moratoire immédiat sur toute intervention forestière dans ce territoire, tant que des évaluations environnementales rigoureuses, transparentes et indépendantes n'auront pas été réalisées ;

La FALC demande au gouvernement du Québec et aux instances concernées de reconnaître la valeur exceptionnelle de ce territoire et d'agir sans délai afin d'y instaurer une aire protégée ;

La FALC appuie activement les démarches citoyennes et celles des organismes du milieu visant à assurer la protection intégrale et durable de ce territoire ;

Enfin, il est résolu que cette position soit diffusée publiquement et transmise aux autorités compétentes, aux élus municipaux, régionaux et provinciaux, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires concernés, afin d'exiger des actions concrètes et immédiates pour la protection de ce milieu naturel.

Adoptée à Chertsey le 8 avril 2026.

FALC

Annexe III

Association des résidents des Lacs Sawin et Bernard

Mémoire – Consultation publique
PAFIO 2026 – UA 062-71

Association des résidents des lacs Sawin et Bernard
Avril 2026

1. Introduction

Ce mémoire est présenté par l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard (l'Association) dans le cadre de la consultation publique, se déroulant du 16 mars au 10 avril 2026 sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2026 de l'unité d'aménagement 062-71. Il vise à faire valoir les préoccupations des résidents quant aux impacts potentiels des activités forestières sur la biodiversité, la qualité de l'eau et les usages récréotouristiques du territoire.

2. Contexte écologique et enjeux du bassin versant

Les lacs Sawin et Bernard se situent dans un écosystème forestier sensible, abritant une biodiversité remarquable. On y retrouve notamment des frayères d'omble de fontaine, des habitats potentiels de nidification pour le grand héron, ainsi qu'un couvert forestier mature essentiel à la régulation hydrologique. Ces éléments font de ce bassin versant une zone prioritaire pour la conservation, tel que reconnu dans le Plan nature 2030 du gouvernement du Québec.

Le Québec protège, restaure et utilise durablement son patrimoine naturel, de façon à préserver la biodiversité et ses fonctions écologiques, tout en améliorant l'accès à la nature et la qualité de vie des générations actuelles et futures. Notamment l'axe 1 *Agir pour protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes.*

*Source : Gouvernement du Québec. (2023). *Plan Nature 2030*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. https://www.quebec.ca*

3. Historique de participation aux consultations publiques

Depuis plusieurs années, l'Association participe activement aux consultations publiques portant sur les plans d'aménagement forestier. À plusieurs reprises, elle a exprimé ses préoccupations concernant la fragilité du milieu, la pression croissante sur les écosystèmes aquatiques et la nécessité d'une approche de précaution. Malgré certaines avancées, les mesures actuelles demeurent insuffisantes pour assurer une protection adéquate du territoire.

Ce mémoire s'inscrit dans la continuité des préoccupations déjà exprimées dans le cadre de la consultation de 2024 et des années précédentes.

L'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard a en effet participé à différentes consultations touchant l'unité d'aménagement 062-71, notamment :

- PAFIO 2018-2023 (avril 2018)
- PAFIO 2020 (février 2020)
- PAFIO 2022 (avril 2022)

- PAFIT 2023-2028 (décembre 2023)

Lors de chacune de ces consultations, ses représentants ont toujours exprimé des préoccupations portant sur l'importance de protéger la faune, la flore et l'intégrité des paysages de l'ensemble du bassin versant des deux lacs. Ils ont de plus toujours insisté sur l'importance de protéger la qualité de l'eau des lacs et sur le fait que les zones de fraye ne soient en aucun cas altérées à la suite des travaux d'aménagement forestier, notamment les chemins forestiers. Nous croyons qu'en respect du principe de précaution et avant d'entreprendre des travaux forestiers, il est essentiel de s'assurer qu'un dommage irréparable ne soit fait sur le réseau d'alimentation en eau des lacs. En effet, les nombreuses frayères d'omble de fontaine qui s'y trouvent rendent cet environnement particulièrement vulnérable et méritent une protection adéquate afin de préserver la qualité de l'eau et le maintien des activités récréotouristiques qui s'y pratiquent sous la responsabilité de la ZEC Lavigne.

Tel qu'indiqué dans Boudreault, Pier-Olivier, *L'omble de fontaine à l'ombre des forêts : aménager sans nuire,* Marie-Claude L'abbé et Amélie St-Laurent Samuel, éditrices, Québec, Nature Québec, 24 p.

Nous avons soulevé les limites de protection des zones sensibles dans la règlementation actuelle surtout si ces zones ne sont pas répertoriées ni intégrées dans les cartes soumises a la consultation pour les travaux forestiers.

Le RNI stipule que les normes s'appliquent aux frayères inscrites dans le plan annuel d'intervention (PAI), ce qui signifie qu'elles sont préalablement répertoriées. Comme il est impossible de connaître toutes les frayères d'un territoire (...), il faut penser à appliquer le ***principe de précaution*** *et constater les limites de la réglementation actuelle (RNI) en ce qui a trait à la protection des zones sensibles que sont les frayères et les zones d'alevinage.*

Le présent mémoire fait suite à la participation de riverains des lacs Sawin et Bernard et de représentants de l'Association, à la séance d'information portant sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) tenue le 25 mars 2026 à Ste-Émilie-de-l'Énergie.

Les membres de l'Association sont conscients que cette consultation publique a pour but de *recueillir les commentaires concernant la planification d'aménagement forestière proposée et qu'elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis*. Cependant, nous souscrivons à l'objectif des consultations publiques qui consiste *à recueillir les préoccupations du public sur la planification forestière en vue d'identifier des mesures précises pour harmoniser l'aménagement forestier avec les autres activités ayant lieu sur le territoire*.

Nos demandes visaient de plus à se donner la possibilité de mener les études visant à un élargissement de **l'aire protégée [2]officiellement reconnue jouxtant le site faunique d'intérêt (SFI) du lac Sawin.** [3]

Nous avons réitéré nos préoccupations lors de ces consultations publiques portant sur les PAFIO 2020 et 2024. Bien que nos préoccupations soient clairement identifiées dans le *Rapport de consultation réalisé par la MRC de la Matawinie pour le compte du ministère Forêts, Faune, Parcs Québec*[4] adopté en avril 2020, ainsi que dans le Rapport de la consultation de 2024 *réalisé par la MRC de la Matawinie pour le compte du ministère Forêts, Faune, Parcs Québec*[5] adopté en mai 2024, travaux forestiers autour des lacs Sawin et Bernard.

Nous n'avons reçu aucune nouvelle information concernant nos commentaires et demandes sur les chantiers de travaux forestiers autour des lacs Sawin et Bernard.

Paysage

L'importance du paysage pour les différents utilisateurs du territoire, notamment pour des fins de villégiature et de récréotourisme, est une préoccupation récurrente et majeure parmi les commentaires. Alors que le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) prévoit des lisières boisées en bordure des cours d'eau, de certains milieux humides, des baux de villégiature et de certaines infrastructures récréotouristiques, celles-ci ne sont pas représentées sur les cartes des secteurs d'intervention en consultation. Cette absence amène chez les citoyens et les utilisateurs du territoire des préoccupations qui pourraient être résolues ou amoindries par la schématisation de ces lisières.

À cet effet, il est donc recommandé:

• **Que le MRNF intègre aux cartes de consultation les lisières boisées réglementaires** en bordure des cours d'eau, des milieux humides, des baux de villégiature et des infrastructures récréotouristiques.

[2] **Aires protégées** : un territoire en milieu terrestre ou aquatique géographique d'avril 20262026ement délimité dont l'encadrement juridique et administratif visent spécifiquement à assurer la protection .Nous ignorons aussi comment la recommandation de la MRC Matawinie a été prise en compte sur la question du paysage et des habitats fauniques et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées. https://www.mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/liste-territoires-designes.pdf

[3] [1] **Sites fauniques d'intérêt (SFI) :** lieu circonscrit constitué d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien et au développement d'une population ou d'une communauté faunique dont la valeur biologique ou sociale la rend remarquable dans un contexte local ou régional,

http://foretlanaudiere.org/wp-content/uploads/2017/12/2017-12-04_RA_SFI_Lanaudiere_Laurentides_2017.pdf

[4] Rapport de consultation publique de la consultation portant sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2020 de l'Unité 062-71 réalisé par la MRC de la Matawinie dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts pour le compte de Forêts Faune Parcs Québec, adopté le 8 avril 2020.

[5] Rapport de consultation publique de la consultation portant sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024 de l'Unité 062-71 réalisé par la MRC de la Matawinie dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts pour le compte de Forêts Faune Parcs Québec, adopté le 15 mai 2024

• **Que le MRNF maintienne les analyses d'impact visuel** des travaux d'aménagement sur le paysage dans le cadre du processus d'harmonisation des secteurs où se concentre la présence de résidents ou de villégiateurs, ainsi que pour les secteurs où se concentrent des activités récréotouristiques.

• **Que la Table GIRT 062 poursuive ses travaux** afin d'identifier des solutions globales ou des balises pour prendre en compte les paysages sensibles de la région de Lanaudière en amont de la planification forestière.

• **Qu'une approche avec les organismes pertinents soit faite** afin d'organiser des visites destinées au grand public de travaux effectués dans un environnement visuel sensible.

Habitats fauniques

Le maintien des habitats fauniques constitue une préoccupation constante dans le recueil des commentaires. Plus précisément, les notions de connectivité des forêts, du maintien du potentiel de trappe, du maintien de l'habitat de l'orignal et du cerf de Virginie ainsi que de la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être ont été abordées. ***Il est recommandé que le MRNF maintienne les analyses fauniques préalables à l'harmonisation qu'il a menées au cours des dernières années et qu'il en diffuse le contenu régionalement, tant auprès des utilisateurs de la ressource faunique que des citoyens en général.***

Cette recommandation est d'autant plus critique que les mesures de protection prévues aux encadrements actuels ne peuvent s'appliquer que lorsque les frayères sont identifiées

4. Analyse des enjeux liés au PAFIO 2026

Le PAFIO 2026 prévoit des interventions forestières dans les bassins versants des lacs Sawin et Bernard. Ces activités posent plusieurs risques :

- Dégradation de la qualité de l'eau et des frayères;
- Fragmentation des habitats fauniques;
- Perturbation des usages récréotouristiques;
- Insuffisance des mesures prévues par le RADF et les PAI pour protéger les milieux sensibles.

Dans le cadre de cette consultation, nous sommes invités à réagir à partir d'une carte interactive et à inscrire à partir de cette carte nos commentaires sur des interventions particulières comme les chemins forestiers et les ponceaux. Cette façon de réagir ne permet pas une réaction plus globale sur les effets de travaux forestiers dans les bassins versants des lacs Sawin et Bernard eu égard aux objectifs du gouvernement de protection de la biodiversité dans les sites vulnérables afin *d'assurer la résilience des écosystèmes.*

Dans ce contexte et à l'unanimité les membres de l'Association ont décidé de faire mener, à leurs frais, par une firme professionnelle ABFR, la réalisation d'une expertise écologique nécessaire afin de déterminer la sensibilité des lacs Sawin et Bernard incluant leur bassin versant en lien avec les plans d'aménagement forestier intégré tactique.

Les données recueillies par la firme ABFR concernent principalement la caractérisation du milieu naturel et la vérification des éléments sensibles. Des informations sur la flore, la faune, les habitats fauniques et les milieux humides et hydriques sont relevées lors de notre étude. De plus, toutes les caractéristiques topographiques y sont recensées. Toutes ces observations sont analysées en regard des impacts provenant de futurs travaux forestiers dans ces secteurs

Les informations recueillies et les conclusions de cette étude (déjà déposée auprès du MRNF et du MELCCFP) témoignent de façon éloquente de l'intérêt de protéger in situ par tous les moyens possibles la biodiversité de cet environnement unique.

Ce document sur la caractérisation des lacs Sawin et Bernard est joint à notre mémoire et en fait partie intégrante.

.

Trois coupes forestières (chantier Rouleau, chantier Lambert, chantier Sawin) ont été prévues à même le bassin versant dans lequel se trouvent les lacs Sawin et Bernard . Au moment de l'écriture du rapport, le type de coupe prévu sur ces chantiers est encore inconnu.

Les lacs Sawin et Bernard sont des lacs de tête ultra-oligotrophes reconnus pour leur sensibilité. Ils font partie des derniers lacs de la région à abriter une population indigène d'omble de fontaine en reproduction naturelle. Leur bassin versant immédiat fait la renommée de la région avec ses hautes falaises et les escarpements rocheux.

Étant des milieux sensibles, l'objectif de ce mandat vise à brosser un portrait des différents milieux naturels qui seront touchés par les futures coupes et à en dégager les impacts pouvant les affecter. La sédimentation constitue une des causes les plus étudiées en lien avec la détérioration de la santé des cours d'eau et des lacs. L'analyse sera orientée surtout sur cette problématique. Plusieurs facteurs ont fait l'objet d'une recherche soit par la littérature soit sur le terrain. En voici la liste:

- *Positionnement géoréférencé de tous les ruisseaux intermittents et permanents;*
- *Positionnement du bassin versant des lacs Sawin et Bernard;*
- *Représentation des contraintes pour l'aménagement forestier du bassin versant;*
- *Vérification de la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être et de leur habitat (requête au CDPNQ seulement);*
- *Positionnement des milieux humides théoriques;*
- *Activités récréotouristiques (à partir du rapport ZEC);*
- *Vieille forêt ou forêt d'exception;*
- *Habitats fauniques théoriques selon l'inventaire écoforestier*
- *Habitats du poisson (omble de fontaine)*

La présence de ces grandes étendues d'eau incluses dans une zone d'exploitation contrôlée (ZEC) et d'un refuge biologique engendre une richesse tout à fait exceptionnelle au secteur en matière d'habitat faunique. On y retrouve toutes les espèces communes à la région en abondance. La qualité du site a d'ailleurs en fait un secteur privilégié pour la création du corridor nature de la rivière Noire qui sera d'une longueur d'environ 49 km. Un corridor écologique est bénéfique pour le déplacement de la faune et pour la dispersion de la flore.

Le lac Sawin et le lac Bernard sont des milieux possédant une valeur écologique extrêmement élevée. La coexistence entre les activités de villégiature ainsi que la présence d'une faune et flore diversifiée font de

ce milieu un refuge rare pour les espèces présentes. La sensibilité de ce milieu face aux perturbations anthropiques reste toutefois élevée. La fragilité de l'équilibre sur laquelle l'écosystème repose tient des caractéristiques uniques à ce groupe de lacs. En effet, se situant en tête du bassin versant de la rivière Matawinie , le lac Sawin est un lac de type ultra-oligotrophe. Il est donc très sensible à l'apport de nutriments et sédiments. La population d'omble de fontaine, particulièrement sensible aux changements trophiques, est une des rares populations non ensemencées du Québec. D'ailleurs, le lac Sawin fait partie des sites fauniques d'intérêt reconnu par les autorités pour sa population d'omble de fontaine.

La frayère retrouvée en lac ainsi que les ruisseaux offrant des habitats de croissance pour les alevins seront particulièrement sensibles aux effets de la coupe. Les dépôts de sédiments dans ces milieux peuvent détruire les conditions optimales et forcer les individus à se relocaliser dans des milieux plus ou moins favorables, diminuant ainsi leur taux de survie. Le site sert également à une vaste gamme d'espèces. En effet, lors de la visite de terrain, plusieurs indices de présence faunique ont été relevés. Le milieu peut être favorable aux espèces communes à la région comme site de déplacement, d'alimentation ou de repos.

Finalement, la topographie du territoire rend l'accès aux sites de coupe difficile. En effet, les pentes importantes, les contraintes par la composition des sols et les milieux sensibles tels que les ruisseaux et milieux humides réduisent les voies d'accès possibles. Ces contraintes forceront les machineries à emprunter des voies alternatives, ce qui augmente les perturbations au sol et ainsi les risques de sédimentation.

En plus des contraintes provenant de la sensibilité du territoire qui sont à considérer, la préservation du paysage est essentielle afin de conserver la valeur du récréotourisme telle que la chasse et la pêche dans la région immédiate. L'intégrité du paysage et la préservation des activités d'observation de la nature dans le bassin versant doivent être considérées dans les mesures d'harmonisation. Les activités de mise en valeur des ressources naturelles des territoires publics se doivent de respecter les objectifs des programmes gouvernementaux et régionaux de préservation de l'environnement, de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des milieux humides.

En ce sens, l'ensemble des contraintes liées à la sensibilité et à la vulnérabilité du milieu en regard des plans d'aménagement forestier prévus a été regroupé dans ***la prochaine carte.*** *À la lumière de l'ensemble des contraintes du milieu cartographiées en regard de sa sensibilité et de sa vulnérabilité, il appert que les zones montrées aux plans d'aménagement forestier entraîneraient des conséquences graves sur la santé et la qualité des lacs Sawin et Bernard et de leur bassin versant immédiat. Ainsi, il est recommandé de revoir les plans d'aménagement forestier de manière à éviter toutes les zones de contraintes physiques et biologiques.*

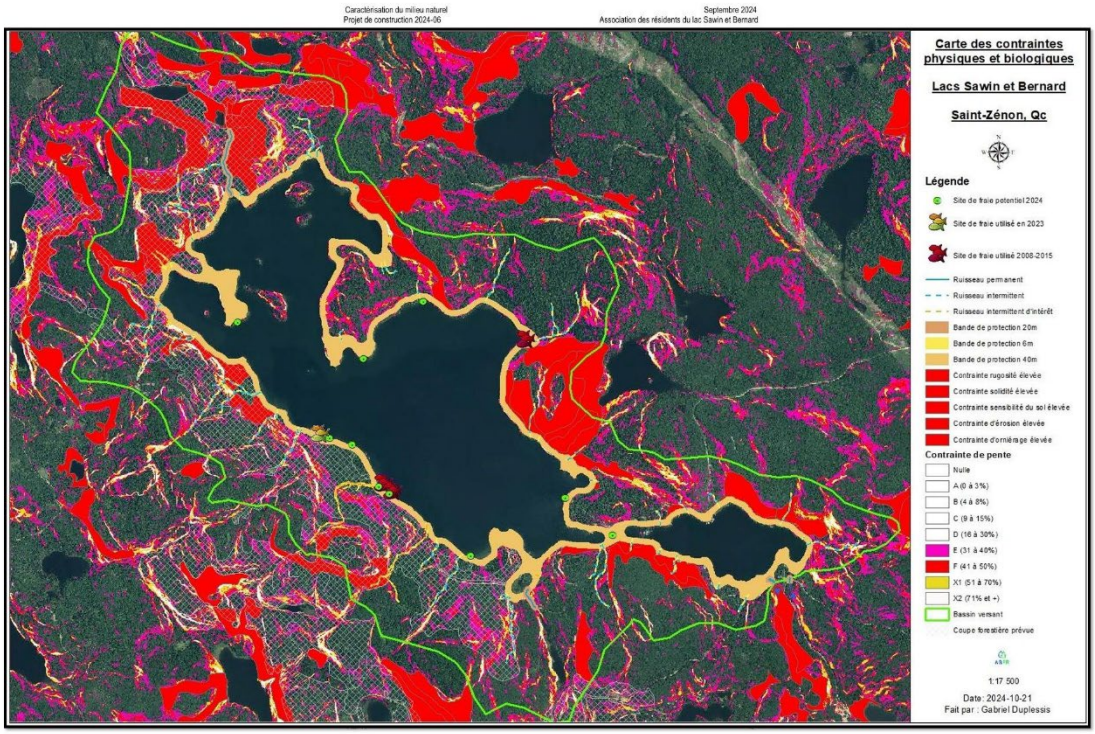


Figure 24 Carte des contraintes globales aux coupes forestières

5. Nos demandes

Dans un **premier temps**, nous demandons la collaboration des différents partenaires (organismes de bassin versant et Table GIRT-Lanaudière) afin de :

- **Reconnaître**, avant l'harmonisation de ce secteur, les caractéristiques écologiques devant être protégées dans les bassins versants des lacs Sawin et Bernard, pour en préserver la biodiversité.
- **Reconnaître et identifier** le bassin des lacs Sawin et Bernard comme une zone écologique sensible et importante, afin de préserver la biodiversité et la productivité du milieu local et du bassin hydrographique situé en aval.
- **Soustraire**, par mesure de précaution, l'ensemble du bassin des lacs Sawin et Bernard de toute activité d'aménagement forestier, jusqu'à ce que les inventaires et études sur les éléments écologiques sensibles et importants soient reconnus par les partenaires et ministères, et que soient appliquées les autres mesures de conservation efficaces (AMCE) découlant du projet de corridor récréotouristique Sawin (actuellement en consultation).
- **Demander** au MELCCFP de se prononcer officiellement sur l'importance écologique du secteur, les exigences de conservation et de protection qui en découlent, ainsi que les mesures requises pour assurer la préservation du bassin versant (qualité des eaux, frayères d'omble de fontaine, sites potentiels de nidification des hérons) et l'intégrité paysagère de ce lieu.

Dans un **deuxième temps** :

- **Solliciter** la mobilisation et la collaboration des partenaires régionaux engagés dans le processus d'harmonisation des opérations forestières prévues dans les bassins versants des lacs Sawin et Bernard, afin de convenir de la nécessité de mesures supplémentaires à la réglementation en vigueur pour protéger la biodiversité unique et fragile du milieu.

- Dans le cadre du maintien de la certification FSC Québec du territoire visé par le PAFIT 2023-2028, **demander que le Ministère mette en place** un processus de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) avec les représentants de l'Association, avant toute intervention forestière dans ces bassins.

6. Conclusion

L'Association réitère l'importance de préserver l'intégrité écologique des lacs Sawin et Bernard. Nous demandons que les principes de précaution, de participation citoyenne et de conservation soient pleinement intégrés dans les décisions d'aménagement. Nous sommes disponibles pour collaborer activement avec les autorités et partenaires concernés.

Ce mémoire veut aussi réitérer l'appui de l'Association au projet de Corridor récréotouristique Sawin déposé par la Municipalité de St-Zone et appuyé par la MRC de la Matawinie, dans le cadre de l'appel de projet d'aires protégées lancé en 2024 par le gouvernement du Québec.

Annexe IV

Association du Lac Crystal – Chantier Crystal

Extrait du procès-verbal de la 3e séance extraordinaire du conseil d'administration de l'Association du lac Crystal

Tenue le 6 avril 2026 à 12h en visioconférence

Résolution concernant
« Position quant aux secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel plan d'aménagement spécial (PAS) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) prévus dans le chantier Crystal »

Résolution no. **CA-E-2026-01**

CONSIDÉRANT que du 16 mars 2026 au 10 avril 2026, le MRNF invite la population à participer à la consultation publique portant sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), ainsi que sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel plan d'aménagement spécial (PAS) de l'unité d'aménagement 062-71 ;

CONSIDÉRANT que cette consultation porte sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel PAS de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur ce territoire ;

CONSIDÉRANT que l'Association du lac Crystal a déposé, le 19 janvier 2026, un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec afin de contester la décision du ministère des Ressources naturelles et des Forêts considérant comme terminée l'harmonisation du chantier Crystal, décision que l'Association estime déraisonnable, contraire à la loi et à la règlementation et découlant d'un processus inéquitable;

CONSIDÉRANT que certains des secteurs d'intervention potentiels identifiés pour un éventuel PAS se situent à l'intérieur du périmètre du chantier Crystal, soit dans le territoire directement visé par le pourvoi en contrôle judiciaire intenté par l'Association du lac Crystal ;

CONSIDÉRANT que, tout au long du processus d'harmonisation et de règlement des différends du chantier Crystal, jamais la présence de la TBE n'a été mentionnée et encore moins rapportée comme une problématique réelle ou potentielle ;

CONSIDÉRANT que, selon les données du MRNF pour 2025, le secteur du chantier Crystal ne figure ni parmi les territoires touchés ni parmi les peuplements les plus vulnérables à la TBE ;

1

CONSIDÉRANT que l'Association du lac Crystal a mandaté une firme de biologistes indépendante pour caractériser le bassin versant du lac Crystal, et que les conclusions du rapport produit en décembre 2024 ne font état d'aucune problématique réelle ou potentielle liée à la TBE dans le secteur du lac Crystal ;

Il est proposé par Marc Demers et appuyé par Claire Bouchard que l'Association du lac Crystal fasse parvenir au MRNF ainsi qu'au Procureur général du Québec la présente résolution l'informant que :

- L'Association du lac Crystal demande qu'aucune planification ni intervention forestière, incluant celles associées à un éventuel PAS, ne soit autorisée à l'intérieur du périmètre du chantier Crystal tant qu'une décision ne sera pas rendu au fond dans le pourvoi en contrôle judiciaire déposé par elle contre le MRNF le 19 janvier 2026;
- L'Association du lac Crystal s'oppose à l'inclusion de tout secteur d'intervention situé à l'intérieur du chantier Crystal dans la planification d'un éventuel PAS lié à la TBE, considérant l'absence totale de justification scientifique démontrant une problématique réelle et urgente de TBE dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité en date du 6 avril 2026.

Agathe Corriveau

Agathe Corriveau
Secrétaire de l'Association du lac Crystal

6 avril 2026

Date

2

Annexe V

Association du Lac Crystal – Chantier PETIT_OURS

Extrait du procès-verbal de la 3e séance extraordinaire du conseil d'administration de l'Association du lac Crystal

Tenue le 6 avril 2026 à 12h en visioconférence

Résolution concernant
« Position quant au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) et sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel plan d'aménagement spécial (PAS) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) prévus dans la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille »

Résolution no. **CA-E-2026-02**

CONSIDÉRANT que du 16 mars 2026 au 10 avril 2026, le MRNF invite la population à participer à la consultation publique portant sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), ainsi que sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel plan d'aménagement spécial (PAS) de l'unité d'aménagement 062-71 ;

CONSIDÉRANT que cette consultation porte sur des infrastructures et des secteurs d'intervention potentiels visés par de nouvelles activités d'aménagement forestier que le MRNF envisage d'ajouter dans le PAFIO de l'unité d'aménagement 062-71 ;

CONSIDÉRANT que cette consultation porte sur des secteurs d'intervention potentiels pour un éventuel PAS de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur ce territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2024, un territoire de 20 km^2 a été soumis par l'Association du lac Crystal comme proposition d'aire protégée dans le cadre de l'appel à projets du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et que cette démarche est toujours en cours d'analyse et en concertation régionale (numéro de projet PR-1304413) ;

CONSIDÉRANT que le territoire de la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille comprend notamment trois sites fauniques d'intérêt, une forêt à haute valeur de conservation (FHVC), et vise la protection de milieux aquatiques sensibles, incluant des lacs et des milieux humides présentant des caractéristiques écologiques exceptionnelles ainsi que des habitats de salmonidés indigènes ;

CONSIDÉRANT que le PAFIO inclut un nouveau chantier, le chantier Petit-Ours, situé au cœur du territoire visé par la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille ;

1

CONSIDÉRANT que les secteurs d'intervention potentiels identifiés pour un éventuel PAS couvrent une part très importante du territoire visé par la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille ;

CONSIDÉRANT que, selon les données du MRNF pour 2025, le secteur de la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille ne figure ni parmi les territoires touchés ni parmi les peuplements les plus vulnérables à la TBE ;

CONSIDÉRANT que l'Association du lac Crystal a mandaté, à l'été 2025, une firme de biologistes indépendante pour réaliser une caractérisation écologique du territoire visée par la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille, et que les conclusions de ce rapport reçu en septembre 2025 ne font état d'aucune problématique réelle ou potentielle liée à la TBE dans le secteur concerné ;

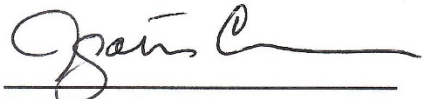
CONSIDÉRANT que le rapport de caractérisation écologique réalisé par une firme indépendante fait état d'une valeur écologique élevée du territoire visé, notamment en raison de la présence de milieux aquatiques et humides présentant une valeur écologique notable, d'espèces à statut menacé, vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme tel, ainsi que d'habitats d'intérêt pour la grande faune ;

CONSIDÉRANT que les villégiateurs du lac Crystal se trouvent à proximité du chantier Petit-Ours, qu'ils sont directement concernés par les interventions projetées et qu'ils ont à cœur de préserver l'intégrité du territoire visé par la proposition d'aire protégée ;

Il est proposé par Yves Desmarais et appuyé par Jean-Pierre Lefebvre que l'Association du lac Crystal fasse parvenir au MRNF, dans le cadre des consultations en cours, la présente résolution l'informant que :

- L'Association du lac Crystal demande le report de toute planification ou intervention forestière à l'intérieur du territoire visé par la proposition d'aire protégée des lacs Crystal et Civille, incluant le chantier Petit-Ours et les secteurs visés par un éventuel PAS, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue quant à son statut de protection dans le cadre du processus d'analyse en cours au MELCCFP.
- L'Association du lac Crystal exige du MRNF qu'il fasse la preuve scientifique d'une problématique réelle et urgente d'une épidémie de TBE justifiant un PAS dans le secteur du projet d'aire protégée des lacs Crystal et Civille avant de procéder à quelque démarche de consultation, de concertation, d'harmonisation ou autres pour le territoire visé.

Adopté à l'unanimité en date du 6 avril 2026.



6 avril 2026

Agathe Corriveau
Secrétaire de l'Association du lac Crystal

Date

2